



INSTITUT FRANÇAIS
DE LA VIGNE ET DU VIN



ATLAS

Projet Biomasse Vitivinicole



Des co-produits sont générés par la viticulture et la vinification : sarments, souches, marcs de raisins, lies de vin, bourbes et vinasses de Cognac. Ces coproduits représentent une part irréductible de biomasse qui peut être valorisée du point de vue environnemental, agronomique et économique.

La distillation des marcs de raisins et lies de vin, ainsi que l'épandage, le compostage et la méthanisation des marcs de raisins sont étudiés à l'échelle nationale depuis 2010 dans le but de répondre aux questions suivantes : Quelle faisabilité technique ? Quel impact environnemental ? Quel coût pour le viticulteur ? Quelles contraintes réglementaires à respecter, notamment en matière environnementale ?

Les résultats des essais et études réalisés dans le cadre de l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles (IFV, 2010-2013) sont synthétisés dans le Cahier Itinéraire IFV n° 25 : *Marcs de raisins, lies de vin et bourbes : Quelle gestion des sous-produits vinicoles*¹ ?

Depuis 2011, la pratique du brulage des sarments et souches est remise en cause par la circulaire du 18 novembre 2011 interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts. D'autre part, jusqu'en 2014, l'obligation communautaire de l'élimination des marcs, lies et bourbes se traduisait pour les viticulteurs français par l'obligation de livraison de la totalité des co-produits en distillerie vinicole agréée. Depuis août 2014, cette obligation peut être satisfaite par distillation, méthanisation, compostage ou épandage².

Les détenteurs de co-produits vitivinicoles sont amenés à entrer dans une démarche d'économie circulaire. Accompagnant la filière vitivinicole dans cette voie, l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), en partenariat avec le Comité Champagne - CIVC, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac - BNIC et la Chambre d'Agriculture de la Gironde, coordonne en 2015 et 2016 le projet national Biomasse Vitivinicole qui a pour objectif de faire un recensement des gisements de biomasse et des installations de valorisation, adapté aux spécificités des filières locales, afin d'accompagner les opérateurs vers des voies pertinentes de valorisation de la biomasse vitivinicole. Quatre bassins de production participent au projet: Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, Champagne, Aquitaine et Charentes-Cognac.

Ce recensement comprend :

- une cartographie des gisements de biomasse viticole et vinicole et des installations de valorisation,
- un répertoire des acteurs locaux, permettant de mettre en lien les opérateurs qui souhaitent valoriser leur biomasse et les acteurs de la valorisation.

La méthode ainsi définie pour le recensement et la cartographie des gisements de biomasses et des acteurs pour leur valorisation pourra être mise en place au sein d'autres bassins. Sa mise en oeuvre semble également pertinente à une échelle plus fine, au sein de territoires marqués par une problématique de gestion de la biomasse vitivinicole.

Le projet Biomasse Vitivinicole bénéficie du soutien financier de FranceAgriMer³.

¹ Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles, IFV, 2010-2013. **Financement FranceAgriMer**. <http://www.vignevin.com/recherche/territoires/co-produits-viticoles.html>

² La réglementation en vigueur est présentée en page 32.

³ La responsabilité de FranceAgriMer ne saurait être engagée.

Sommaire



La Biomasse vitivinicole.....	page 4
Les territoires du projet et leur biomasse vitivinicole	page 7
Cartographie des gisements de biomasse vitivinicole	page 14
Cartographie des installations de valorisation de la biomasse	page 30
«L'autre biomasse » sur les territoires.....	page 37
Annexes.....	page 44
Conclusion.....	page 64

La biomasse vitivinicole

La biomasse étudiée est :

- la biomasse viticole : sarments et souches (issues de l'arrachage des vignes),
- la biomasse vinicole : marcs de raisins, lies de vin, bourbes et vinasses de Cognac (résidus de la distillation charentaise pour l'élaboration des eaux-de-vie de Cognac).

Sarments

Les sarments sont définis comme les rameaux d'un an bien développés par le *Lexique de la vigne et du vin*, édité par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (O.I.V).

Définit sous le prisme de la valorisation de la biomasse, les sarments sont une biomasse ligneuse viticole, renouvelée chaque année durant la taille. Cette biomasse peut être valorisée de manière énergétique ou agronomique, soit par restitution au sol avec ou sans broyage, soit après compostage.



Crédit photo : BNIC

Caractéristiques agronomiques		Source
C/N	92 à 50 MO	Comité Champagne, 2009
N	2,6 kg/t	Comité Champagne, 2009
P ₂ O ₅	1,3 kg/t	Comité Champagne, 2009
K ₂ O	3,4 kg/t	Comité Champagne, 2009
MgO	0,7 kg/t	Comité Champagne, 2009
Caractéristiques énergétiques		Source
PCI*	3,5 MWh/t	AASQA Rhône-Alpes
Rendement chaudière	> 80 %	Sources diverses

Tableau 1 : Caractéristiques agronomiques et énergétiques des sarments

* PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Souches

Dans le cadre du projet Biomasse Vitivinicole, on entend par souches les ceps ou pieds de vigne issus des arrachages (parcelles entières ou pieds morts ou malades sur les parcelles en production). Comme les sarments, il s'agit d'une biomasse ligneuse.



Crédit photo : Comité Champagne

Caractéristiques énergétiques		Source
PCI*	3 MWh/t	Association Aile - programme Green Pellets
Rendement chaudière	72%	Association Aile - programme Green Pellets

Tableau 2 : Caractéristiques énergétiques des souches

* PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Marcs de raisins

Les marcs de raisins sont le résidu de pressurage des raisins frais, fermenté ou non⁴.

⁴ Règlement (CE) n° 479/2008 du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole, Annexe 1 Définitions

Caractéristiques agronomiques		Source
Matière sèche	37,20%	IFV, 2013
pH	3,89	IFV, 2013
Matière organique	340 g/kg	IFV, 2013
Azote	6,5 g/kg	IFV, 2013
C/N	29,6	IFV, 2013
P ₂ O ₅	2,9 g/kg	IFV, 2013
K ₂ O	11,9 g/kg	IFV, 2013
MgO	0,7 g/kg	IFV, 2013
CaO	3,6 g/kg	IFV, 2013
Cuivre	19 mg/kg	IFV, 2013
ISMO	48 % MO	IFV, 2013
Caractéristiques énergétiques		Source
Potentiel méthane	46 à 85 ml CH ₄ / g de MB	IFV, 2013

Tableau 3 : Caractéristiques agronomiques et énergétiques des marcs de raisins



Crédit photo : IFV

Lies de vin

Les lies de vin sont les :

- résidus se déposant dans les récipients contenant du vin après la fermentation ou lors du stockage ou après un traitement autorisé ;
- résidus issus de la filtration ou de la centrifugation du produit visé au point a. ;
- résidus se déposant dans les récipients contenant du moût de raisins lors du stockage ou après un traitement autorisé ;
- résidus obtenus lors de la filtration ou de la centrifugation du produit visé au point c.⁵

⁵ Règlement (CE) n° 479/2008 du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole, Annexe 1 Définitions

Bourbes

Dans le règlement de l'OCM (R1308/2013) qui est le seul à traiter les produits vitivinicoles à ce jour, le terme de « bourbe » n'existe pas. Seule est définie la « lie de vin » comme le résidu après fermentation (que nous appelons « lies de vin ») et avant fermentation – issues du stockage des moûts de raisins (que nous appelons « bourbe ») (IFV, 2013).



crédit photo : BNIC

Vinasses de Cognac

La distillation charentaise pour l'élaboration des eaux-de-vie de Cognac laisse comme résidu des vinasses plus communément désignées dans la région sous le nom de « marc de chaudière » qui représente environ 2/3 du volume de vin mis en œuvre.

Composition des vinasses de Cognac		Source
Extrait sec	22 à 38 g/l	BNIC
Cendres	2,6 à 3,2 g/l	BNIC
pH	3	BNIC
Acidité	8 à 14,5 g/l H_2SO_4	BNIC
MES	5 g/l	BNIC
DCO	30 g/l O_2	BNIC
Acide tartrique	5 à 6 g/l	BNIC
Acide succinique	0,5 à 1 g/l	BNIC
Acide lactique	2 à 3 g/l	BNIC
Acide citrique et malique	Traces	BNIC
Glycérol	6 g/l	BNIC
Azote total	0,24 à 0,82 g/l	BNIC
Phosphore	0,19 à 0,75 g/l	BNIC
Potassium	0,9 à 2 g/l	BNIC
Magnésium	0,07 à 0,17 g/l	BNIC

Tableau 4 : Composition des vinasses de Cognac

Ces rejets représentent une charge polluante dissoute comprise entre 25 à 30 g/L de DCO. Les vinasses de Cognac sont caractérisées par une acidité élevée. Cette acidité des vins est recherchée comme facteur de conservation car l'utilisation de l'anhydride sulfureux n'est pas possible pour des vins destinés à la distillation.

Un apport de vinasses à la dose maximale autorisée sur vigne (60 m³/ha) fournit environ 30 à 60 unités d'azote, 15 à 25 de phosphore et 70 à 110 de potasse. Ceci correspond à une fumure d'entretien couramment préconisée sur la vigne.

Au-delà du périmètre étudié dans le projet Biomasse Vitivinicole, il existe deux autres types de biomasse issus de la valorisation des marcs de raisins et lies de vin en distillerie vinicole : les marcs de raisins distillés et les vinasses. L'Observatoire National des Ressources en Biomasse, co-piloté par FranceAgriMer et le Ministère en charge de l'Agriculture, a évalué leur gisement à l'échelle nationale (cf. Tableau 5).

Volumes en milliers de tonnes/an	Volume Total Produit ¹	Volume Usage 1	Volume Usage 2	Volume Usage 3	Volume Suppl. Disponible ²
		Alimentation animale	Agronomie	Energie	
Pulpe de raisins déshydratée	100	0,25	0,55	0,2	~ 0
Amendements organiques normés	170	0	170	0	~ 0
Engrais organiques normés	70	0	170	³	~ 0

¹ VTP : d'après IFV, 2013

² VSD = VTP – VU1 – VU2 – VU3

³ certaines vinasses ne sont pas concernées mais utilisées directement comme substrat de méthanisation

Tableau 5 : Gisements de biomasses issues des distilleries vinicoles, estimation nationale pour la campagne 2014. Source : FranceAgriMer

Les territoires du projet et leur biomasse vitivinicole



Figure 1 : Projet Biomasse Vitivinicole – 4 bassins viticoles étudiés

Suite à l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles, des acteurs de la filière vitivinicole de quatre bassins ont souhaité poursuivre la réflexion. Ainsi dans ce document, quatre bassins de production viticole sont étudiés :

- le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura,
- la Champagne,
- le bassin Aquitaine,
- et le bassin Charentes-Cognac (Cf. Figure 1).

Au sein de chaque bassin, des problématiques spécifiques de gestion de la biomasse vitivinicole d'ordres différents (technique, logistique, géographique, image de la filière) sont rencontrées.

Le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

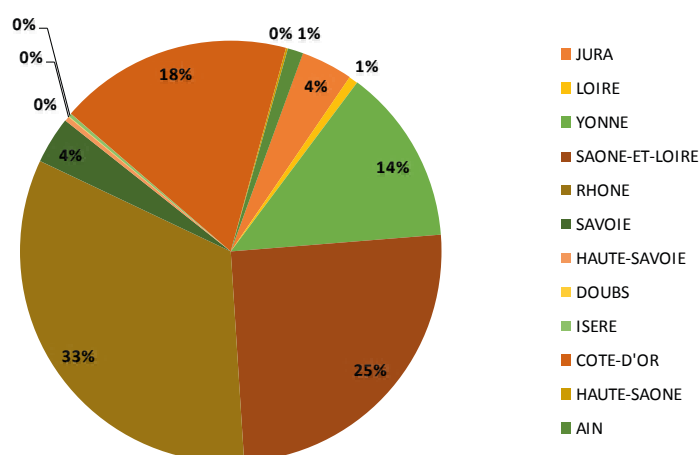
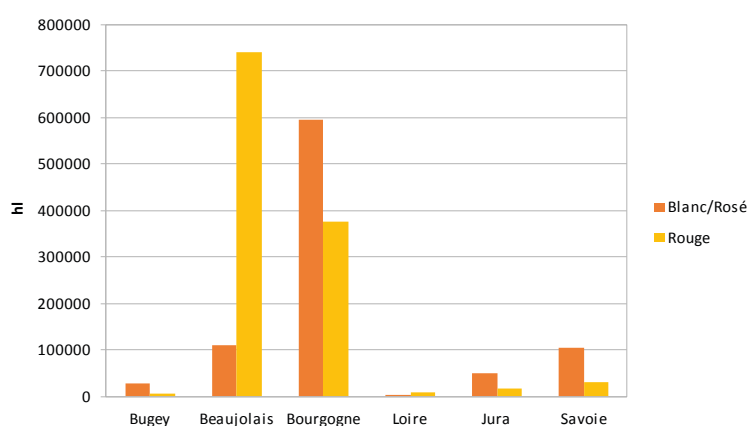


Figure 2 : Répartition par départements des surfaces en vigne du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura en 2013

Le bassin s'étend sur 12 départements et 5 512 communes (dont 455 communes viticoles).

En 2013, la surface en vigne était de 52 500 ha répartis principalement sur les départements du Rhône (33 %), de Saône-et-Loire (25 %), de la Côte d'Or (18 %) et de la Loire (14 %) (Cf. Figure 2).

En raison des arrachages, la surface en vigne a reculé de 7,2 % entre 2003 et 2013, notamment dans le Beaujolais.



Au cours des campagnes 2010 à 2014, une moyenne de 2 063 000 hl de vins ont été produits annuellement, dont 57 % de vins rouges et 43 % de vins blancs et rosés. La Figure 3 présente la répartition des volumes par zone.

Figure 3 : Moyenne des volumes de vins produits annuellement en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura au cours des campagnes 2010 à 2014. Source : DGDDI

Gestion et enjeux de la biomasse vitivinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Le bassin comptait jusqu'en 2012 deux distilleries vinicoles agréées pour le traitement des marcs de raisins et des lies de vin, l'une située dans le sud de la Bourgogne (Mâcon) et l'autre au cœur du Beaujolais (Charentay). Depuis la campagne 2013, seule une distillerie vinicole certifiée est présente sur l'ensemble du bassin. Les volumes qu'elle doit traiter ont donc augmenté. D'autre part, du fait de la configuration du bassin, certaines appellations sont très éloignées de la distillerie.

Le rythme des arrachages (750 ha/an en moyenne entre 2010 et 2014) engendre la production d'une biomasse ligneuse importante (souches). D'autre part, dans le Beaujolais, la densité de plantation historique (10 000 pieds/ha) qui rend difficile le broyage (peu de matériel adapté), le regain d'intérêt pour le travail du sol, ainsi que les pratiques culturales amènent une partie des vignerons à exporter les sarments en dehors des parcelles.



Le bassin Aquitaine

Le bassin viticole Aquitaine regroupe les vignobles de 3 départements (Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne), établis sur les bords de la Garonne et de la Dordogne⁶.

En 2013, le bassin représentait au total 136 968 ha de vignes, dont 88 % localisés en Gironde. Les 5 dernières années, 14 085 ha de vignes ont été arrachés. En moyenne, 3 521 ha sont arrachés chaque année.

En moyenne sur les campagnes 2010 à 2014, 6 407 746 hl de vins ont été produits annuellement dans le bassin dont 80 % de vins rouges. La production du vignoble est variée avec plus de 38 appellations différentes et majoritairement localisées en Gironde (86 % des volumes produits).

⁶ Bien que faisant partie du bassin viticole Charentes-Cognac tel que définit par l'arrêté n° 2008-1359, le canton de Saint-Aulaye (Dordogne) a été rattaché au bassin Aquitaine pour les besoins du projet Biomasse Vitivinicole.

Département	Rouge	Blanc	Rosé
Gironde	4 667 629	603 241	270 474
Dordogne	260 978	202 960	62 523
Lot-et-Garonne	178 717	93 617	67 406
Total Bassin	5 107 324	899 818	400 403

Tableau 6 : Volumes de vin produits (hl/an) par couleur et par département (moyenne 2010-2014). Source : DGDDI

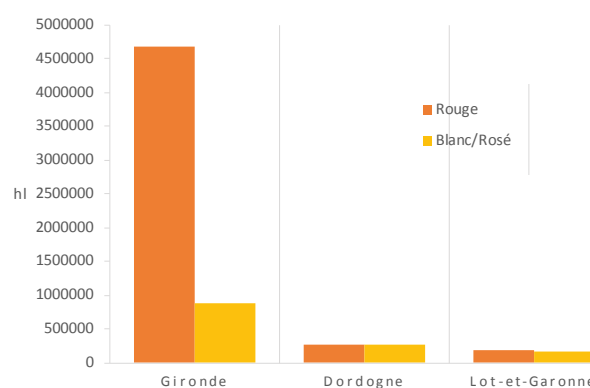


Figure 4 : Répartition des volumes de vin (%) par département et par couleur (moyenne 2010-2014). Source : DGDDI



Crédit photo : IFV

Gestion et enjeux de la biomasse vitivinicole dans le bassin Aquitaine

Les sous-produits vinicoles (marcs et lies) du bassin Aquitaine sont essentiellement collectés et valorisés par un réseau de huit distilleries vinicoles (sept privées et une coopérative), bien structuré, qui permet une prise en charge efficace de ces co-produits. Certaines de ces distilleries collectent et valorisent également les marcs de raisins du bassin Charentes-Cognac.

Les sarments de vignes sont le plus souvent restitués directement à la parcelle, par broyage au sol. Le brûlage des sarments est encore pratiqué localement, dans certains vignobles à forte densité de plantation. Cependant, cette pratique tend peu à peu à disparaître, compte tenu du contexte réglementaire de plus en plus contraignant (interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, Plan de Protection de l'Atmosphère) et de la multiplication des conflits avec les riverains, notamment dans les vignobles (péri-)urbains.

En revanche, le brûlage reste de loin la pratique la plus répandue pour les souches issues du renouvellement des pieds morts ou de l'arrachage des parcelles, faute d'alternatives pertinentes à l'échelle de l'exploitation (matériel) ou du bassin de production (prestations).

Depuis quelques années, certaines exploitations se tournent vers le compostage des sarments, seuls ou associés à d'autres co-substrats (fumier, rafles, marcs, déchets verts...), avec possibilité de traitement conjoint des effluents viticoles ou vinicoles.

Enfin, des projets de valorisation énergétique des sarments et des souches (chaudières) voient également le jour, à l'échelle individuelle ou collective.

Le bassin Champagne



Figure 5 : La Champagne viticole. Source : Comité Champagne

Le bassin viticole Champagne s'étend sur 34 260 ha répartis sur cinq départements : Aisne, Aube, Haute-Marne, Marne et Seine-et-Marne et deux régions : Hauts de France et Grand Est.

Le vignoble est réparti dans 4 grandes zones :

- la Montagne de Reims,
- la Vallée de la Marne,
- la Côte des Blancs,
- et la Côte des Bar.

Il compte près de 278 000 parcelles dont la superficie moyenne est de 18 ares. 17 villages bénéficient historiquement de la dénomination «grand cru» et 42 villages de la dénomination «premier cru».

En 2014, 33 705 ha étaient en production dont :

- 22 375 ha dans la Marne,
- 7 970 ha dans l'Aube et la Haute-Marne,
- 3 360 ha dans l'Aisne et la Seine-et-Marne.

Trois cépages sont majoritairement implantés :

- Pinot noir sur 38 % des surfaces,
- Chardonnay sur 30 % des surfaces,
- Pinot meunier sur 32 % des surfaces.

Annuellement, 280 ha sont arrachés (moyenne 2010-2014). L'âge moyen des vignes est de 29,5 ans. En 2010, il n'était que de 27 ans. Le vieillissement continu du vignoble s'explique par le faible taux d'arrachage (moins de 1 % des surfaces).

En 2014, plus de 453 000 t de raisins ont été pressurés et plus de 2 800 000 hl ont été vinifiés.

70 % des quantités sont pressurées dans la Marne, 8 % dans l'Aisne et la Seine-et-Marne et 22 % dans l'Aube et la Haute-Marne, dans près de 2 000 centres de pressurage.

La répartition de la vinification est différente de celle du pressurage. En effet, une partie des moûts est rapatriée sur les grosses unités de vinification de la Marne. Ainsi, 84 % des volumes sont vinifiés dans la Marne, 4 % dans l'Aisne et la Seine-et-Marne et 12 % dans l'Aube et la Haute-Marne.

Gestion et enjeux de la biomasse vitivinicole en Champagne

Selon les années, 100 000 à 120 000 t de marcs de raisins et environ 100 000 hl de sous-produits liquides (bourbes et lies) sont produits.

Trois distilleries collectent les sous-produits vinicoles liquides et solides dans l'aire d'appellation Champagne, mais une seule distille dans l'aire d'appellation. La principale difficulté technique réside dans la gestion des jus présents dans les marcs du fait du faible rendement au pressurage de l'appellation. Quelle que soit la voie de valorisation (distillation, épandage, compostage ou méthanisation), le transport et le stockage avant valorisation doivent être effectués dans le respect de l'environnement et des contraintes notamment liées à la gestion des jus d'écoulage : le stockage préalable à la valorisation doit être effectué sur des aires bétonnées équipées de systèmes de récupération des jus, les jus récupérés doivent être éliminés, le transport des marcs doit être réalisé dans les bennes étanches. L'ensemble des contraintes et points de vigilance à observer, par voie de valorisation, sont répertoriés dans la synthèse de l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles⁷ et les fiches de synthèse réalisées par FranceAgriMer⁸.

Une grande partie de la biomasse viticole (sarments) est broyée et réincorporée au sol. Les voies de valorisation des souches sont limitées et la pratique de brûlage tend à disparaître face au développement des plans de protection de l'atmosphère.

⁷ IFV, Marcs de raisins, lies de vin et bourbes : Quelle gestion des sous-produits vinicoles ? Collection Itinéraires n° 25 (2013)

⁸ <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/La-filiere-en-bref/Mieux-connaître-le-vin/Les-sous-produits-de-la-vinification>

Le bassin Charentes - Cognac

Le bassin Charentes-Cognac est composé essentiellement du vignoble de l'aire de production de l'appellation Cognac (97,2 %).

Ce vignoble se situe sur 4 départements : la Charente Maritime, la Charente, la Dordogne et les Deux Sèvres. On compte 79 653 ha de vignes en 2014, répartis entre six appellations plus généralement connues sous le nom de crus. On y trouve également des vignes destinées aux Vins de Pays Charentais (IGP) et à la production du Pineau des Charentes (VLAOC).

C'est un vignoble complanté à près de 95 % (76 151 ha) en cépages blancs ouvrant droit à l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac. Le cépage principalement utilisé est l'Ugni blanc. Ce cépage à maturité tardive donne un vin présentant deux éléments essentiels : un taux d'acidité important et, en général, une faible teneur en alcool.

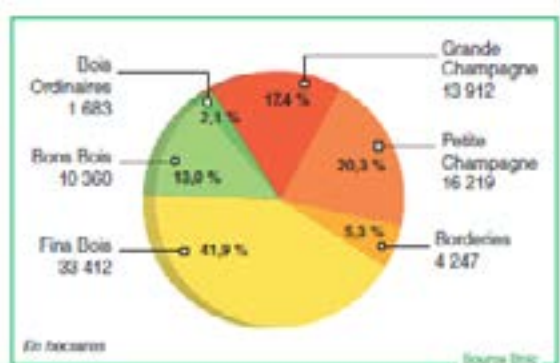


Figure 6 : Superficie du vignoble en production par cru en 2014. (source BNIC)



Figure 7 : Les six crus de la zone AOC Cognac (source BNIC)

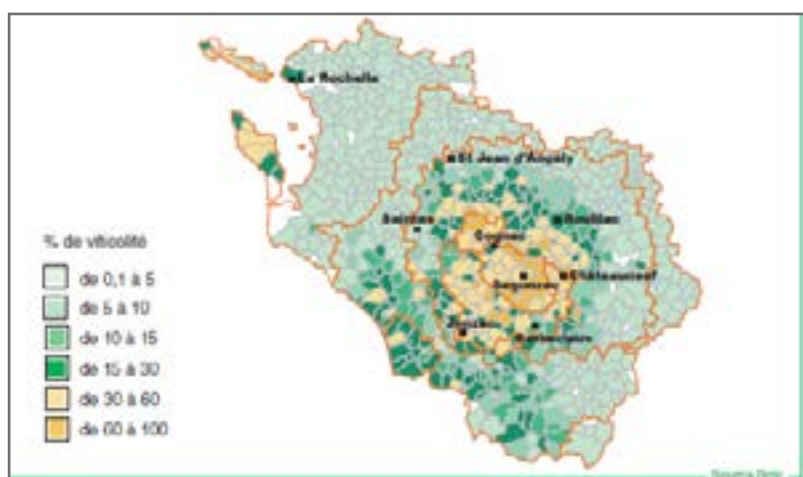


Figure 8 : Taux de viticulté⁹ des communes de la région délimitée Cognac en 2008 (source BNIC)

⁹ Le taux de viticulté est le pourcentage de surface en vigne par rapport à la Surface Agricole Utile (SAU)

La production est le résultat de la distillation dite « à deux chauffes » selon la méthode traditionnelle charentaise « à repasse », des vins blancs récoltés chaque année dans la zone d'appellation d'origine. Elle est assurée par trois catégories de distillateurs à savoir : les bouilleurs de profession pour qui la distillation constitue leur principale activité (ils distillent en effet pour leur propre compte, ainsi qu'à façon pour le compte des bouilleurs de cru et des coopératives), les coopératives qui distillent pour elles-mêmes et à façon pour les bouilleurs de cru, enfin les bouilleurs de cru qui distillent uniquement pour leur propre compte, tout ou partie de leur récolte, ce qui est communément appelé « distillation à domicile ».

En 2014, le vignoble comptait 4 631 viticulteurs, 3 722 bouilleurs de cru, 116 bouilleurs de profession et 5 coopératives de distillation.

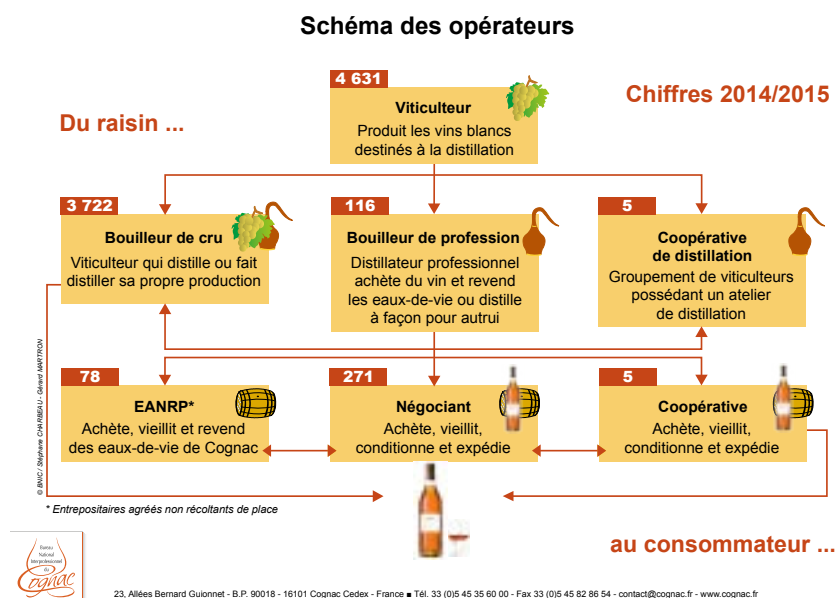


Figure 9 : Les acteurs de la filière de production du Cognac (source BNIC)

Le Cognac est le fruit de la distillation des vins blancs récoltés dans la zone d'Appellation d'Origine. En 2014, le rendement annuel a été de 11,70 hl d'alcool pur /ha. La récolte a été de 8 609 682 hl de vin, soit 1,6 % de plus que la moyenne des 5 dernières années.

La distillation, issue de la récolte 2014, est de l'ordre de 811 813 hl AP (réserve climatique comprise). Elle est supérieure de 26,2 % à celle de la récolte 2013.

Gestion et enjeux de la biomasse vitivinicole dans le bassin Charentes - Cognac

L'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles (IFV, 2013) a estimé le volume de sous-produits collectés par les distilleries à 143 990 t de marcs de raisins et 294 000 hl de lies de vin (campagne 2009).

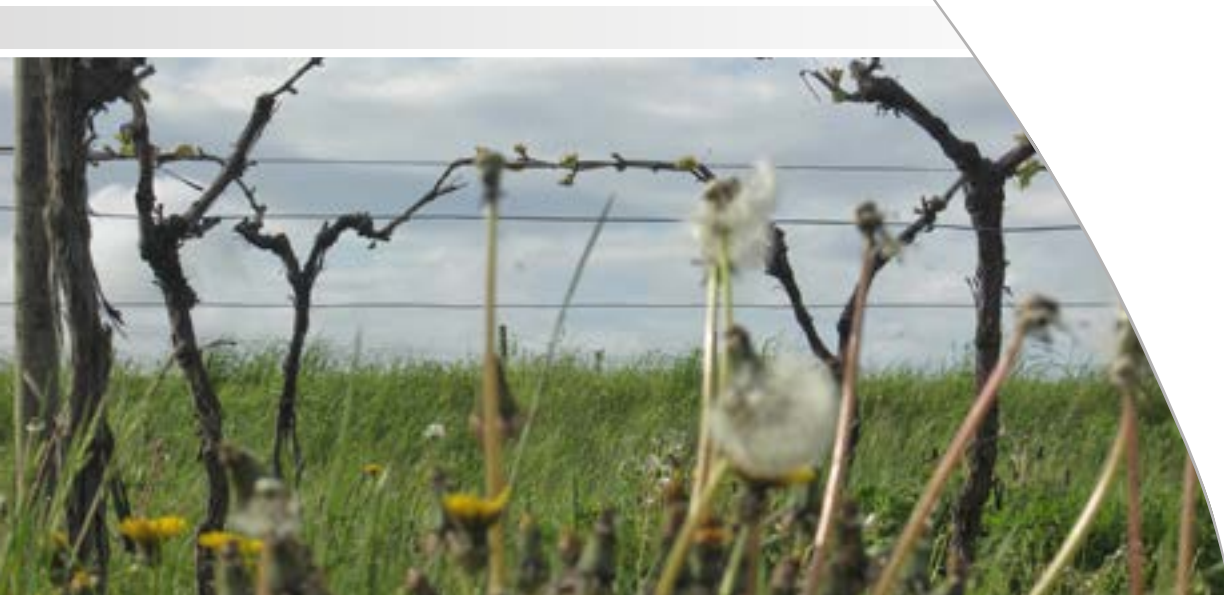
La production de vins blancs destinés au Cognac génère un sous-produit : le marc de pressurage, durant une période concentrée sur 4 à 5 semaines en septembre-octobre. Les 6 à 9 millions d'hl de vins blancs produits génèrent annuellement environ 150 000 à 225 000 t de marcs de raisins.

Aucune distillerie vinicole agréée pour le traitement des marcs de raisins n'est présente sur le bassin : les marcs sont collectés par des distilleries du bassin Aquitaine. Cette configuration génère une logistique importante (aires de stockage, etc.).

Les lies de vin sont collectées par trois distilleries de Charente et des distilleries du bassin Aquitaine.

Actuellement plus de 50 % des vinasses de distillation du Cognac sont collectées par une unité de méthanisation et de cogénération présente sur le bassin.

Le reste est pour la majorité épandu par les opérateurs sur des terres agricoles.



Crédit photo : BNIC

Cartographie des gisements de biomasse vitivinicole

Méthode

Les gisements de biomasse vitivinicole ont été estimés à l'aide de ratios appliqués aux surfaces en vigne, aux surfaces de vigne arrachées et aux volumes de vins produits dans chaque bassin.

La majorité de ces informations est issue du Casier Viticole Informatique (CVI) qui regroupe les informations déclarées par les opérateurs de la filière (déclarations de récolte). Les partenaires en charge des bassins Champagne et Charentes-Cognac sont des interprofessions (Comité Champagne et BNIC) et détiennent le Casier Viticole Informatisé (CVI) regroupant les informations issues des déclarations de récolte. Ils disposent donc du CVI. Pour les partenaires en charge des bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine (IFV et CA33), des extractions ont été réalisées et transmises par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) du Ministère en charge des Finances.

Biomasse viticole

Sarments

Pour les bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine, les surfaces en vigne ont été extraites de l'Observatoire de la viticulture française de FranceAgriMer (www.observatoire-viti-france.com). Les données utilisées par FranceAgriMer sont issues du CVI. Pour le bassin Charentes-Cognac, les surfaces en vigne proviennent des déclarations d'affectation des parcelles, gérées par l'interprofession (BNIC). Pour la Champagne, les données des surfaces plantées en vignes sont issues du CVI.

Les données de surface utilisées pour le projet Biomasse Vitivinicole sont une moyenne pour la période 2010 à 2013.

Souches

Les données des surfaces arrachées sont issues du CVI. Les surfaces arrachées sont imputées à la commune de rattachement telle que fixée au CVI (commune du siège de l'exploitation). Une surface moyenne par commune a été déterminée à partir des données de 2012 à 2014.

Pour le bassin Charentes-Cognac les données de surfaces arrachées n'ont pas pu être collectées.

Biomasse vinicole

Les volumes de vins produits dans les 4 bassins de production du projet sont issus des déclarations de récolte et donc du CVI.

Les extractions réalisées ont permis de connaître les volumes moyens de vins produits annuellement au cours des campagnes 2010 à 2014, en différenciant les vins rouges et blancs et à l'échelle des communes.

Les règles du secret statistique ont été respectées lors des extractions¹⁰. Chaque chiffre, à l'échelle communale, représente les volumes de vins produits par, au minimum, 3 entreprises. Lorsqu'une commune ne comprend qu'une ou deux entreprises, un regroupement a été effectué avec une commune voisine. De la même façon, si les volumes de vins produits par une entreprise représentent plus de 85 % du volume de vin total de la commune, un regroupement a également été effectué avec une commune voisine.

¹⁰ Cf. INSEE <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=statistique-publique/secret-statistique.htm>

Ratios de production de biomasse vitivinicole

Un travail de recherche bibliographique a été effectué pour définir les ratios à prendre en compte. Considérant les spécificités de chaque bassin viticole, il a été décidé, lorsque c'était possible, de prendre en compte des ratios différents en fonction des bassins. Les choix effectués sont présentés dans le Tableau 7. Les ratios sont présentés arrondis à l'inférieur.

	Sarments	Souches	Marc de raisins rouges	Marc de raisins blancs	Lies de vin	Bourbes	Vinasses de Cognac
	(tMS/ha)	(tMS/ha)	(kg/hl)	(kg/hl)	(hl/hl)	(hl/hl)	(hl/hl)
Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura	1,4	8,5	18	30	0,04	/	/
Aquitaine	1,4	10	18	30	0,04	/	/
Champagne	1,8	15	/	40	0,015	0,03	/
Charentes-Cognac	2,14	/	/	14	/	/	1

Tableau 7 : Ratios de production de biomasse vitivinicole

Sarments

Pour **les bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine**, le ratio utilisé (1,4 t MS/ha) est issu, d'une part d'une étude de l'ADEME de 2009 sur la biomasse forestière, popullicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 (ADEME, 2009), et d'autre part de mesures effectuées en Beaujolais et en Bourgogne par l'IFV, la SICAREX Beaujolais et la Chambre d'Agriculture de la Saône-et-Loire.

Pour **le bassin Champagne**, le gisement des sarments correspond en fait aux gisements annuels des sarments et des charpentes (bois de 2 ans). Le ratio utilisé (1,8 t MS/ha) a été établi à partir de mesures terrains pondérées par le type de taille.

Pour **le bassin Charentes-Cognac**, le ratio utilisé (2,14 t MS/ha) est issu d'expérimentations menées par la Station Viticole du BNIC.

Souches

Pour **les bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine**, les ratios utilisés (8,5 t MS/ha et 10 t MS/ha) sont issus de l'étude de l'ADEME sur la biomasse forestière, popullicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 (ADEME, 2009).

Pour **le bassin Champagne**, le ratio utilisé (15 t MS/ha) a été établi à partir de mesures terrains pondérées par le type de taille.

Marc de raisins rouges

Du fait des faibles volumes de vins rouges produits en Champagne et Charentes-Cognac, on considère que seuls **les bassins viticoles Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine** disposent de marc de raisins rouges. Le ratio de 18 kg/hl est issu de l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles, projet coordonné par l'IFV entre 2010 et 2013 (IFV, 2013).

Marc de raisins blancs

Le ratio de 30 kg/hl utilisé pour **les bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine** est issu de l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles, projet coordonné par l'IFV entre 2010 et 2013 (IFV, 2013).

Pour **le bassin Champagne**, le ratio varie d'une année à l'autre selon le taux d'extraction des rebêches fixé. Pour l'étude, le ratio retenu est de 40 kg/hl de vin.

Pour **le bassin Charentes-Cognac**, le ratio utilisé (14 kg/hl) est issu d'expérimentations menées par la Station Viticole du BNIC.

Lies de vin

Pour les bassins **Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Aquitaine**, on considère que le volume de lies de vin comprend également les volumes de bourbes. Ces deux sous-produits liquides de la vinification sont généralement stockés ensemble dans des cuves, avant de suivre la même voie de traitement par distillation. Le ratio de 0,04 hl/hl est issu de l'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles, projet coordonné par l'IFV entre 2010 et 2013 (IFV, 2013).

En Champagne, lies de vin et bourbes sortent du process de fabrication à des étapes différentes qui se déroulent souvent dans des sites différents. Il est donc possible de différencier les volumes. Le cahier des charges de l'appellation Champagne prévoit que les bourbes issues du pressurage sont extraites dans une proportion comprise entre 1 % et 4 % de la quantité de moûts débourbés et que l'élaboration des vins donne lieu à des lies à raison de 1,5 % des moûts débourbés; soit pour les bourbes un ratio moyen de 0,03 hl/hl de moût débourbé et pour les lies un ratio de 0,015 hl/hl de moût débourbé.

Vinasses de Cognac

Les spécificités du process d'élaboration du Cognac engendrent un coproduit appelé « vinasse » mais pas de lies de vin ou bourbes. Le ratio utilisé (1 hl/hl) est issu d'expérimentations menées par la Station Viticole du BNIC.

Pour le bassin Charentes-Cognac, la majorité des lies de vins de base Cognac sont distillées. Elles n'ont pas été considérées comme gisement dans cette étude. Les lies générées par la filière «Vins de Pays Charentais» et «Vins autres» n'ont pas été prises en compte dans cette étude.

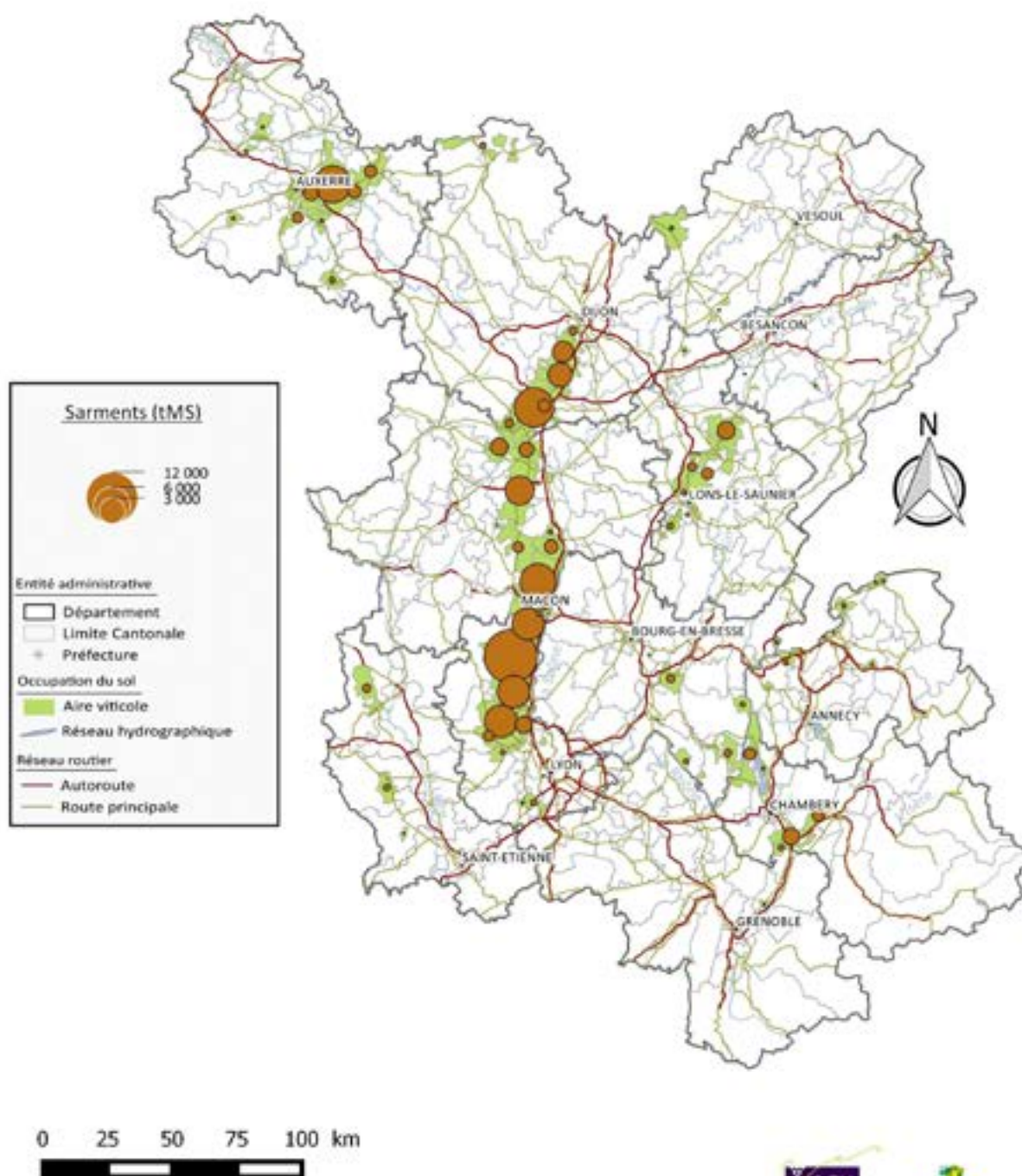
Cartographie

La cartographie des gisements a été réalisée sous le logiciel S.I.G (Système d'Information Géographique) QGIS, logiciel libre multi-plateforme (<http://www.qgis.org>). Ce logiciel permet de créer, éditer, visualiser, analyser et publier des informations géographiques.

Les différents gisements de biomasse vitivinicole sont représentés par des cercles dont la surface est proportionnelle à la quantité (en tonne) produite. Chaque cercle représente le gisement pour un canton de la zone viticole. Dans le cadre d'une approche territorialisée, ces cartes procurent des informations locales (tel canton = tel gisement) et mettent en évidence des ensembles spatiaux permettant au lecteur de caractériser (régionaliser) le gisement concerné.

Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

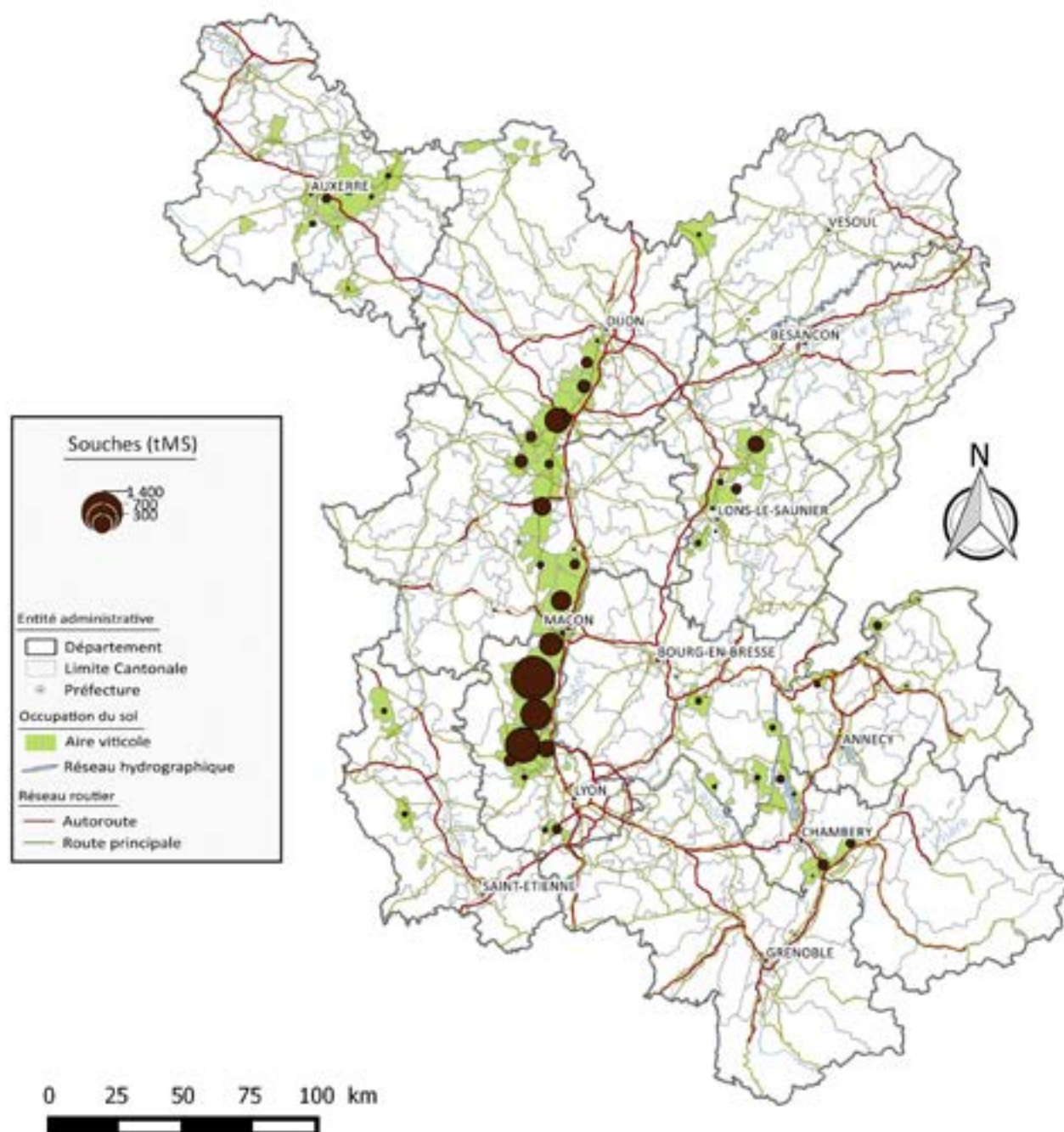
BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-SAVOIE-JURA Sarments par canton - 2010/2013



Sources : IGN-GEOFLA/BD Carthage/Route 500 ; DGDDI-CVI
Carte réalisée par l'IFV, juin 2016, extrait de l'Atlas -Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com

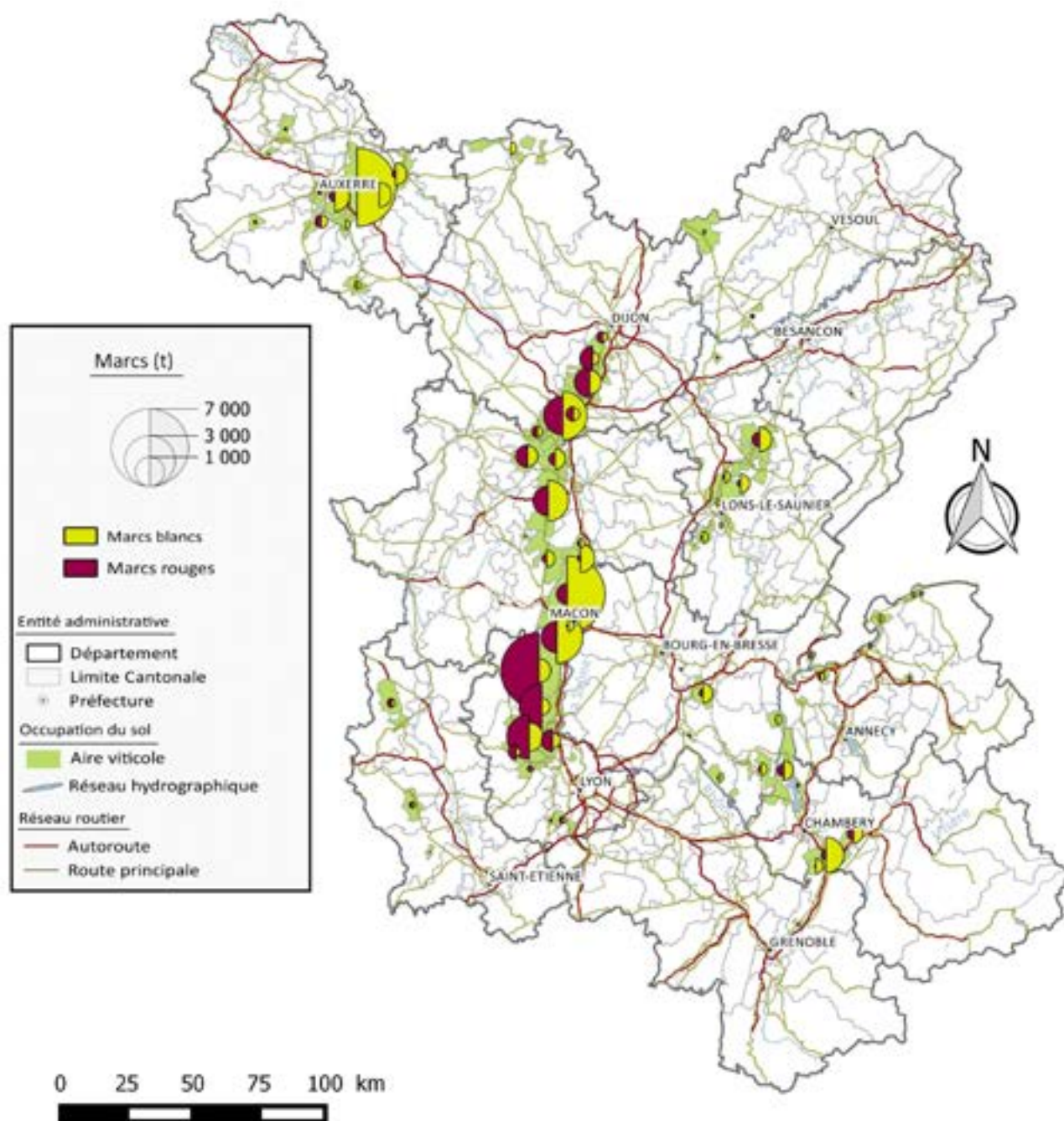
BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-SAVOIE-JURA

Souches arrachées par canton - 2012/2014



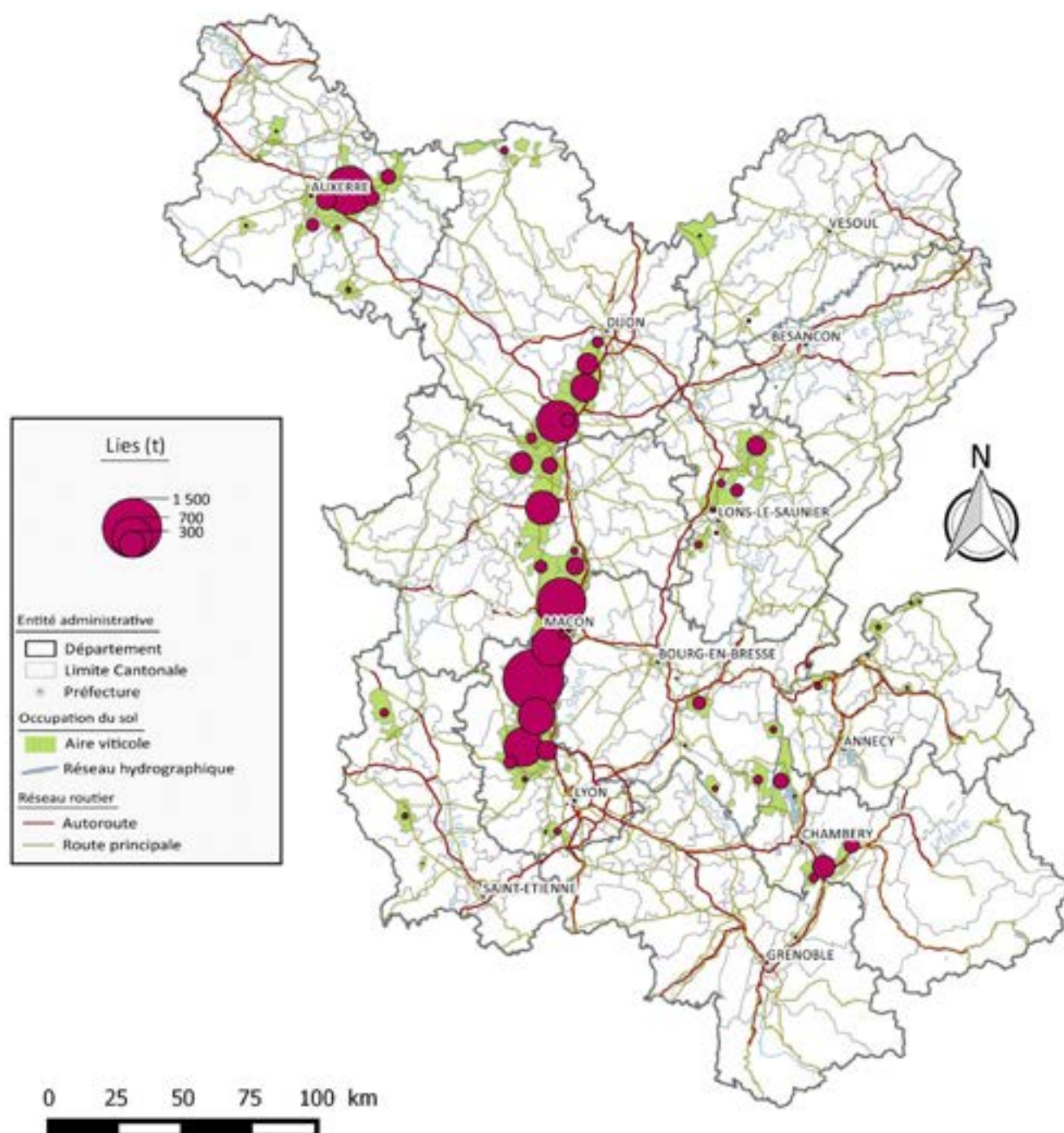
BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-SAVOIE-JURA

Mars par canton - 2010/2014



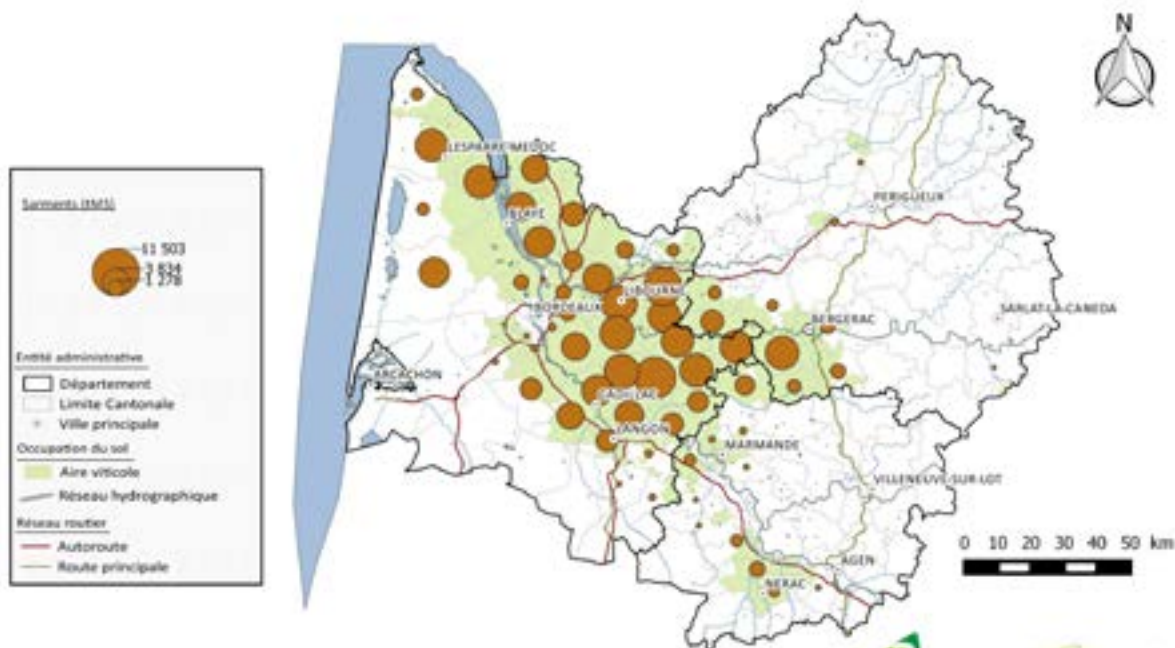
BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-SAVOIE-JURA

Lies par canton - 2010/2014



Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Aquitaine

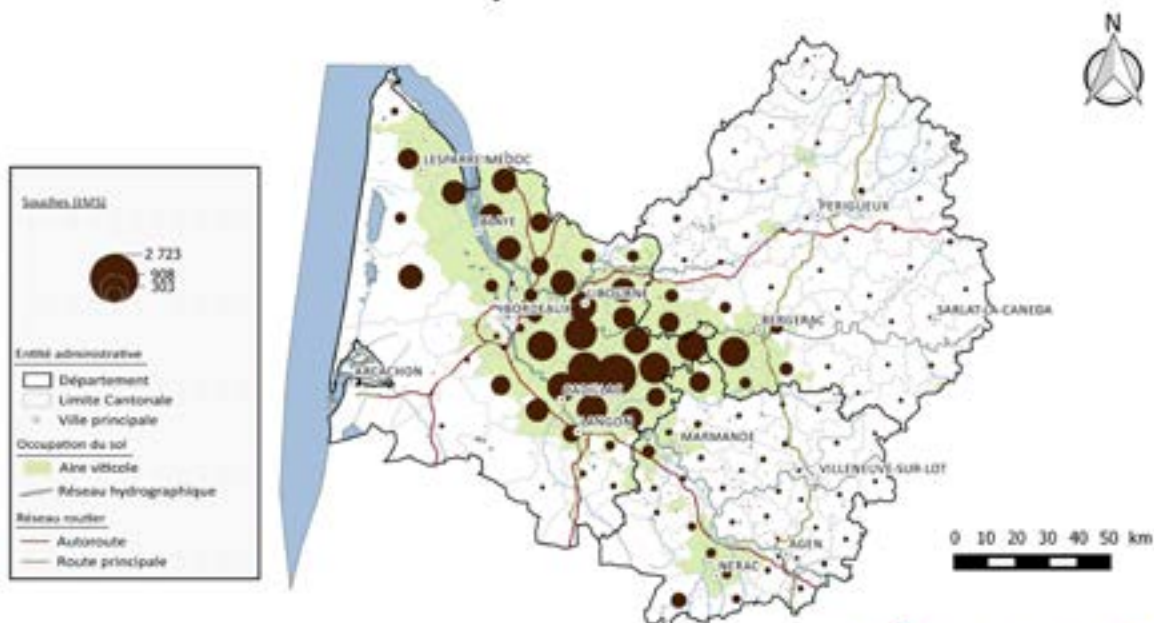
GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE - SARMENTS (tMS) PAR CANTON moyenne 2010-2013



Sources : IGN-GEOFLA/BD Carthage/Route 500 ; DGDDI-CVI
Carte réalisée par la CA 33 le 18/05/2016, extrait de l'Atlas -Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



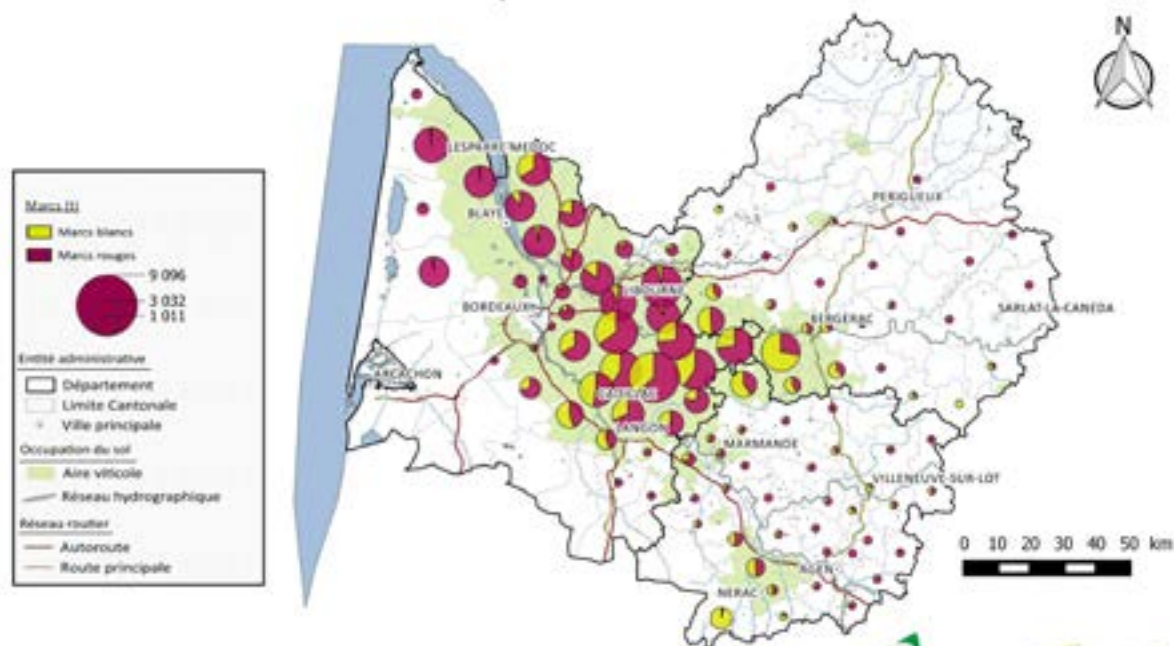
GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE - SOUCHES (tMS) PAR CANTON moyenne 2012-2014



Sources : IGN-GEOFLA/BD Carthage/Route 500 ; DGDDI-CVI
Carte réalisée par la CA 33 le 18/05/2016, extrait de l'Atlas -Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



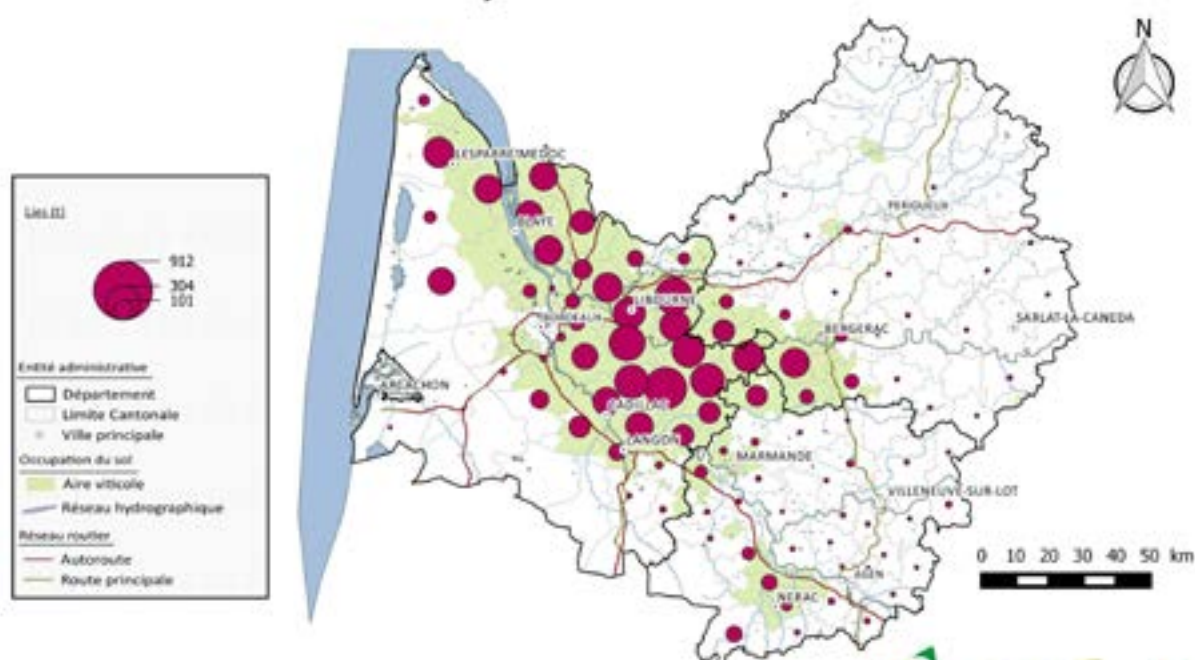
GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE - MARCS (t) PAR CANTON moyenne 2010-2014



Sources : IGN-GEOFLA/BD Carthage/Route 500 ; DGDDE-CVI
Carte réalisée par la CA 33 le 18/05/2016, extrait de l'Atlas-Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE - LIES (t) PAR CANTON moyenne 2010-2014

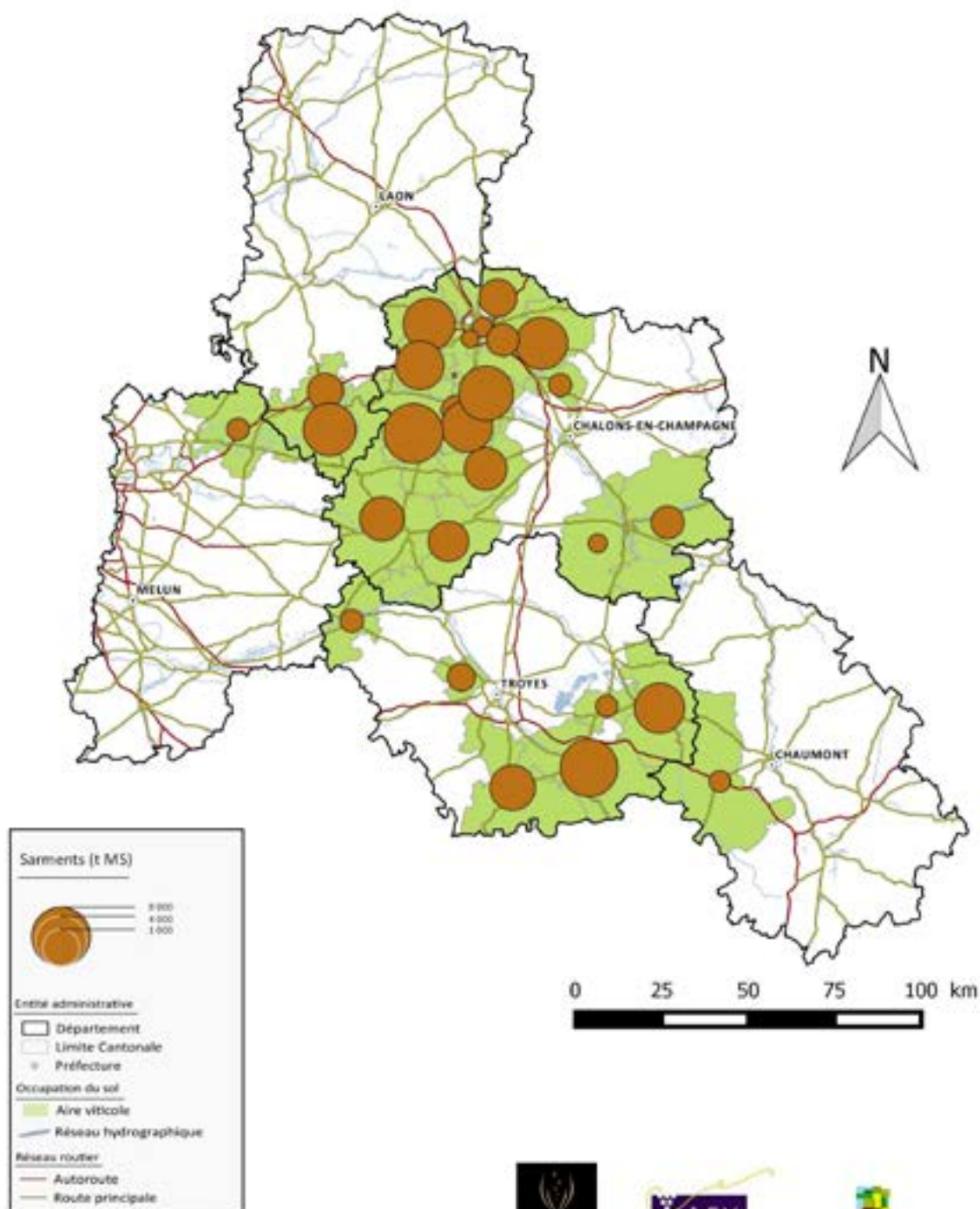


Sources : IGN-GEOFLA/BD Carthage/Route 500 ; DGDDE-CVI
Carte réalisée par la CA 33 le 18/05/2016, extrait de l'Atlas-Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



Les gisements de biomasse vitivinicole en Champagne

CHAMPAGNE - SARMENTS (t MS) PAR CANTON Moyenne 2010 - 2013

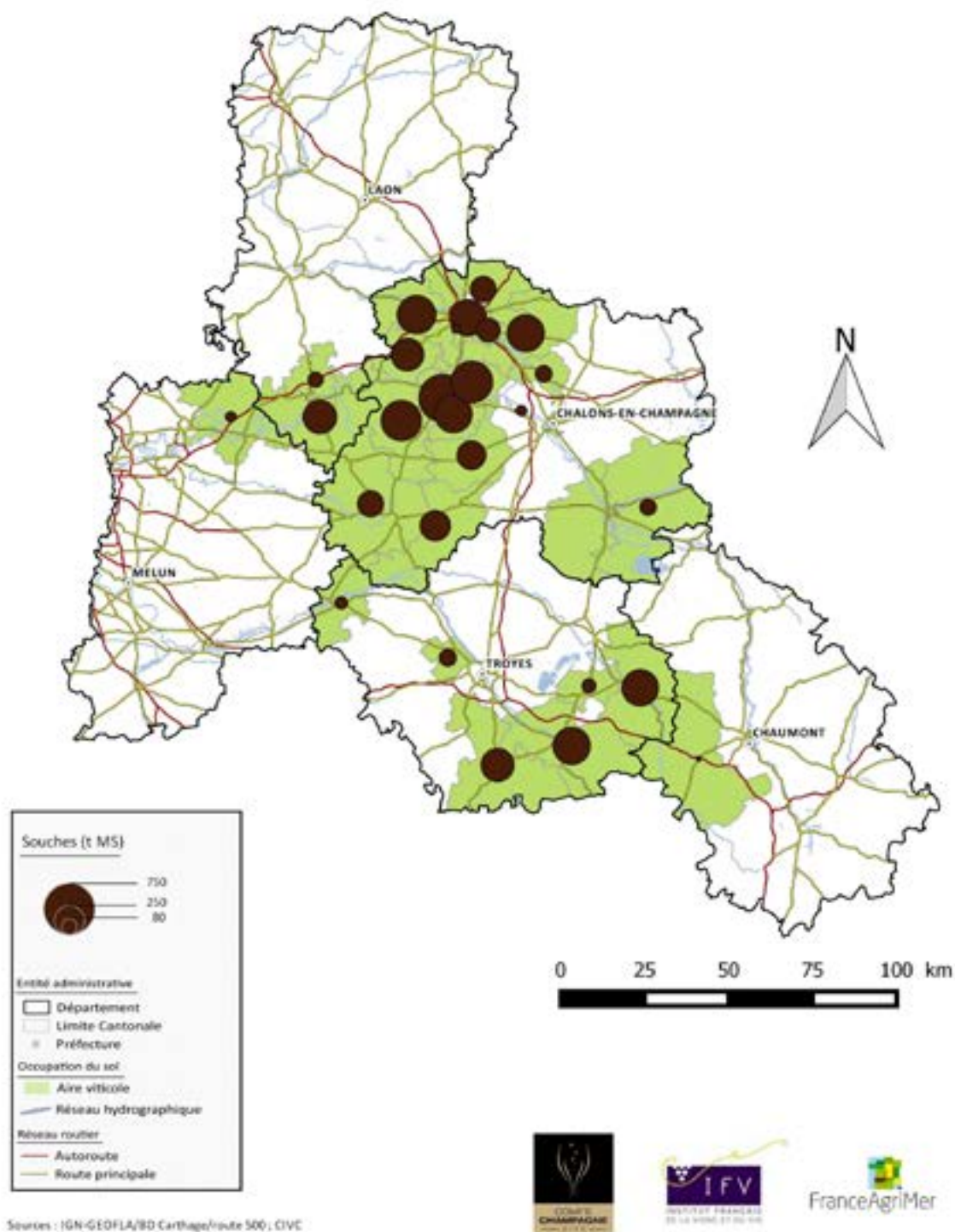


Sources : IGN-GEFLA/BD Carthage/route 500 ; OVC
Carte réalisée par le Comité Champagne, mai 2015
Extrait de l'Atlas du Bassin Champagne - Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



CHAMPAGNE - SOUCHES (t MS) PAR CANTON

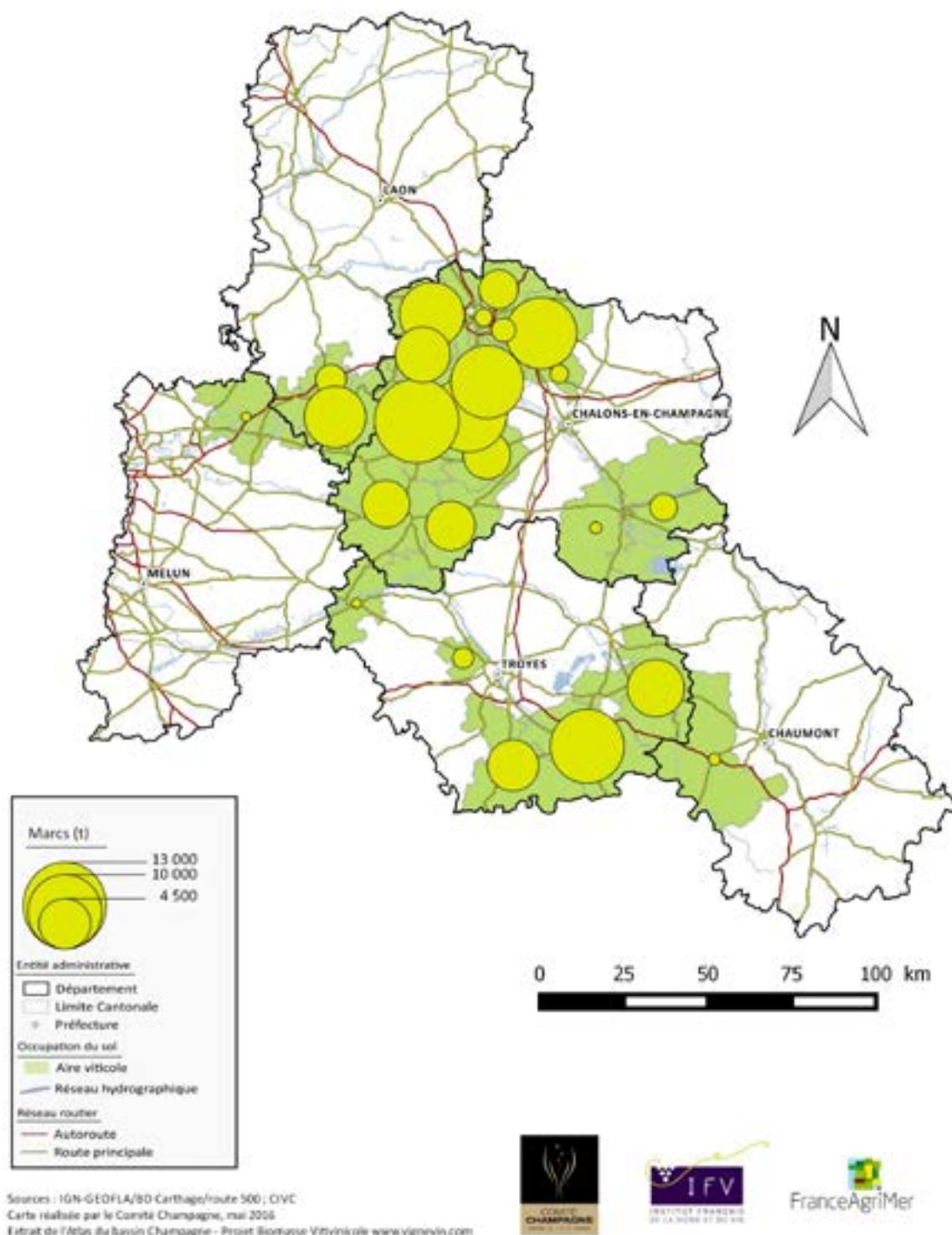
Moyenne 2012 - 2014



Sources : IGN-GEPIA/BD Carthage/Route 500 ; CIVC
 Carte réalisée par le Comité Champagne, mai 2016
 Extrait de l'Atlas du bassin Champagne - Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com

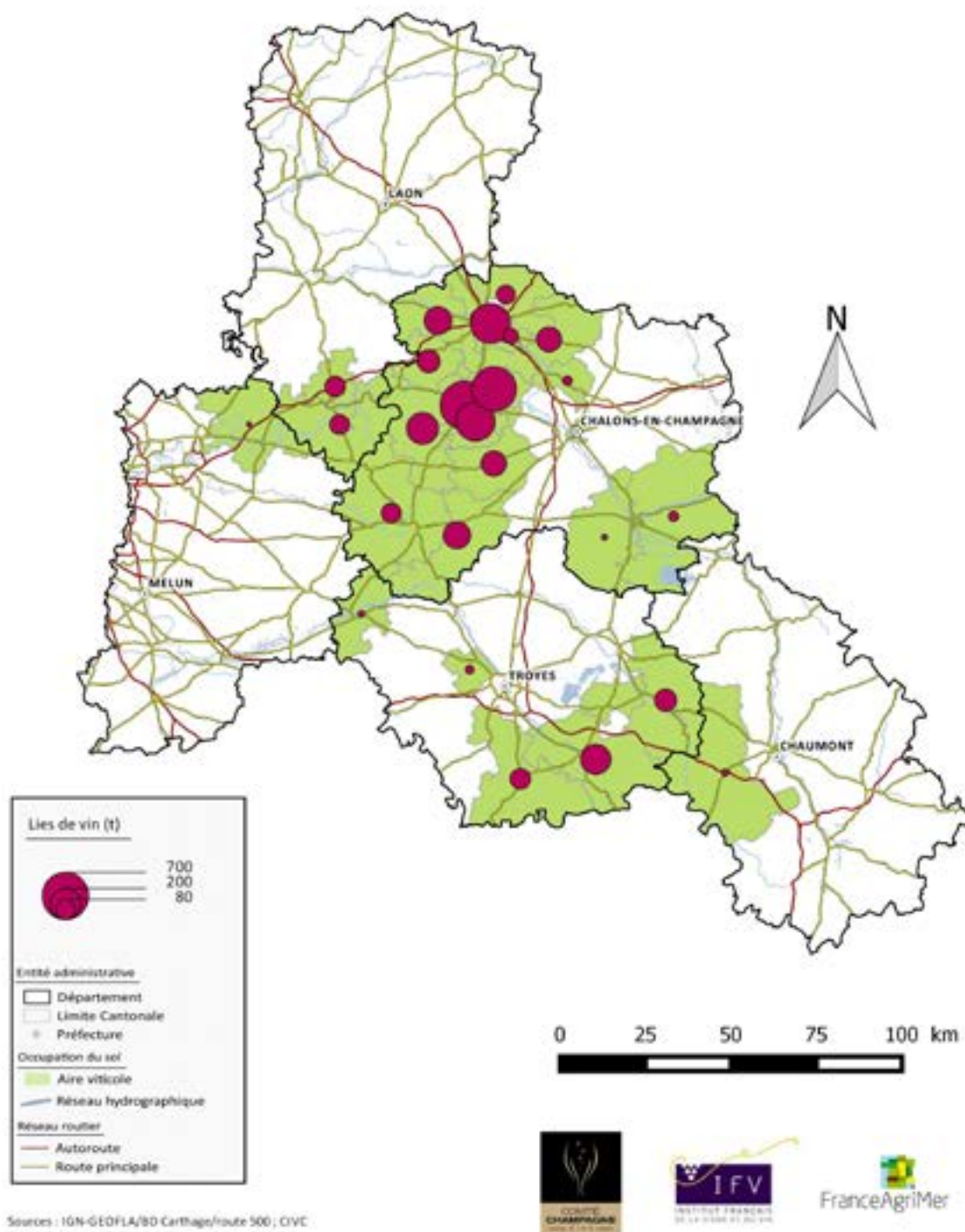
CHAMPAGNE - MARCS (t) PAR CANTON

Moyenne 2010 - 2014



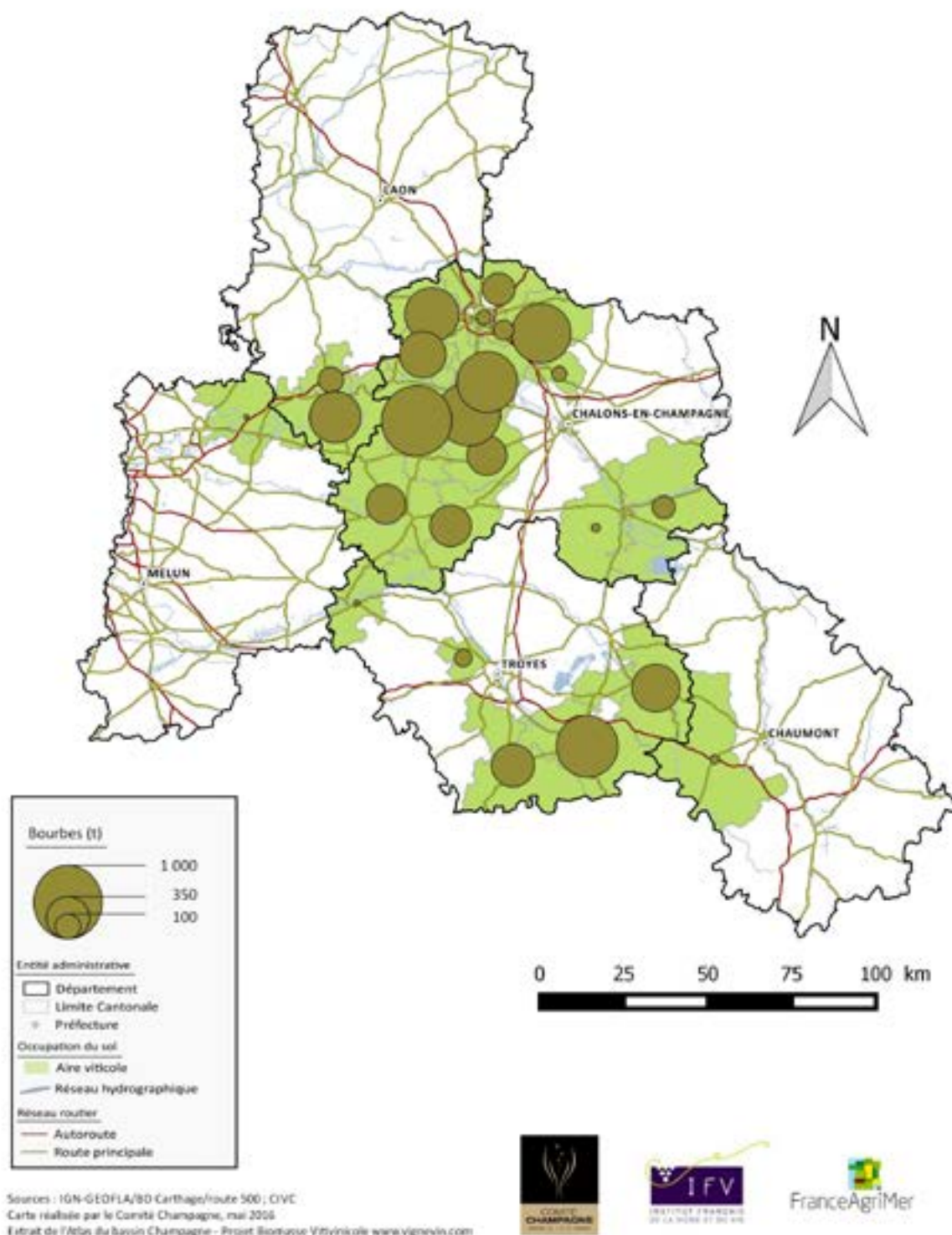
CHAMPAGNE - LIES DE VIN (t) PAR CANTON

Moyenne 2010 - 2014



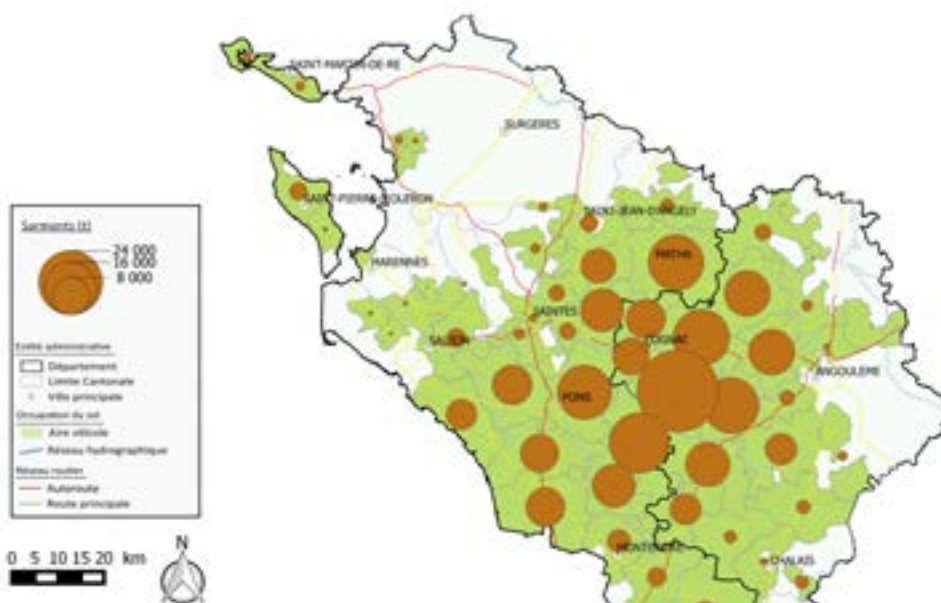
CHAMPAGNE - BOURBES (t) PAR CANTON

Moyenne 2010 - 2014



Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Charentes-Cognac

Bassin Charentes-COGNAC SARMENTS (t) par canton moyenne 2010-2014



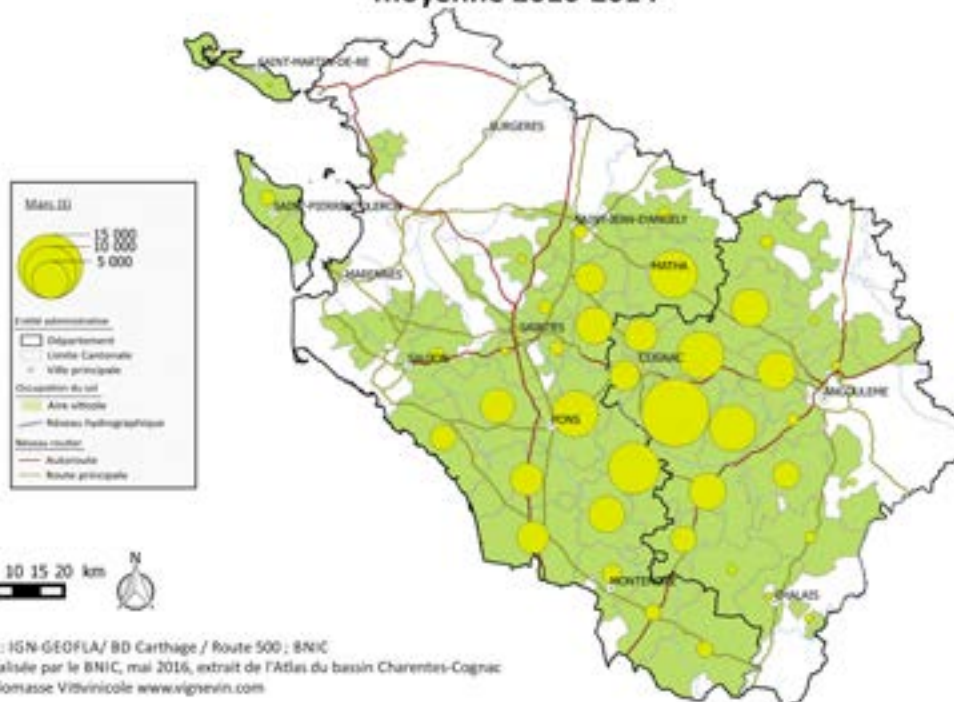
Sources : IGN-GEOFLA/ BD Carthage / Route 500 ; BNIC
Carte réalisée par le BNIC, mai 2016, extrait de l'Atlas du bassin Charentes-Cognac
Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com

FranceAgriMer

VIV
Vignevin

Cognac

Bassin Charentes-COGNAC MARC (t) par canton moyenne 2010-2014



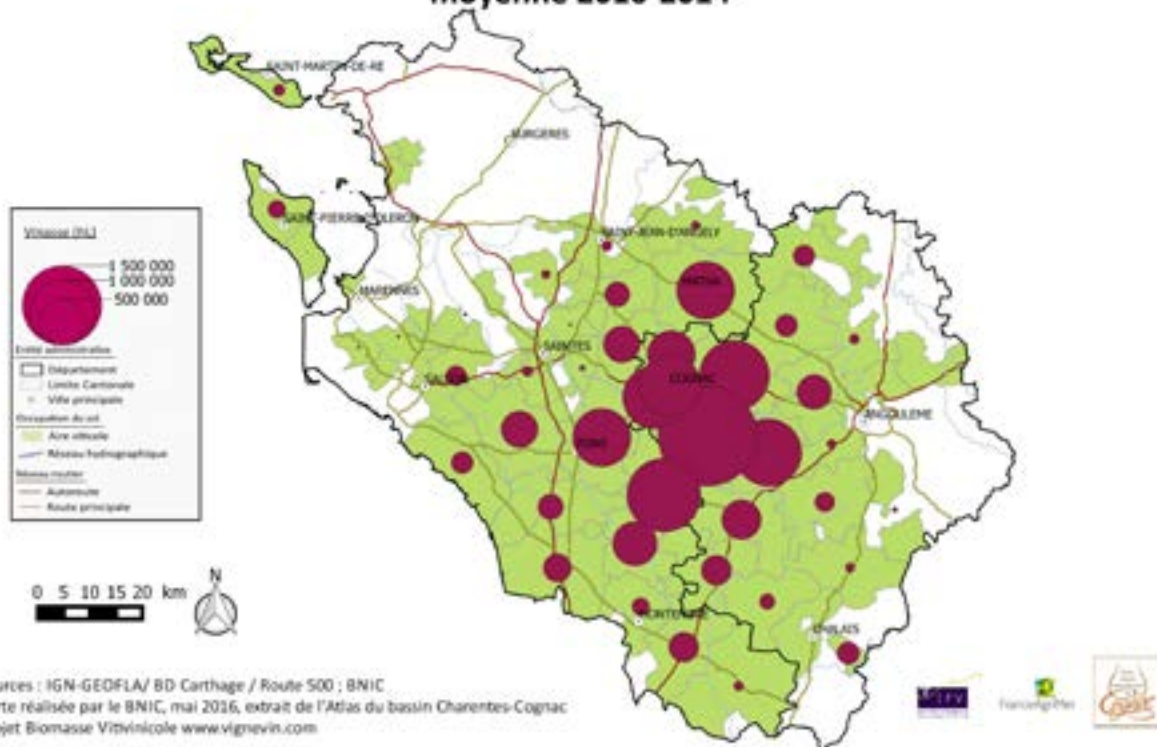
Sources : IGN-GEOFLA/ BD Carthage / Route 500 ; BNIC
Carte réalisée par le BNIC, mai 2016, extrait de l'Atlas du bassin Charentes-Cognac
Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com

VIV
Vignevin

FranceAgriMer

Cognac

Bassin Charentes-COGNAC **VINASSE (hL) par canton** **moyenne 2010-2014**



Cartographie des installations de valorisation de la biomasse

Méthode

Cinq types d'installations susceptibles de valoriser les coproduits vitivinicoles sont représentés dans le projet. Il s'agit des distilleries, unités de méthanisation, plateformes de compostage, chaudières biomasse. Certaines installations valorisent déjà la biomasse vitivinicole, elles sont pour cela enregistrées ou certifiées (pour les distilleries) auprès de FranceAgriMer.

Afin d'obtenir des informations de qualité sur ces différentes installations, les organismes spécialistes de la question ont été consultés, ainsi que diverses bases de données disponibles sur internet. Une approche commune a d'abord été définie et employée pour les quatre bassins de production du projet. Lorsque nécessaire, des approches spécifiques ont été menées.

Les fichiers ont été transmis ou extraits sous format tableur (OpenOffice ou Excel) puis mis en forme (transformation en databasefile et jointure attributaire) afin de pouvoir être utilisés sous QGIS.

Distilleries

La liste des distilleries vinicoles certifiées est téléchargeable sur le site internet de FranceAgriMer. On retrouve des informations administratives sur les installations ainsi que le type de biomasse traité. Les distilleries vinicoles s'inscrivent dans une économie circulaire en collectant et recyclant les marcs de raisins et lies de vin en de nombreux produits (alcool, pépins, tartrates...) approvisionnant des marchés agroalimentaires, énergétiques et agronomiques.

La base de données des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) du ministère en charge de l'environnement (<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>), a aussi été consultée afin de connaître le classement ICPE des installations.

Pour le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, des informations complémentaires ont été recueillies lors de divers entretiens avec le gestionnaire de la distillerie du Beaujolais.

Pour le bassin Aquitaine, des informations complémentaires ont été recueillies lors d'un entretien avec la vice-présidente de l'Union Nationale des Distilleries Vinicoles (UNDV) et d'une rencontre avec le directeur de l'Union des Coopératives Vinicoles d'Aquitaine (UCVA).

Pour le bassin Champagne, les rencontres annuelles entre les distilleries et le Comité Champagne ont permis de compléter les informations du site internet de FranceAgriMer.

Unités de méthanisation

Les données concernant les unités de méthanisation sont extraites du site SINOE® déchets (<http://www.sinoe.org/>) développé par plusieurs collaborateurs dont l'ADEME.

Il a été décidé de ne pas prendre en considération les unités rattachées aux stations d'épuration, ces installations n'ayant pas la capacité de traiter la biomasse vitivinicole.

Pour le bassin Aquitaine, des informations complémentaires sur les unités de méthanisation récentes (mises en place après 2009) ont été recueillies auprès de l'animatrice du dispositif Methaqtion (dispositif régional d'accompagnement des projets de méthanisation en Aquitaine).

Pour le bassin Champagne, les données ont été complétées par la liste des unités de méthanisation enregistrées auprès de FranceAgriMer, par la consultation de la base des Installations classées pour la Protection de l'Environnement et l'état des lieux de la méthanisation en Champagne-Ardenne réalisée par les Chambres d'Agriculture de la région.

Plateformes de compostage

Les données concernant les plateformes de compostage sont extraites du site SINOE® déchets (<http://www.sinoe.org/>).

Pour le bassin Champagne, les données ont été complétées par la liste des centres de compostage enregistré auprès de FranceAgriMer et par consultation de la base des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et par l'annuaire de l'ADEME 2016.

Chaudières biomasse

Pour le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, les données relatives aux chaudières biomasse sont issues de la compilation de plusieurs sources.

Elles ont été fournies par l'*Observatoire de l'énergie et des gaz à effets de serre de Rhône-Alpes* (<http://oreges.rhonealpes.fr>) pour les départements de l'Ain, de la Loire, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Les données fournies sont le nom et le code postal de la commune, ainsi que la puissance de l'installation en kW. Ces données concernent les chaudières automatiques.

D'autres données ont été transmises par l'association HESPUL (www.hespul.org), pour le département du Rhône. Les données fournies sont le nom de l'installation, la localisation, le type, l'état, l'année de mise en service, la puissance (kW), la marque de la chaudière, la consommation et le combustible. Les données fournies par l'HESPUL n'ont pas été utilisées pour la cartographie, afin d'être harmonieux et d'utiliser la même source pour les départements de la région Rhône-Alpes concernés. Cependant, ce fichier étant exhaustif, il sera conservé et pourra être consulté afin d'obtenir des informations plus précises sur les chaudières du Rhône.

Des données ont été extraites du site internet de L'ADEME Bourgogne, pour la région Bourgogne : le nom et le code postal de la commune, la consommation de l'installation.

Pour la Franche-Comté, nous n'avons pu obtenir de données attributaires. La carte « Les chaufferies à bois déchiqueté au 1^{er} juin 2014 » produite par l'ADEME Franche-Comté a donc été géoréférencée afin de pouvoir afficher les chaudières biomasse de la région sur la carte des installations.

Au regard du grand nombre d'installations (> 300), un seuil a été appliqué afin de réduire le nombre de chaudières représentées. Pour les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté n'ont été représentées que les chaudières dont la puissance est > 1MW et pour la région Bourgogne les chaudières dont la consommation est > 1000 t/an.

Pour le bassin Aquitaine, les données concernant les chaudières biomasse ont été obtenues auprès des animateurs bois énergie des trois départements (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne).

Pour le bassin Champagne, le recensement des chaudières biomasse n'a pas pu être réalisé.



Crédit photo : IFV

Règlementation relative à la biomasse vinicole

La réglementation européenne (*règlement CE n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008, modifié par le R1149/2016*) impose l'élimination des résidus de la vinification (marcs de raisins, lies de vin et bourbes), dans le respect de la réglementation environnementale. Jusqu'en 2014, cette obligation communautaire se traduisait pour les viticulteurs français par l'obligation de livraison de la totalité des co-produits en distillerie vinicole agréée¹¹.

Le *décret du 18 août 2014 relatif à la valorisation des résidus de la vinification* oblige les producteurs de vin à procéder à l'élimination de la totalité des résidus de la vinification (marcs de raisins et lies de vin). Cette élimination doit se faire dans le respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement et à la mise sur le marché des matières fertilisantes et supports de culture. Cette obligation peut être satisfaite par :

- livraison à un distillateur, centre de méthanisation ou centre de compostage, de tout ou partie des marcs et lies ;
- méthanisation ou compostage à l'exploitation, de tout ou partie des marcs de raisins ;
- épandage sur son exploitation ou celle d'un tiers, de tout ou partie des marcs de raisins.

L'*arrêté du 18 août 2014 relatif aux modalités de déclaration et de contrôle de la valorisation des résidus de la vinification*, précise les obligations pour le producteur de vin, en fonction de la voie de valorisation choisie.

FranceAgriMer met à disposition des producteurs de vin une fiche de synthèse par voie de valorisation : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/La-filiere-en-bref/Mieux-connaître-le-vin/Les-sous-produits-de-la-vinification>

¹¹ Cf. Arrêté **abrogé** du 17 août 2011 relatif à la distillation des sous-produits de la vinification.

Cartographie

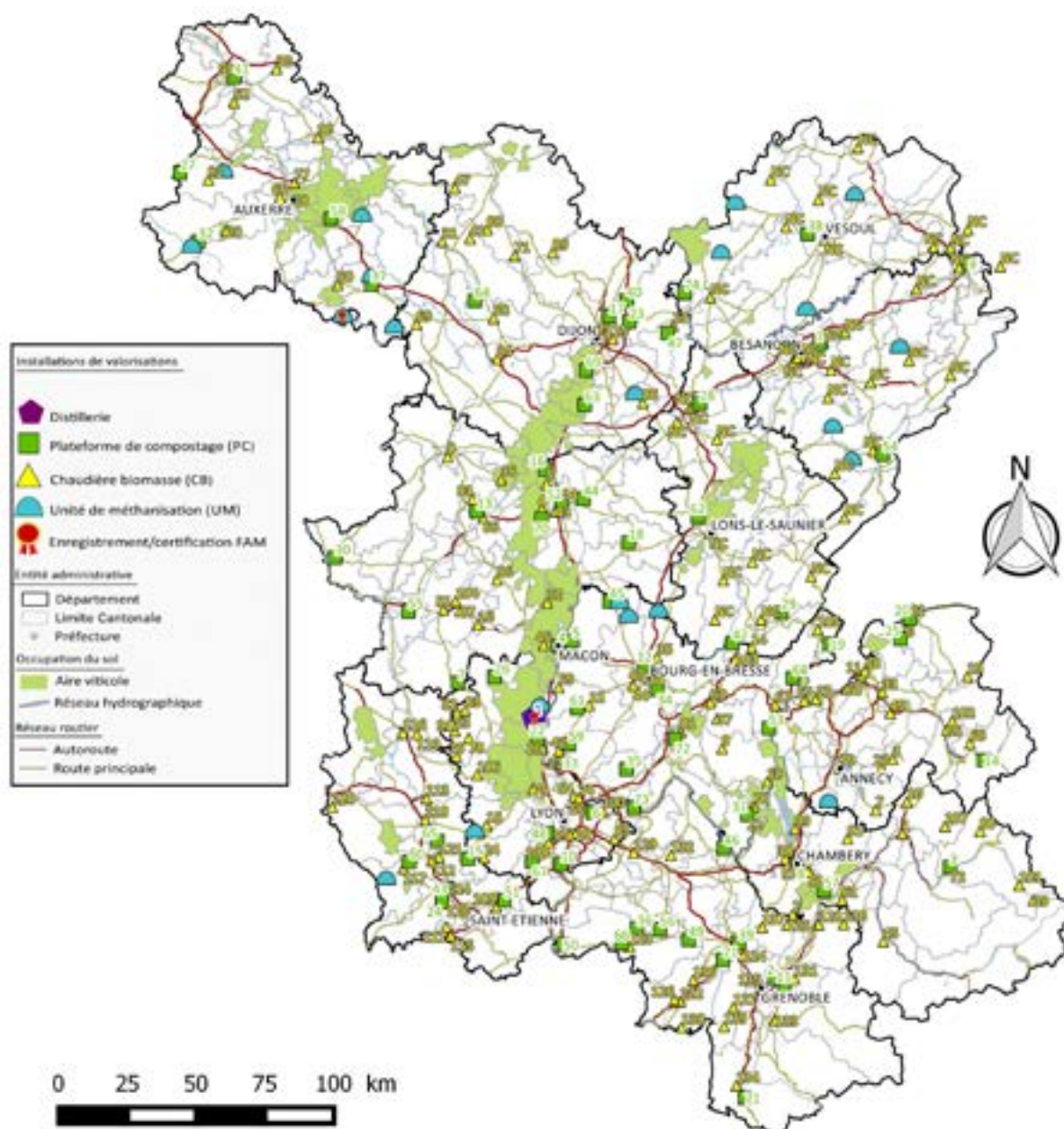
La cartographie des installations a été réalisée sous le logiciel S.I.G (Système d'Information Géographique) QGIS, logiciel libre multi-plateforme (<http://www.qgis.org>). Ce logiciel permet de créer, éditer, visualiser, analyser et publier des informations géographiques.

Chaque installation est représentée par un symbole géométrique, la carte permet de visualiser la présence d'installations en des points précis, il s'agit d'une carte d'inventaire. L'aire viticole a été superposée aux différents symboles afin d'estimer l'éloignement entre la zone de production/élaboration et les unités de valorisation.

D'autre part, un symbole supplémentaire a été ajouté pour les installations déjà enregistrées ou certifiées auprès de FranceAgriMer.

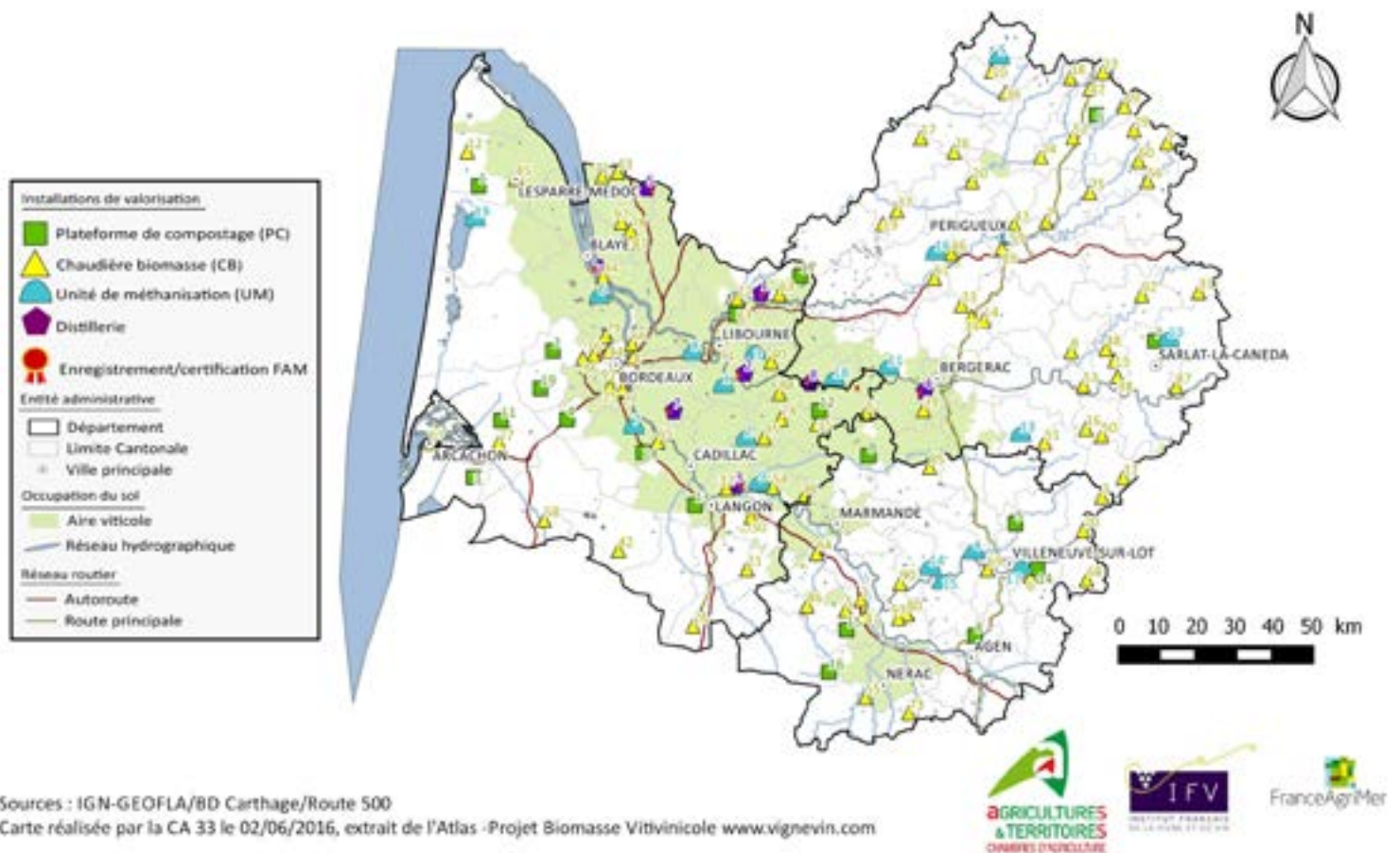
Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-SAVOIE-JURA Installations de valorisation



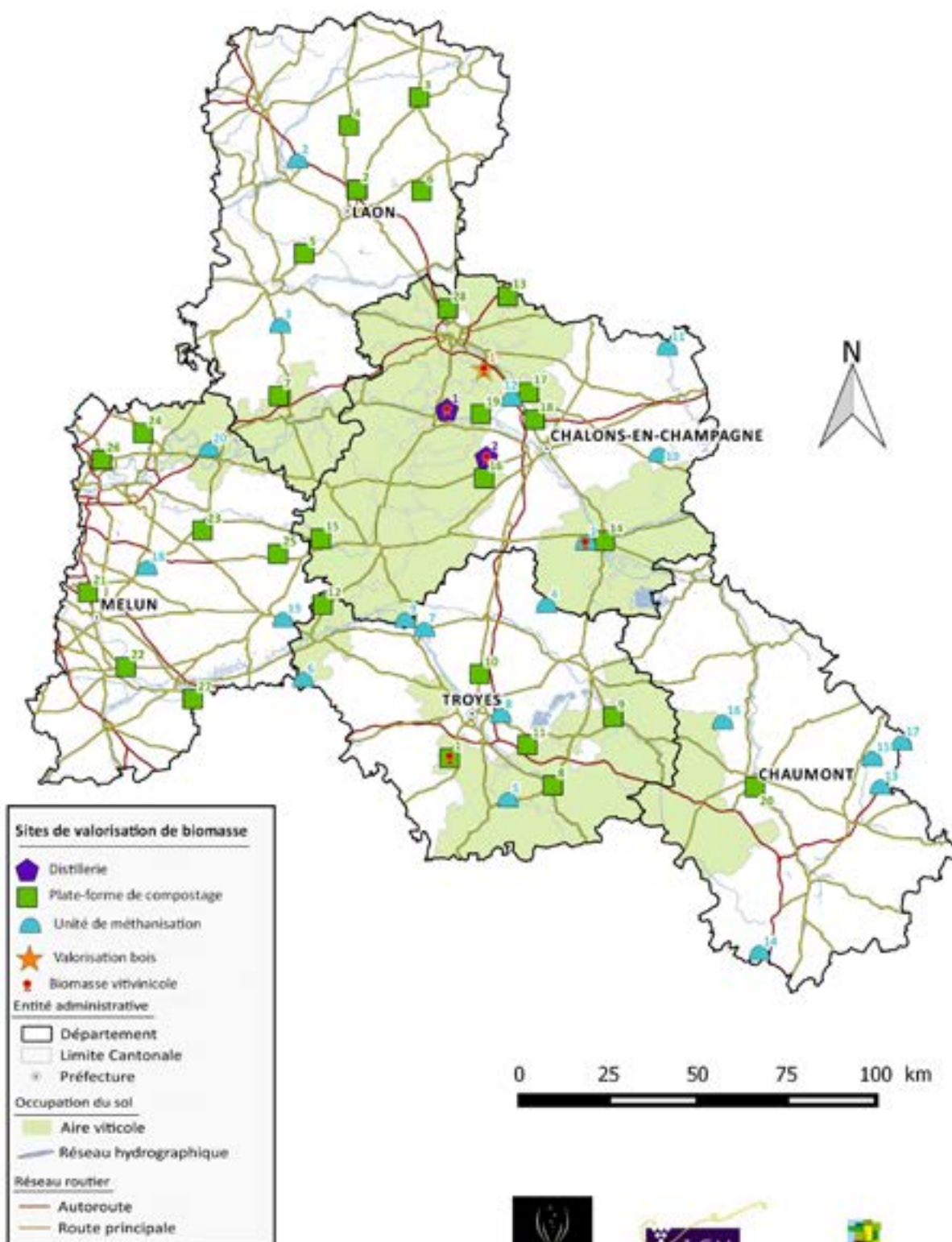
Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Aquitaine

GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE INSTALLATIONS DE VALORISATION



Les installations de valorisation de la biomasse en Champagne

CHAMPAGNE - VALORISATION DE BIOMASSE

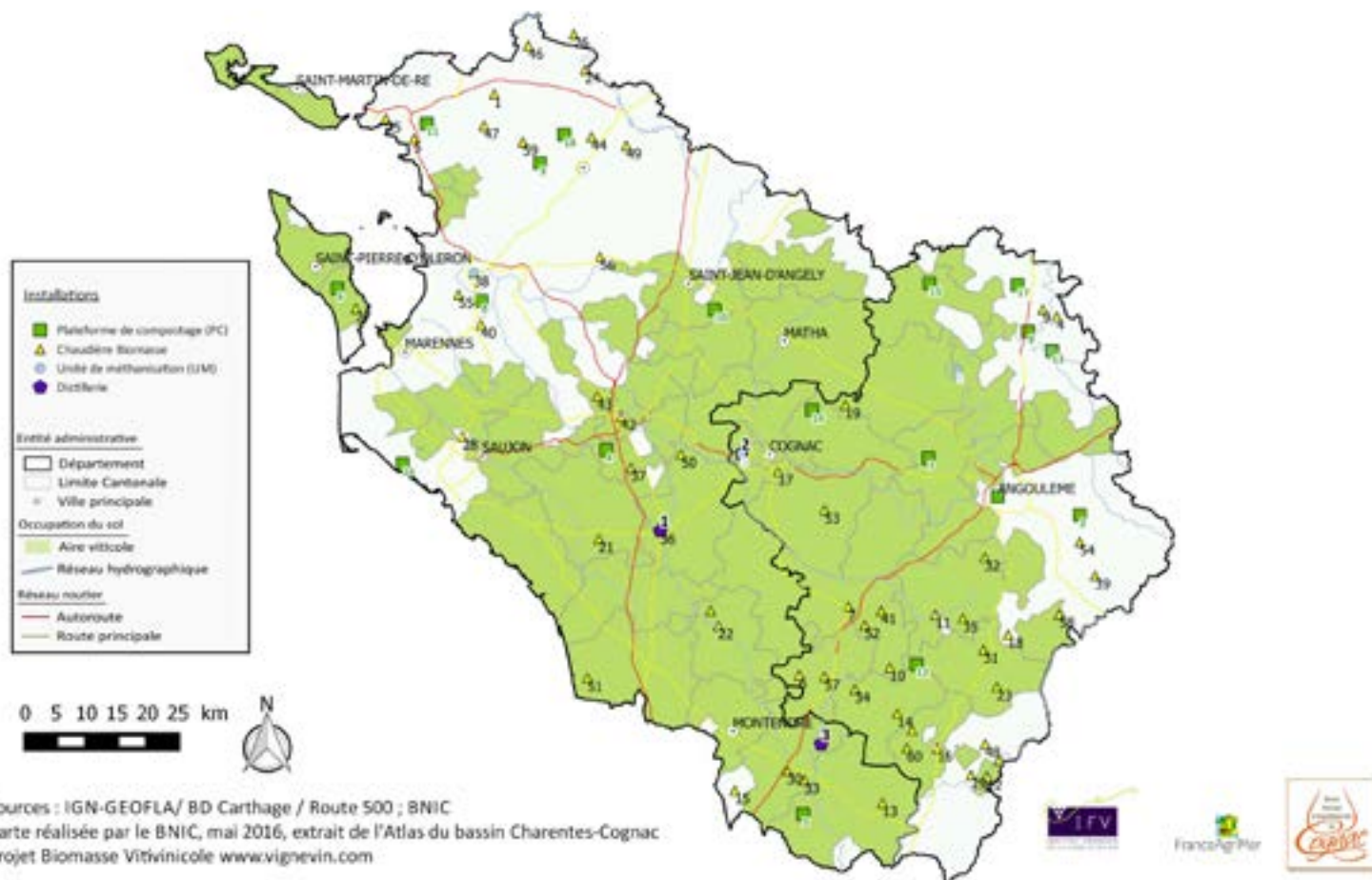


Sources : IGN-GEDFLA/BD Carthage/route 500 ; SINOE ; Chambre d'agriculture Aube, FAM
Carte réalisée par le Comité Champagne, mai 2016
Extrait de l'Atlas du bassin Champagne - Projet Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Charentes-Cognac

Bassin Charentes-COGNAC Installations de valorisation



« L'autre biomasse » sur les territoires

Le compostage et la méthanisation des marcs de raisins et lies de vin supposent des co-substrats. L'Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles (IFV, 2013) a montré que, pour des raisons de faisabilité technique ou organisationnelle, le compostage s'envisage en tant que co-compostage et la méthanisation en co-digestion. Ainsi, l'ensemble de la biomasse disponible au sein des bassins de production est une donnée essentielle pour envisager la faisabilité technique et organisationnelle du compostage et de la méthanisation des marcs de raisins. Il est donc nécessaire d'avoir une connaissance de la ressource en autres biomasses autour des exploitations vitivinicoles.

La biomasse non-vitvinicole représente une biomasse hétérogène de par sa nature et son origine (agriculture, industries agroalimentaires, forêts et déchets urbains...), la quantifier de manière absolue à l'échelle des communes nécessiterait un projet dédié.

L'Observatoire National des Ressources en Biomasse, co-piloté par FranceAgriMer et le Ministère en charge de l'Agriculture, édite chaque année un document faisant état de la disponibilité de la biomasse avec une estimation au niveau régional : « L'Observatoire National des Ressources en Biomasse – Evaluation des ressources disponibles », téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/15926/119849/file/2015-Publication-ONRB-VF.pdf>.

Au sein du projet Biomasse Vitvinicole, il a été décidé de représenter l'orientation agricole à l'échelle des communes, pour les quatre bassins du projet. Ces cartes permettent d'identifier les principales sources de biomasse agricole dans les bassins. Elles ne donnent cependant pas d'information quantitative sur les gisements de chaque type de biomasse. D'autre part, elles ne concernent que la biomasse agricole : les biomasses issues par exemple des industries agroalimentaires ne sont pas prises en compte, comme les produits issus des distilleries vinicoles (les mars désalcoolisés et les vinasses peuvent être compostés et méthanisés).

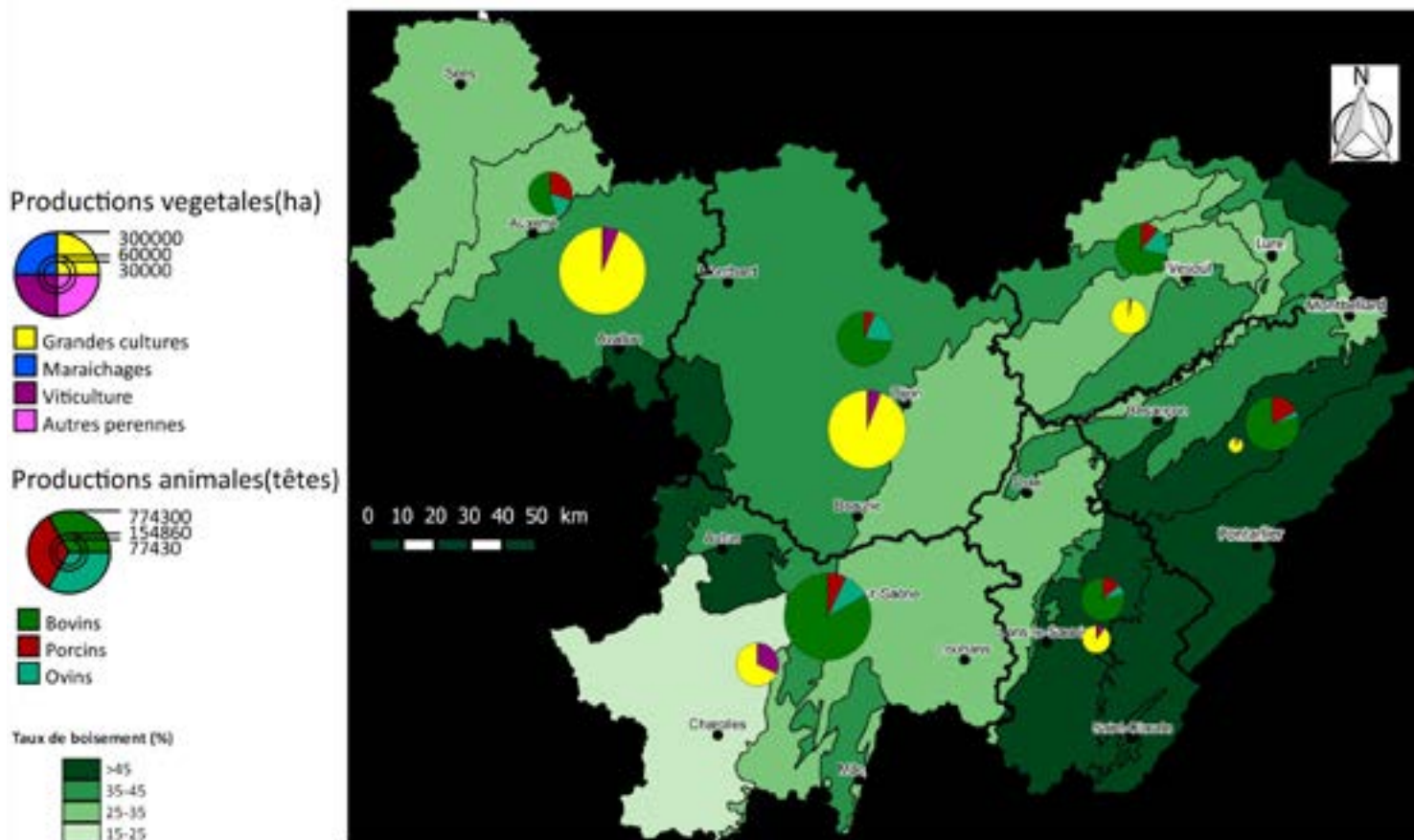
Méthode

Pour les bassins Aquitaine, Champagne et Charentes-Cognac, les cartes d'orientations technico-économiques de la commune (disponibles sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr>) ont permis d'identifier les sources agricoles de biomasse agricole autres que vitvinicole. Ces cartes sont issues du recensement agricole de 2010 (<http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/typologie-otex-pbs/>). Elles ont été géoréférencées et mises en forme (légende simplifiée, habillage de la carte) sous QGIS afin d'être intégrées à l'Atlas du projet Biomasse Vitvinicole.

Pour le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, afin d'avoir une caractérisation plus complète de cette « autre biomasse », le taux de boisement établi par l'inventaire forestier national (IGN-inventaire forestier/BD Forêt V2) a été utilisé en tant que fond de carte. Des diagrammes représentant les données de productions animales (nombre de têtes) et végétales (en ha) par département ont été superposés. Les données sont tirées du recensement agricole de 2010 (fiches de synthèse par département ; Tableau « Surface agricole par orientation ») et des statistiques agricoles annuelles 2013-Agreste. Cette méthode doit permettre de connaître les zones potentielles de production de bois et de visualiser la quantification des productions agricoles.

« L'autre biomasse » dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Côte d'Or - Doubs - Jura - Haute-Saône - Saône et Loire - Yonne - AUTRE BIOMASSE

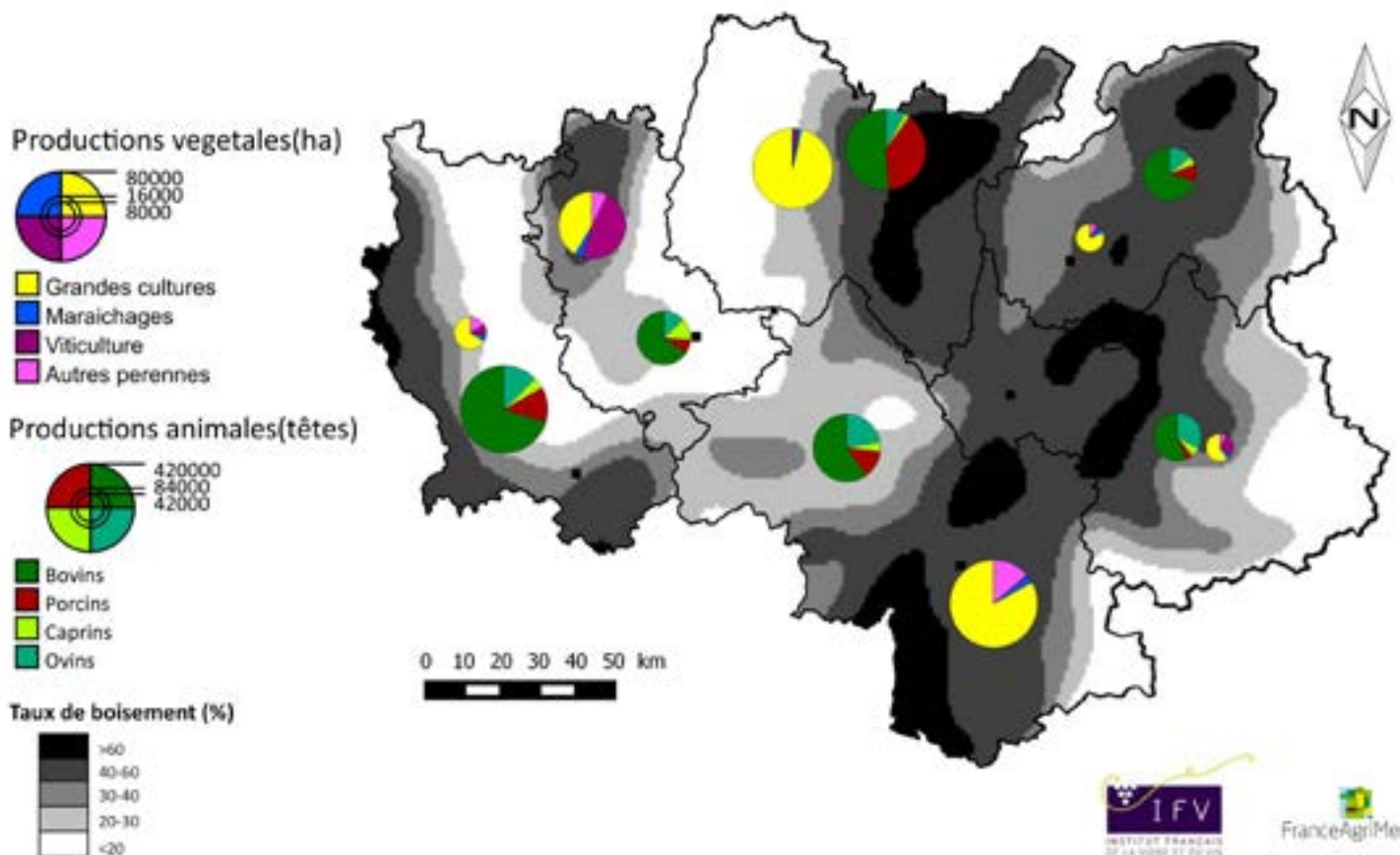


Sources : Agreste-recensement agricole 2010/statistiques annuelles 2013 ; IGN-inventaire forestier national / BD Geofia
Carte réalisée par l'IFV, juin 2016, extrait de l'Atlas Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com



« L'autre biomasse » dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

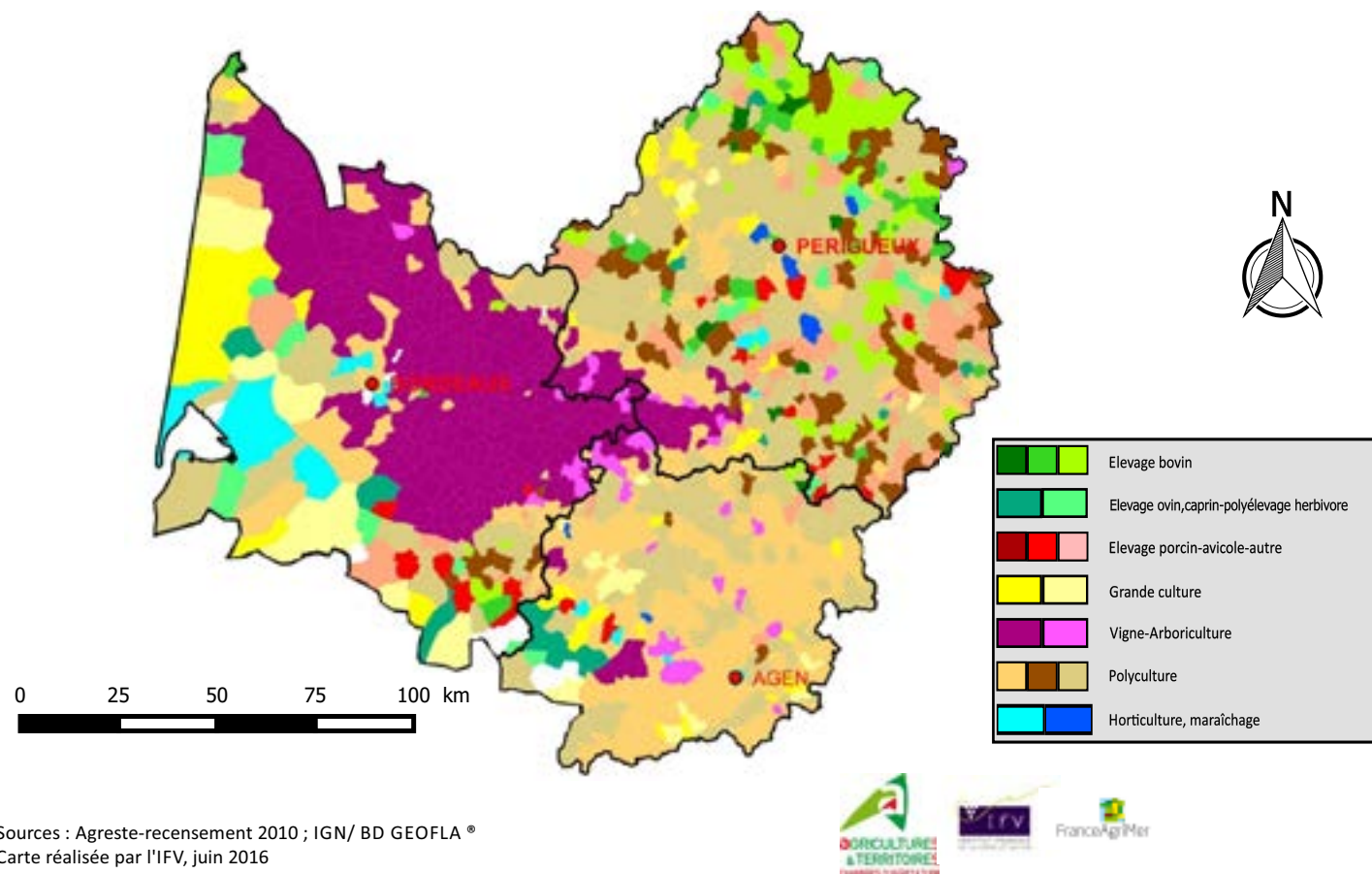
Ain- Isère- Loire- Rhône- Savoie- Haute-Savoie - L'autre biomasse



Sources : Agreste-recensement agricole 2010/statistiques annuelles 2013 ; IGN-inventaire forestier national / BD Geofla
Carte réalisée par l'IFV, juin 2016, extrait de l'Atlas Biomasse Vitivinicole www.vignevin.com

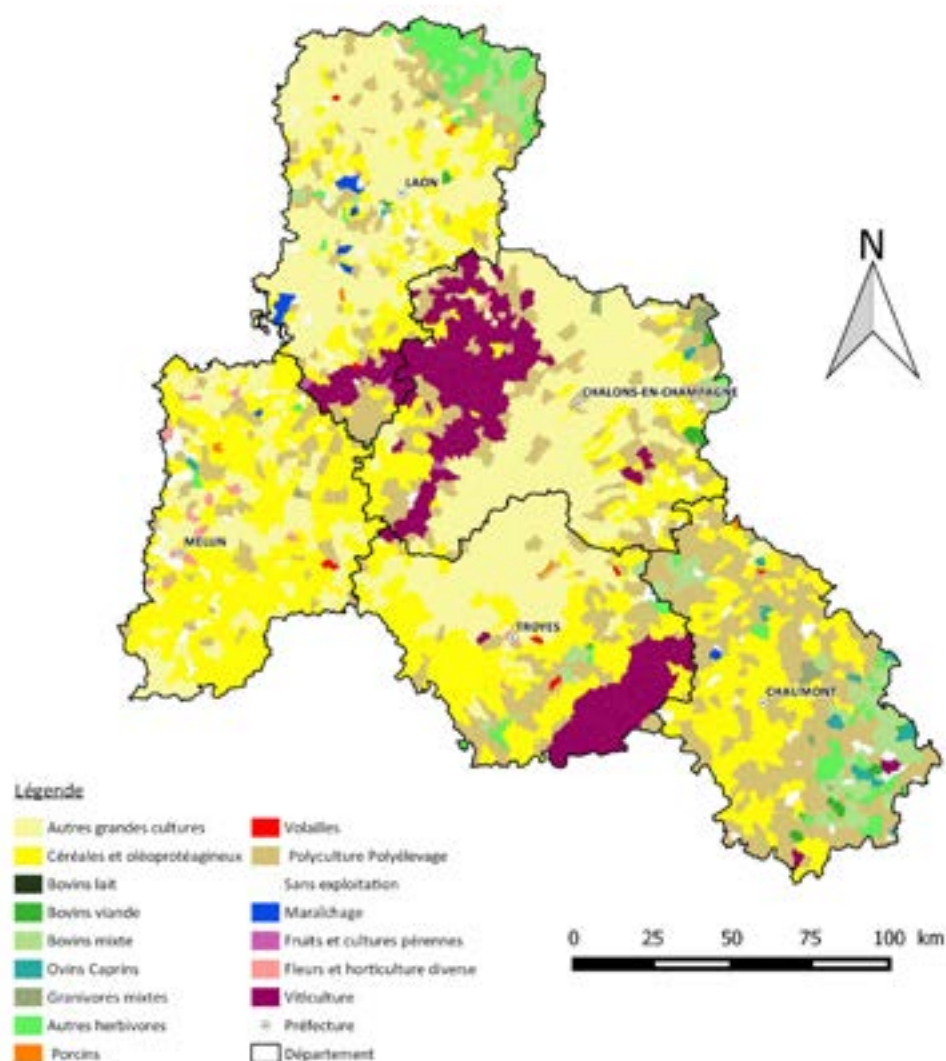
« L'autre biomasse » dans le bassin Aquitaine

GIRONDE/DORDOGNE/LOT-ET-GARONNE Orientation agricole à la commune-2010



« L'autre biomasse » en Champagne

CHAMPAGNE - Orientation agricole de la commune 2010

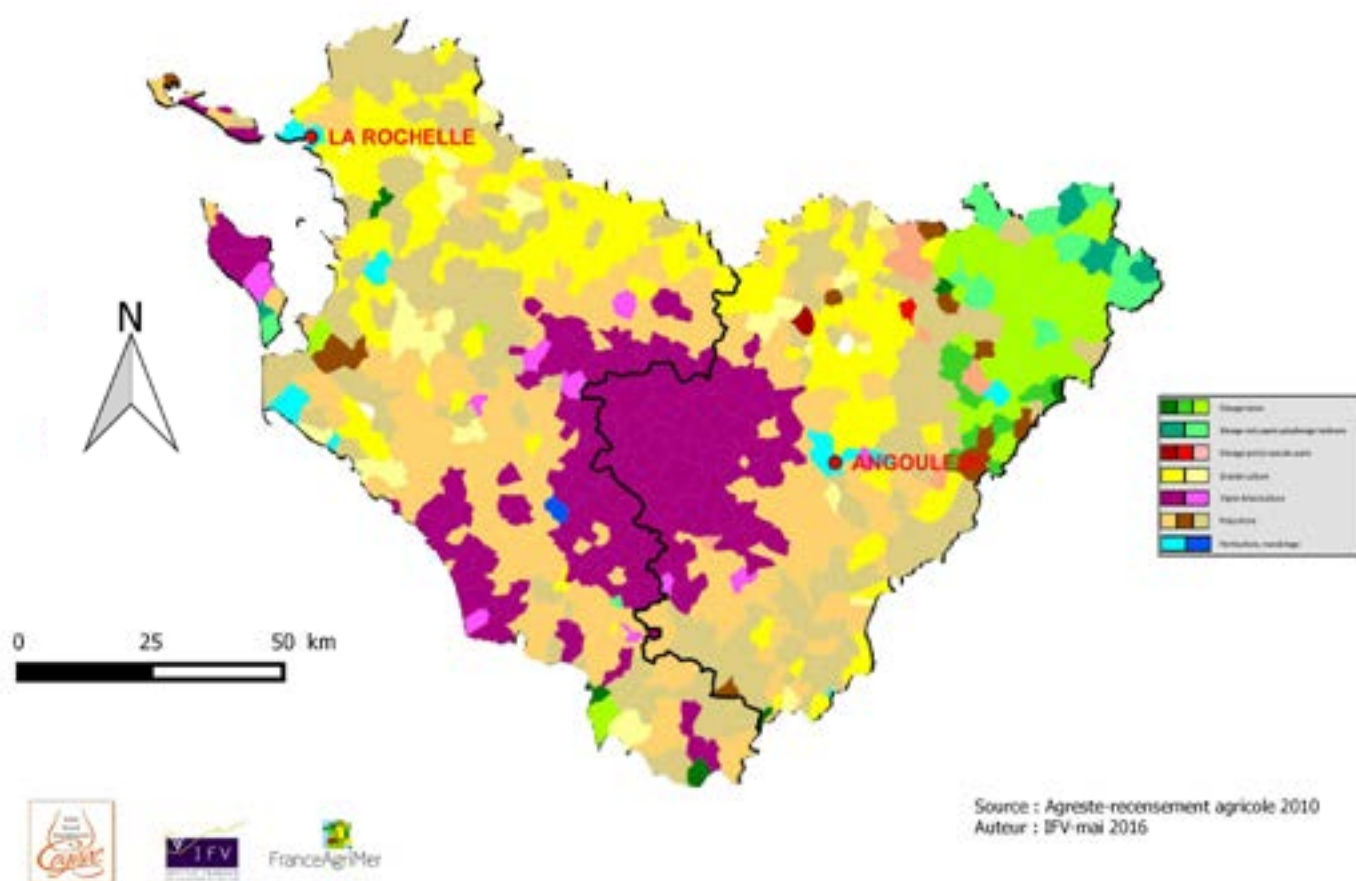


Sources : IGN-GEOTIA/SD Carthage ; AGRESTE
Carte réalisée par le Comité Champagne, mai 2016
Extrait de l'Atlas du bassin Champagne - Projet Biomasse Vitivinicole www.agreste.com



« L'autre biomasse » dans le bassin Charentes-Cognac

Cognac : Orientation agricole de la commune - 2010



Références bibliographiques

- ADEME. (2009). Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020
- ADEME (2016). Annuaire «Des solutions pour vos déchets en Champagne-Ardenne, un pas vers l'économie circulaire»
- Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne (2016). Etat des lieux de la méthanisation en région Champagne-Ardenne
- Comité Champagne (2009). Fertilisation de la vigne en Champagne. Usage de produits organiques
- Arrêté du 17 août 2011 relatif à la distillation des sous-produits de la vinification prévue à l'article 103 ter du règlement (CE) n° 1234/2007 du conseil du 22 octobre 2007 modifié
- Arrêté du 18 août 2014 relatif aux modalités de déclaration et de contrôle de la valorisation des résidus de la vinification
- Décret n° 2014-903 du 18 août 2014 relatif à la valorisation des résidus de la vinification. (2014)
- FranceAgriMer (2015), Observatoire National des Ressources en Biomasse, Evaluation des ressources disponibles en France
- IFV. (2013). Marcs de raisins, lies de vin et bourbes : Quelle gestion des sous-produits vinicoles ? Collection Itinéraires
- OIV (1963), Lexique de la vigne et du vin
- Règlement (CE) n° 479/2008 du conseil du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole

Liste des sigles et abréviations

- | | |
|-------------------------------------|--|
| • ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| • BNIC | Bureau National Interprofessionnel du Cognac |
| • C/N | Rapport carbone / azote |
| • CaO | Oxyde de calcium |
| • CIVC | Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne |
| • CVI | Casier Viticole Informatisé |
| • DCO | Demande Chimique en Oxygène |
| • DGDDI | Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects |
| • IFV | Institut Français de la Vigne et du Vin |
| • IGN | Institut Géographique National |
| • ISMO | Indice de Stabilité de la Matière Organique |
| • K₂O | Oxyde de potassium |
| • MES | Matières En Suspension |
| • MgO | Magnésium |
| • N | Azote |
| • OIV | Organisation Internationale de la Vigne et du Vin |
| • ONRB | Observatoire National des Ressources en Biomasse |
| • P₂O₅ | Phosphore |
| • PCI | Pouvoir Calorifique Inférieur |
| • QGIS | Quantum Geographic Information System |

Annexe 1

Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

CANTON	SARMENTS (t)	SOUCHES (t)	MARCS DE RAISINS ROUGES (t)	MARCS DE RAISINS BLANCS (t)	LIES DE VIN (t)
AIN (01)					
AMBERIEU-EN-BUGEY	14	0	3	14	3
CEYZERIAT	7	1	1	4	1
BELLEY	250	25	41	182	34
LAGNIEU	115	12	10	90	14
HAUTEVILLE-LOMPNES	130	25	6	131	19
THOIRY	69	1	20	53	12
PONCIN	303	28	59	463	75
CÔTE D'OR (21)					
ARNAY-LE-DUC	342	82	126	143	46
LADOIX-SERRIGNY	7 024	448	1 750	2 755	758
LONGVIC	1 979	88	720	213	188
CHATILLON-SUR-SEINE	200	0	1	195	26
NUITS-SAINT-GEORGES	2 632	124	1 073	661	329
CHENOVE	293	8	157	102	48
BEAUNE	654	49	248	196	81
DOUBS (25)					
ORNANS	11	0	0	4	1
SAINT-VIT	19	0	0	6	1
HAUTE-SAVOIE (74)					
THONON-LES-BAINS	27	2	1	32	5
MARNAY	26	2	13	28	7
EVIAN-LES-BAINS	26	2	2	19	3
ANNEMASSE	13	4	2	28	4
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	116	25	32	98	20
DAMPIERRE-SUR-SALON	73	11	5	25	4
SCIEZ	90	45	2	75	10
BONNEVILLE	25	4	0	30	4
ISERE (38)					
CROLLES	21	1	4	5	2
PONTCHARRA	167	4	8	267	38
JURA (39)					
BLETTERANS	355	25	22	162	26
SAINT-AMOUR	177	25	11	154	22
ARBOIS	1 433	198	253	714	153
POLIGNY	627	69	44	427	67
AUTHUME	15	0	2	6	1
MACORNAY	63	5	2	41	6
MONTMOROT	137	8	4	74	11
LOIRE (42)					
BOEN-SUR-LIGNON	187	23	38	52	15
RENAISON	316	21	98	67	30
MONTBRISON	20	0	2	3	1

CANTON	SARMENTS (t)	SOUCHES (t)	MARCS DE RAISINS ROUGES (t)	MARCS DE RAISINS BLANCS (t)	LIES DE VIN (t)
RHÔNE (69)					
BELLEVILLE	12 816	1 435	6 791	658	1 595
GLEIZE	4 702	698	2 396	332	578
MORNANT	29	18	10	2	3
LYON	24	1	2	3	1
TARARE	529	96	287	80	76
L'ARBRESLE	97	23	46	29	14
LE BOIS-D'OINGT	4 853	934	2 336	960	649
SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	174	65	58	53	20
ANSE	1 271	209	577	282	166
SAONE-ET-LOIRE (71)					
SENNECEY-LE-GRAND	99	5	30	110	21
TOURNUS	863	65	44	951	136
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	4 697	394	1 131	3 214	680
HURIGNY	5 881	290	504	6 875	1 028
COUCHES	1 362	120	597	518	201
CLUNY	496	33	89	337	65
CHAGNY	1 021	53	178	507	108
GIVRY	3 791	245	1 058	1 975	498
CHARNAY-LES-MACON	173	14	13	155	24
SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	13	3	1	5	1
MACON	108	1	2	108	15
SAVOIE (73)					
MONTMELIAN	1278	80	104	1497	222
GRESY-SUR-AIX	36	8	4	18	3
SAINT-ALBAN-LEYSSE	18	1	0	2	0
YENNE	661	49	180	438	100
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	589	60	183	429	98
LA RAVOIRE	/	9	/	/	/
YONNE (89)					
NOYERS	786	13	0	720	96
JOIGNY	42	0	4	15	3
VENOY	983	50	123	1 059	168
VINCELLES	550	23	176	206	67
CHABLIS	6 223	100	66	7 284	988
CHARNY	32	1	3	4	1
TOUCY	52	0	8	16	4
AUXERRE	63	1	8	39	7
VERMENTON	61	2	0	102	14
TONNERRE	681	20	61	586	92
JOUX-LA-VILLE	133	4	8	77	12

Tableau 8 : Gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, par canton
Source : IFV

Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Aquitaine

CANTON	SARMENTS (t)	SOUCHES (t)	MARCS DE RAISINS ROUGES (t)	MARCS DE RAISINS BLANCS (t)	LIES DE VIN (t)
DORDOGNE (24)					
BEAUMON-DU-PÉRIGORD		5	6	1	1
BÉLVES		1			
BRANTOME	67	3			
LE BUGUE		2			
BUSSIÈRE-BADIL		1			
CHAMPAGNAC-DE-BELAIR		4			
DOMME	15	7	8	12	2
EXCIDEUIL		1			
EYMET	1 079	152	400	559	87
HAUTEFORT		3			
ISSIGEAC	1 380	232	375	644	89
LA FORCE	585	142	214	169	37
LALINDE		3	11	4	2
MAREUIL		2			
MONPAZIER		2	1	2	0,3
MONTAGRIER		2			
MONTIGNAC		1	0,2		0,03
MONTPON-MENESTEROL		4	9	4	1
MUSSIDAN		9	0,3		
NEUVIC		12	0,1	0,1	
NONTRON		1			
RIBERAC		9	0,01		
SAINTE-ALVÈRE		2	6	4	1
SAINT-ASTIER	236	1	59	98	14
SAINT-AULAYE		23	8	50	4
SAINT-CYPRIEN		1	2	1	0,3
SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE		1			
SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC		5	0,4	0	0,1
SALIGNAC-EYVIGUES		2	0,3		0,03
SARLAT-LA-CANEDA		1			
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES		23	1	0,1	0,1
SIGOULES	7 574	1 447	1 505	3 892	443
TERRASSON-LAVILLEDIEU		6	3	0,4	0,3
THENON		2			
VELINES	3 442	639	1 279	1 367	246
VERGT		2	3	1	1
VERTEILLAC		3			
VILLAMBLARD		4	1		0,2
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	979	213	341	544	79
VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD		0,4		0,1	0,01
BERGERAC 2	1 186	224	265	394	59
PÉRIGUEUX NORD-EST		1			
PÉRIGUEUX OUEST		0,3			
BERGERAC	621	128	200	216	40
GIRONDE (33)					
AUROS	216	91	82	23	11
BAZAS	31	25	18	2	2
BELIN-BELIET		1			
BLANQUEFORT	1 322	217	640	10	75
BLAYE	5 564	859	2 947	336	375
BOURG	6 420	927	3 500	160	431
BRANNE	7 956	1 737	4 251	2 261	669
CADILLAC	6 426	1 379	2 249	2 030	400
CARBON-BLANC	1 330	220	767	85	96
CASTELNAU-DE-MEDOC	6 225	973	3 118	64	371
CASTILLON-LA-BATAILLE	7 195	815	3 842	252	484
COUSTRAS	844	162	418	92	56
CRÉON	5 255	1 428	2 212	1 133	343
FRONSAC	6 267	1 024	3 328	597	442
GRIGNOLS	136	17	54	4	7
GUITRES	1 813	274	949	107	121
LA BRÈDE	3 140	582	1 118	453	163
LANGON	3 070	451	633	804	127
LESPARRE-MÉDOC	7 162	682	4 266	44	482
LIBOURNE	8 520	1 202	4 249	336	527
LUSSAC	9 888	958	5 823	236	704
MONSÉCUR	2 787	539	1 696	501	234
PAUILLAC		928	3 533	51	414
PELLEGRUE	7 607	1 568	3 617	2 452	604

CANTON	SARMENTS (t)	SOUCHES (t)	MARCS DE RAISINS ROUGES (t)	MARCS DE RAISINS BLANCS (t)	LIES DE VIN (t)
DORDOGNE (24)					
PODENSAC	4 972	821	1 164	1 422	230
PUJOLS	7 095	1 099	3 886	1 409	560
LA RÉOLE	3 224	732	1 629	619	233
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	2 556	503	1 461	242	189
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	4 950	980	2 649	1 331	408
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	7 191	1 437	3 518	1 294	507
SAINT-LAURENT-MEDOC	858	142	518	3	61
SAINT-MACAIRE	5 472	1 460	2 585	1 198	385
SAINT-SAVIN	3 735	582	2 078	582	291
SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC	803	33	372	3	42
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	11 503	2 723	5 725	3 371	912
TARGON	8 157	1 881	3 555	2 469	592
LA TESTE-DE-BUCH			0		
VILLANDRAUT		1			
CENON	1 263	294	743	124	96
TALENCE	43	11			
VILLENAVE-D'ORNON	155	23	53	22	8
FLOIRAC	223	54	142	39	20
GRADIGNAN	101	7	38	6	5
LORMONT	99	34	70	13	9
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	50	2	31	6	4
PESSAC	132	32	100	13	13
MÉRIGNAC	59	4	26	5	4
LOT-ET-GARONNE (47)					
AGEN NORD-EST		1	0,04		
ASTAFFORT		13	33	10	4
BEAUVILLE		6	1	0,03	0,1
BOUGLON	21	11	17	6	2
BOUGLON		18	52	66	10
CASTELALOUX	38	8	19	13	3
CASTELMORON-SUR-LOT		4			
CASTILLONNES		4	2		0,2
DAMAZAN	804	57	394	340	69
DURAS	2 491	667	1 000	1 475	220
FRANÇESCAS		62	9	31	3
FUMEL		2	4	0,4	0,4
LAPLUME	67	17	58	22	8
LAROQUE-TIMBAUT		3	3		0,3
LAUZUN		7	6	2	1
LAVARAC	1 451	95	573	616	109
MARMADE EST	66	14	27	4	3
LE MAS-D'AGENAIS		16	28	21	5
MEILHAN-SUR-GARONNE	740	222	408	196	62
MEZIN		341	60	1 641	121
MONCLAR		14	4	1	1
MONFLANQUIN		4	17	5	2
NÉRAC	517	76	199	209	37
PENNE-D'AGENAIS		4	2	2	0,3
PORT-SAINT-MARIE		6	6	3	1
PRAYSSAS		6	4	1	1
PUYMIROL		12	6	2	1
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT		9	16	8	2
SEYCHES	148	32	95	49	14
TONNEINS		7	0,3		0,03
TOURNON-D'AGENAIS		3	37	31	7
VILLENEUVE-SUR-LOT NORD		0,2			
VILLEREAUX		4			
AGEN NORD		0,3	1		0,1
AGEN OUEST		1			
MARMADE OUEST	92	28	68	40	11
VILLENEUVE-SUR-LOT SUD		3	4	7	1
AGEN SUD-EST		0,3			
VILLENEUVE-SUR-LOT		1	2	7	1
MARMADE	151	35	63	24	9

Tableau 9 : Gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Aquitaine, par canton
Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde

Les gisements de biomasse vitivinicole en Champagne

CANTON	SARMENTS (t)	SOUCHES (t)	MARCS BLANCS (t)	LIES (t)	BOURBES (t)
 AISNE (02)					
CHÂTEAU THIERRY	1 017	6	1 388	85	106
ESSÔMES SUR MARNE	4 953	183	6 796	78	520
 AUBE (10)					
BAR SUR AUBE	4 012	257	5 778	105	442
BAR SUR SEINE	6 992	280	10 011	224	766
NOGENT SUR SEINE	184	3	55	1	4
LES RICEYS	2 686	170	4 529	86	347
SAINT LYE	379	11	542	4	42
VENDEUVRE SUR BARSE	145	5			
 HAUTE-MARNE (52)					
CHÂTEAUVILLAIN	140	-	112	2	9
 MARNE (51)					
BOURGOGNE	1 280	62	2 466	67	189
DORMANS	7 946	1	13 223	253	1012
CHATILLON SUR MARNE	3 603	390	5 400	113	413
AY	5 724	165	9 757	553	746
AVIZE	4 502	435	10 710	413	819
FISMES	4 613	291	7 571	183	579
VERZY	4 726	317	9 253	142	708
MOURMELON LE GRAND	178	276	383	7	29
CORMONTREUIL	690	10	783	38	60
SERMAIZE LES BAINS	737	1	1 070	9	82
SÉZANNE	2 434	46	3 826	77	293
VERTUS	2 105	9	3 798	145	291
FÈRE CHAMPENOISE	1 708	65	4 177	174	320
VITRY LE FRANÇOIS	84	97	100	0	8
CHALONS EN CHAMPAGNE		120	-	9	
EPERNAY	457	751	1 010	673	77
REIMS	162	249	356	430	27
 SEINE-ET-MARNE (77)					
LA FERTÉ SOUS JOUARRE	161	1	51		

Tableau 10: Gisements de biomasse vitivinicole en Champagne, par canton
Source : Comité Champagne

Les gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Charentes-Cognac

CANTON	SARMENTS (t)	MARCS BLANCS (t)	VINASSES DE COGNAC (t)
CHARENTE (16)			
BALZAC	151	239	14,9
BARDENAC	180	177	0
BARRET	6 320	4 406	22 349
BONNES	587	261	7 175
BONNEUIL	9 890	6 964	64 909
BREVILLE	4 979	3 499	32 928
BRIE	10	4	0
CHADURIE	3 169	2 340	5 482
COGNAC	232	145	54 294
EBREON	804	545	6 638
FLEAC	692	486	1 133
FOUQUEBRUNE	296	200	371
JUIGNAC	589	418	1 250
LUXE	27	18	0
MONTIGNAC-CHARENTE	366	251	1 388
NERCILLAC	10 182	7 192	70 355
REIGNAC	3 098	2 126	12 993
SAINT-CYBARDEAUX	6 624	4 503	7 036
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	4 272	2 918	56 888
SAINT-LAURENT-DES-COMBES	492	307	3 379
SALLES-D'ANGLES	21 440	14 710	141 629
SOUVIGNE	14	12	0
TROIS-PALIS	6 709	4 713	17 295
CHARENTE MARITIME (17)			
ARVERT	58	32	121
BERCLOUX	3 846	2 997	8 818
BOUGNEAU	9 350	6 745	48 685
BREUILLET	46	19	0
COLOMBIERS	866	641	461
CORME-ROYAL	1 157	762	5 841
LE DOUHET	843	582	124
GERMIGNAC	11 701	8 499	77 952
LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	11	8	0
LE GUA	61	39	152
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 001	2 068	6 844
MEUX	5 871	4 256	28 356
MIGRON	5 988	4 360	19 088
LES PORTES-EN-RE	271	140	0
PREGUILLAC	352	227	1 571
PRIGNAC	9 804	7 339	48 013
RIVEDOUX-PLAGE	279	82	1 894
ROMEGOUX	81	62	167
SAINT-CIERS-DU-TAILLON	4 869	3 320	11 331
SAINTE-COLOMBE	1 123	792	12 698
SAINT-DIZANT-DU-GUA	4 686	3 418	9 261
SAINT-GEORGES-D'OLERON	970	672	4 470
SAINT-MARTIN-DE-COUX	1 271	830	1 298
SAINT-VIVIEN	202	0	0
SAINTES	193	154	114
TAILLEBOURG	311	256	1 070
THAIRE	96	0	0
TORXE	225	18	0
TUGERAS-SAINT-AURICE	1 708	1 198	4 286
VARAIZE	960	719	1 566
VILLEMORIN	570	440	1 083
VIROLLET	4 984	3 761	19 151
YVES	0	0	0
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	73	50	22

Tableau 11 : Gisements de biomasse vitivinicole dans le bassin Charentes-Cognac, par canton
Source : BNIC

Annexe 2

Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET LIES ?
DISTILLERIE						
1	DISTILLERIE DU BEAUJOLAIS	CHARENTAY	69220	04 74 06 15 15	1996	Oui
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE						
1	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ROCHE-LEZ-BEAUPRE	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	25495	03 81 40 25 25	1990	Non
2	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE AIME	AIME	73006	04 79 09 74 04	1991	Non
3	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE MEYLAN	MEYLAN	38229	04 76 75 61 63	1991	Non
4	COMPOSTAGE DE CHAUFFAILLES AVEC TMB	CHAUFFAILLES	71120	03 85 26 52 20	1993	Non
5	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE MACON	MACON	71270	03 85 29 09 56	1993	Non
6	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE FEILLENS	FEILLENS	1159	03 85 36 37 18	1993	Non
7	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DECINES-CHARPIEU	DECINES-CHARPIEU	69275	04 72 97 07 80	1993	Non
8	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE CHAMBERY	CHAMBERY	73065	04 79 62 49 79	1993	Non
9	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE TERNAY	TERNAY	69297	06 11 23 28 45	1994	Non
10	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE VIEUX-CHARMONT	VIEUX-CHARMONT	25614	03 81 95 23 37	1994	Non
11	COMPOSTAGE DE MURIANETTE AVEC TMB	MURIANETTE	38271	04 76 59 58 49	1994	Non
12	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE HOUCHES (LES)	LES HOUCHES	74143	04 50 53 41 94	1995	Non
13	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE VIRIAT	VIRIAT	1451	04 74 45 14 70	1995	Non
14	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE CHAGNY	CHAGNY	71073	03 85 87 62 34	1995	Non
15	COMPOSTAGE DE TORCY AVEC TMB	TORCY	71540	03 85 77 51 51	1995	Non
16	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BRETAGNY	BRETAGNY	21107	03 80 35 52 81	1995	Non
17	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE CHAZELLES-SUR-LYON	CHAZELLES-SUR-LYON	42059	04 77 54 28 99	1995	Non
18	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BRANGES	BRANGES	71056	03 85 75 75 90	1996	Non
19	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE THONON-LES-BAINS	THONON-LES-BAINS	74281	04 50 26 21 22	1997	Non
20	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ARCEAU	ARCEAU	21016	03 80 37 20 92	1997	Non
21	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE VERNONNEX	VERNONNEX	1435	04 76 18 15 33	1997	Non
22	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ARNAS	ARNAS	69013	04 74 68 82 59	1997	Non
23	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	38450	04 76 27 11 72	1997	Non
24	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE PERRIGNIER	PERRIGNIER	74210	04 50 72 41 10	1998	Non
25	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE MONSOLS	MONSOLS	69135	03 21 60 53 00	1998	Non
26	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE FONTENOUILLES	FONTENOUILLES	89178	03 86 63 77 39	1998	Non
27	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	42279	04 77 48 11 15	1998	Non
28	COMPOSTAGE DE BREVANS AVEC TMB	BREVANS	39078	03 84 82 56 19	1999	Non
29	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BELLEY	BELLEY	1034	04 79 81 01 99	2000	Non
30	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-CLAUDE	SAINT-CLAUDE	39478	03 84 48 36 67	2000	Non
31	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BOURBON-LANCY	BOURBON-LANCY	71047	03 85 89 30 18	2000	Non
32	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE RONCHERES	RONCHERES	89325	03 86 74 28 70	2001	Non
33	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE REYRIEUX	REYRIEUX	1322	04 74 08 97 66	2001	Non
34	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE FARAMANS	FARAMANS	1156	04 74 61 46 83	2001	Non
35	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE MONTAGNAT	MONTAGNAT	1254	04 74 25 04 91	2001	Non
36	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE FARAMANS	FARAMANS	38161	04 74 61 46 83	2001	Non
37	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAUVIGNY-LE-BOIS	SAUVIGNY-LE-BOIS	89378	03 86 34 44 28	2002	Non
38	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE LA BUISSE (LA)	LA BUISSE	38061	04 76 55 02 66	2002	Non
39	CENTRE DE COMPOSTAGE MONTIGNY	MONTIGNY-LES-VESOUL	70363	03 84 76 61 69	2002	Non
40	COMPOSTAGE DE ALL ?RIOT AVEC TMB	ALLEROT	71004	03 85 94 96 10	2003	Non
41	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SPOY	SPOY	21614	03 80 37 05 07	2003	Non
42	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DORTAN	DORTAN	1148	06 80 71 03 74	2003	Non
43	COMPOSTAGE D ?CHETS VERTS SENS	SENS	89387	03 86 83 17 41	2003	Non
44	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ANDREZIEUX-BOUTHEON	ANDREZIEUX-BOUTHEON	42005	04 77 31 04 66	2003	Non
45	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-TRIVIER-DE-COURT	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	1388	04 74 30 77 41	2004	Non
46	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE CHAPONOST	CHAPONOST	69043	06 64 47 82 11	2004	Non
47	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DRAMBON	DRAMBON	21233	03 80 47 20 40	2004	Non
48	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE AVENIERES (LES)	LES AVENIERES	38022	04 76 32 06 68	2004	Non
49	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE CHALON-SUR-SAONE ?CNE	CHALON-SUR-SAONE	71076	03 85 43 10 43	2005	Non
50	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE HORME (L')	L'HORME	42110	04 72 50 08 08	2005	Non
51	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SALAISE-SUR-SANNE	SALAISE-SUR-SANNE	38468	04 74 11 05 44	2005	Non
52	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SILLANS	SILLANS	38490	04 74 54 65 92	2005	Non
53	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE PARAY-LE-M (VERSAUGUES)	PARAY-LE-MONIAL	71342	04 70 45 80 80	2006	Non
54	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE FRANCIN	FRANCIN	73118	04 79 36 41 06	2006	Non
55	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SURJOUX	SURJOUX	1413	04 76 18 15 35	2006	Non
56	PLATEFORME DE COMPOSTAGE PONTARLIER	PONTARLIER	25462	03 81 46 49 66	2006	Non
57	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE COTE-SAINT-ANDRE (LA)	LA COTE-SAINT-ANDRE	38130	04 76 91 65 16	2006	Non
58	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-CYR-LES-COLONS 2	SAINT-CYR-LES-COLONS	89341	03 86 81 52 80	2007	Non
59	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE BANEINS	BANEINS	1028	06 85 75 79 18	2008	Non
60	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAVIGNEUX	SAVIGNEUX	1398	04 77 58 78 69	2008	Non
61	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAVIGNEUX	SAVIGNEUX	42299	04 77 58 78 69	2008	Non
62	PLATEFORME DE CO-COMPOSTAGE NUITS SAINT GEORGES	QUINCEY	21517	03 80 61 04 70	2009	Non
63	PLATEFORME DE COMPOSTAGE MARIGNY LE CAHOUEY	MARIGNY-LE-CAHOUEY	21386	03 80 97 25 33	2009	Non
64	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE RUFFEY-SUR-SEILLE	RUFFEY-SUR-SEILLE	39471	03 84 48 36 67	2009	Non
65	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE MORNANT	MORNANT	69141	06 14 61 83 26	2010	Non
66	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	42251	04 77 28 96 88	2010	Non
67	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE SAINT-BARTHELEMY	SAINT-BARTHELEMY	38363	04 74 56 00 73	2010	Non
68	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE PERON	PERON	1288	04 50 56 67 30	2011	Non
69	PLATEFORME COMPOSTAGE GEVREY COMPOST	GEVREY-CHAMBERTIN	21295	03 80 37 05 07	2011	Non
70	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE GRANGES	GRANGES	71225	04 26 20 61 00	2012	Non
71	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE AMBRONAY	AMBRONAY	1007	04 74 34 00 26	2012	Non
72	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE CLELLES	CLELLES	38113	04 76 34 46 61	2012	Non
73	PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ANTHON	ANTHON	38011	04 76 91 65 10	2013	Non
74	PLATEFORME DE COMPOSTAGE AUTREY-LES-GRAY	AUTREY-LES-GRAY	70041	03 90 58 53 53	2014	Non
UNITES DE METHANISATION						
1	METHANISATION A LA FERME COOPERATIVE MONTS DE JOI	BANNANS	25041	03 81 89 81 00	1986	Non
2	METHANISATION VIN CAVES COOPERATIVE DE BEL AIR	SAINT-JEAN-D'ARDIERES	69211	04 74 06 16 05	2000	Non
3	METHANISATION A LA FERME GAEC LES CHATELETS	GRUFFY	74138		2009	Non

Tableau 12 : Installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura
Source : IFV

4	METHANISATION A LA FERME GAEC COURTOY	EHUNS	70213	03 84 94 51 71	2010	Non
5	METHANISATION A LA FERME GAEC VIVIEROCHE	LA ROCHELLE	17300		2011	Non
6	METHANISATION A LA FERME GAEC VIVIEROCHE	LA ROCHELLE	70450		2011	Non
7	METHANISATION A LA FERME GAEC AURORE	REUGNEY	25489		2012	Non
8	METHANISATION A LA FERME GAEC FERME BIO DE THEY	SORANS-LES-BREUREY	70493		2012	Non
9	METHANISATION A LA FERME EARL LES FERMES	SAINTE-VERTU	89371		2012	Non
10	METHANISATION A LA FERME SARL METHANEA	LESCHEROUX	1212		2012	Non
11	METHANISATION A LA FERME ABBAYE PIERRE QUI VIRE	SAINT-LEGER-VAUBAN	89349		2012	Non
12	METHANISATION A LA FERME GAEC DES BAILLYS	SAINT-FARDEAU	89344		2012	Non
13	METHANISATION A LA FERME SARL FEVRE PHOTOVOLTAIQUE	BRAZEY-EN-PLAINE	21103	06 22 92 60 16	2013	Non
14	METHANISATION A LA FERME SCEA ROBIN	DOMSURE	1147	06 21 51 66 70	2013	Non
15	METHANISATION A LA FERME LA GRANDE PANSE	DOMECY-SUR-CURE	89145	03 86 32 30 08	2013	Oui
16	METHANISATION A LA FERME GAEC DU VAL DE MAURY	LA FERTE-LOUPIERE	89163	06 25 26 30 83	2013	Non
17	METHANISATION A LA FERME GAEC P2MN	COURTES	1128		2014	Non
18	METHANISATION A LA FERME SARL METHADELAINE	DELAIN	70201	06 43 42 11 62	2014	Non
19	METHANISATION A LA FERME SARL ROBERT FOREZ ENERGIE	VERRIERES-EN-FOREZ	42328	06 63 79 29 41	2014	Non
20	METHANISATION A LA FERME AGRI ENERGIE DONDAINE	PROVENCY	89316	03 86 32 13 50	2014	Non
21	METHANISATION A LA FERME ANDRE METHANE	LANDRESSE	25325	06 72 24 55 39	2014	Non
22	METHARAVOUERE	HAUTE-RIVOIRE	69099		2016	Non
CHAUDIERES BIOMASSE						
Id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	PUISSANCE (kW) ou CONSUMMATION (t)	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET LIES ?
50		BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	1033		3832kW	
40		BELLEY	1034		5000kW	
26		BOURG-EN-BRESSE	1053		6662kW	
201		CEYZÉRIAT	1072		591kW	
100		CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	1093		1550kW	
186		CORMARANCHE-EN-BUGEY	1122		655kW	
92		CULOZ	1138		1735kW	
141		DORTAN	1148		950kW	
117		GEX	1173		1294kW	
51		HAUTEVILLE-LOMPNES	1185		3790kW	
219		LALLEYRIAT	1204		500kW	
155		LESCHEROUX	1212		850kW	
66		MAGNIEU	1227		2800kW	
101		MAILLAT	1228		1500kW	
98		MISÉRIEUX	1250		1600kW	
91		OUTRIAZ	1282		1750kW	
22		OYONNAX	1283		8000kW	
206		PÉRON	1288		564kW	
173		PÉRONNAS	1289		720kW	
23		REYRIEUX	1322		7080kW	
178		SAINT-DENIS-LÈS-BOURG	1344		700kW	
90		SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	1348		1750kW	
86		SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	1350		1908kW	
63		SAINT-JEAN-LE-VIEUX	1363		3000kW	
88		VIRIAT	1451		1800kW	
11		BAIGNEUX-LES-JUIFS	21043		14738t	
21		CHATILLON-SUR-SEINE	21154		8100t	
193		CORCELLES-LES-MONTS	21192		630t	
41		DIJON	21231		4954t	
24		ECHALOT	21237		7030t	
170		IS-SUR-TILLE	21317		746t	
181		IVRY-EN-MONTAGNE	21318		692,5t	
99		LAIGNES	21336		1555t	
216		MONTIGNY-SUR-AUBE	21432		520t	
171		NORGES-LA-VILLE	21462		728t	
84		POUILLY-EN-AUXOIS	21501		1990t	
143		POUILLY-SUR-SAONE	21502		950t	
28		QUETIGNY	21515		6400t	
73		LA ROCHE-EN-BRENIL	21525		2432t	
45		SAINT-REMY	21568		4420t	
5		SAINT-USAGE	21577		32586t	
49		TOUILLON	21641		4000t	
164		VANVEY	21655		805t	
83		VILLAINES-EN-DUESMOIS	21685		2000t	
124		VITTEAUX	21710		1200t	
67		ALLEVARD	38006		2760kW	
162		AUTRANS	38021		820kW	
212		BOURGAIN-JALLIEU	38053		550kW	
12		LE CHEYLAS	38100		14523kW	
175		COUBLEVIE	38133		710kW	
146		DOMÈNE	38150		920kW	
211		FONTAINE	38169		550kW	
1		GRENOBLE	38185		107749,31kW	
131		LANS-EN-VERCORS	38205		1065kW	
163		MENS	38226		805kW	
221		MONESTIER-DE-CLERMONT	38242		500kW	
168		LA MURE	38269		779kW	
208		NOVAREY	38281		555kW	
195		PONTCHARRA	38314		620kW	
153		LE PONT-DE-BEAUVOISIN	38315		865kW	
119		PONT-EN-ROYANS	38319		1250kW	
222		SABLONS	38349		500kW	

Id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	PUISSANCE (kW) ou CONSUMMATION (t)	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET LIES ?
156		SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	38386		850kW	
213		SAINT-HILAIRE	38395		545kW	
220		SAINT-JEAN-D'AVELANNE	38398		500kW	
108		SAINT-LAURENT-DU-PONT	38412		1400kW	
57		SAINT-MARCELLIN	38416		3440kW	
79		SAINT-MICHEL-LES-PORTES	38429		2166kW	
93		SAINT-SAUVEUR	38454		1720kW	
121		SAINT-SAVIN	38455		1200kW	
207		SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX	38457		560kW	
210		LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE	38471		553kW	
138		SUSVILLE	38499		985kW	
214		VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET	38524		541kW	
81		LA VERPILLIÈRE	38537		2000kW	
39		VILLARD-DE-LANS	38548		5111kW	
60		VINAY	38559		3100kW	
19		VIZILLE	38562		8600kW	
68		VOREPPE	38565		2700kW	
30		ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON	42005		6000kW	
102		BALBIGNY	42011		1500kW	
54		BOISSET-LÈS-MONTROND	42020		3500kW	
139		CHALMAZEL	42039		977kW	
25		CLEPPÉ	42066		7000kW	
16		FIRMINY	42095		10000kW	
179		MARLHES	42139		700kW	
36		MONTBRISON	42147		5400kW	
114		MONTROND-LES-BAINS	42149		1300kW	
223		NANDAX	42152		500kW	
165		NERVEUX	42155		800kW	
217		NEUISE	42156		505kW	
59		NOIRÉTABLE	42159		3120kW	
174		PÉLUSSIN	42168		713kW	
106		PERREUX	42170		1450kW	
44		ROANNE	42187		4475kW	
34		SAINT-CHAMOND	42207		5650kW	
9		SAINT-ÉTIENNE	42218		16890kW	
209		GENILAC	42225		555kW	
112		SAINT-JULIEN-LA-VÊTRE	42245		1380kW	
198		SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	42287		600kW	
82		UNIEUX	42316		2000kW	
148		USSON-EN-FOREZ	42318		900kW	
107		CHATEAU-CHINON (VILLE)	58062		1424t	
3		COSNE-COURS-SUR-LOIRE	58086		35670t	
47		DECIZE	58095		4060t	
126		LA MACHINE	58151		1156t	
145		MYENNES	58187		925t	
128		SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	58227		1111t	
218		SAINT-SAULGE	58267		505t	
37		SOUGY-SUR-LOIRE	58280		5300t	
133		AMPLEPUIS	69006		1050kW	
203		ARNAS	69013		580kW	
122		BRIGNAIS	69027		1200kW	
75		COURS-LA-VILLE	69066		2400kW	
130		CUBLIZE	69070		1075kW	
200		FONTAINES-SUR-SAÔNE	69088		600kW	
152		GRANDRIS	69093		870kW	
142		HAUTE-RIVOIRE	69099		950kW	
154		LAMURE-SUR-AZERGUES	69107		860kW	
103		LOZANNE	69121		1500kW	
150		LA MULATIÈRE	69142		880kW	
64		PONT-TRAMBOUZE	69158		3000kW	
197		PROPIÈRES	69161		615kW	
115		SAINT-FONS	69199		1300kW	
87		SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	69220		1850kW	
69		SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	69238		2671kW	
109		TARARE	69243		1400kW	
72		THEL	69247		2500kW	
95		THIZY-LES-BOURGS	69248		1677kW	
167		LA TOUR-DE-SALVAGNY	69250		800kW	
7		VAULX-EN-VELIN	69256		22605kW	
13		VÉNISSIEUX	69259		13130kW	
48		VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	69264		4045kW	
188		FEYZIN	69276		650kW	
110		MEYZIEU	69282		1400kW	
32		RILLIEUX-LA-PAPE	69286		5856kW	
132		SAINT-LAURENT-DE-MURE	69288		1050kW	
55		SATHONAY-CAMP	69292		3500kW	
8		AUTUN	71014		21207t	
2		CHALON-SUR-SAONE	71076		48470t	
97		CHAROLLES	71106		1650t	
134		COUCHES	71149		1010t	
85		LE CREUSOT	71153		1990t	
125		FONTAINES	71202		1200t	

Id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	PUISSANCE (kW) ou CONSUMMATION (t)	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET LIES ?
52		GIVRY	71221		3600t	
136		MERCUREY	71294		1000t	
4		MONTCHANIN	71310		33540t	
89		PRISSE	71360		1800t	
43		SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE	71416		4600t	
151		TRAMAYES	71545		875t	
80		VENDENESSE-LES-CHAROLLES	71564		2050t	
104		VEROSVRES	71571		1500t	
177		AIGUEBLANCHE	73003		705kW	
127		AIME	73006		1124,87kW	
29		AIX-LES-BAINS	73008		6224kW	
33		ALBERTVILLE	73011		5785kW	
189		LES ALLUES	73015		640kW	
190		LES AVANCHERS-VALMOREL	73024		640kW	
94		BEAUFORT	73034		1705kW	
225		BELMONT-TRAMONET	73039		500kW	
38		BOURG-SAINT-MAURICE	73054		5256kW	
14		CHAMBÉRY	73065		12867kW	
176		LE CHÂTELARD	73081		710kW	
96		LA COMPÔTE	73090		1655kW	
135		FEISSONS-SUR-ISÈRE	73112		1000kW	
204		LA GIETTAZ	73123		570kW	
205		GILLY-SUR-ISÈRE	73124		570kW	
149		MÂCOT-LA-PLAGNE	73150		885kW	
158		MODANE	73157		835kW	
111		LA MOTTE-SERVOLEX	73179		1382kW	
140		MOÛTIERS	73181		965kW	
224		NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES	73188		500kW	
76		LA RAVOIRE	73213		2250kW	
17		LA ROCHETTE	73215		9542kW	
166		SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	73231		800kW	
199		SAINT-GIROD	73239		600kW	
185		SAINT-JEAN-D'ARVEY	73243		672kW	
161		SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	73248		821kW	
226		SAINT-MARCEL	73253		500kW	
118		SAINT-MARIE-DE-CUINES	73255		1270kW	
147		SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	73257		912,86kW	
187		SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	73261		655kW	
53		SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	73274		3525kW	
35		TIGNES	73296		5595kW	
183		TOURNON	73297		682kW	
58		UGINE	73303		3290kW	
42		VAL-D'ISÈRE	73304		4600kW	
182		VALLOIRE	73306		687kW	
157		YENNE	73330		835kW	
105		ALLINGES	74005		1490kW	
15		ANNECY	74010		12370kW	
27		ANNEMASSE	74012		6590kW	
129		ARÂCHES-LA-FRASSE	74014		1100kW	
71		BOSSEY	74044		2523kW	
180		LES CLEFS	74079		700kW	
194		COMBLOUX	74083		625kW	
62		CONTAMINE-SUR-ARVE	74087		3050kW	
184		DOMANCY	74103		680kW	
74		FAVERGES	74123		2430kW	
215		FILLINGES	74128		530kW	
172		LES GETS	74134		724kW	
120		MAGLAND	74159		1250kW	
160		MEGÈVE	74173		825kW	
202		MIEUSSY	74183		589kW	
56		MORZINE	74191		3445kW	
113		PASSY	74208		1336kW	
144		REIGNIER-ESERY	74220		945kW	
159		LA ROCHE-SUR-FORON	74224		830kW	
227		RUMILLY	74225		500kW	
196		SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	74236		617kW	
65		SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	74250		2915kW	
169		SCIENTRIER	74262		755kW	
6		THÔNES	74280		29816kW	
20		THONON-LES-BAINS	74281		8585kW	
46		VALLEIRY	74288		4121kW	
137		VALLORCINE	74290		990kW	
61		LES VILLARDS-SUR-THÔNES	74302		3097kW	
192		VILLAZ	74303		635kW	
123		VILLE-LA-GRAND	74305		1200kW	
70		VIRY	74309		2650kW	
10		AUXERRE	89024		16498,6t	
31		FOISSY-SUR-VANNE	89171		6000t	
77		MONTEAU	89263		2210t	
116		SAINT-FLORENTIN	89345		1300t	
78		SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	89346		2200t	
191		SAINT-LEGER-VAUBAN	89349		637t	
18		SENS	89387		8650t	

Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Aquitaine

Id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET LIES ?
DISTILLERIES						
8	SEDEV	SAINT SEURIN DE PRATS	23230	05 53 58 62 64		OUI
DISTILLERIES ET CHAUDIERES BIOMASSE						
7	DISTILLERIE DOUENCE	SAINT GENES DE LOMBAUD	33670	05 56 23 05 16		OUI
2	DISTILLERIE DOUENCE	VIGNONET	33330	05 56 23 05 16		OUI
3	DISTILLERIE DE SAINT MARTIN DE SESCAS	SAINT MARTIN DE SESCAS	33490	05 56 62 81 47		OUI
5	DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS	MARCILLAC	33860	05 57 32 41 04		OUI
6	DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS	VILLENEUVE	33710	05 57 64 88 42		OUI
4	DISTILLERIE DE DOROGNE	SAINT LAURENT DES VIGNES	24100	05 53 24 06 75		OUI
DISILLERIE, UNITE DE METHANISATION, PLATEFORME DE COMPOSTAGE, CHAUDIERE BIOMASSE						
1	DISTILLERIE UCVA	COUTRAS	33138	05 57 56 01 80		OUI
UNITES DE METHANISATION						
17	CAP VERT BIOÉNERGIE DE BREUILH	SAINT ANTOINE DE BREUILH	24370			NON
18	MÉDOC ÉNERGIE	HOURTIN	33203			NON
11	MÉTHANISATION À LA FERME BERGERACOISE DE SERVICE	SAINT PIERRE D'EYRAUD	24487		2012	NON
13	MÉTHANISATION À LA FERME CLOTTES BIOGAZ	NOIALS ET CLOTTE	24310		2012	NON
10	MÉTHANISATION À LA FERME CUMA DE ST QUENTIN	MARCILLAC SAINT QUENTIN	24252		2011	NON
12	MÉTHANISATION À LA FERME LYCÉE AGRICOLE	PERIGUEUX	24322		2012	NON
16	MÉTHANISATION CENTRALISÉE BIOVILLENEUVOIS	VILLENEUVE SUR LOT	47323	05 53 77 97 44	2015	NON
6	MÉTHANISATION CHÂTEAU DAUZAC	LABARDE	33211	05 57 88 32 10		NON
3	MÉTHANISATION CUMA ST EMILION	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	33384		2005	NON
15	MÉTHANISATION FROMAGERIE BAECHLER	TEMPEL SUR LOT	47306		2013	NON
8	MÉTHANISATION IAA JFL EMBOUTEILLAGE	VAYRES	33539	05 57 74 72 74		NON
4	MÉTHANISATION IAA MAÎTRE PRUNILLE	CASSENEUIL	47049	05 53 36 19 00	2009	NON
2	MÉTHANISATION IAA SA GUYENNOISE	SAUVETERRE DE GUYENNE	33506	05 56 71 50 76	2004	NON
1	MÉTHANISATION IAA VIGNOBLES LURTON	GREZILLAC	33194	05 57 25 58 58	1997	NON
5	MÉTHANISATION MARQUIS DE ST ESTÈPHE	SAINT ESTEPHE	24398	05 56 73 35 30		NON
7	MÉTHANISATION VIN VIGNOBLES LURTON	SAINT MEDARD D'EYRANS	33448	05 56 20 33 06		NON
9	MÉTHANISATION YVON MAU	GIRONDE SUR DROPT	33187	05 56 61 54 54		NON
14	SARL VALLÉE DE L'ISLE ÉNERGIE (VIE)	SAINT ASTIER	24372		2015	NON
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE						
17	AES ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	33385	05 57 49 26 22	2007	NON
6	COMPOSTAGE AES ST PAUL LA ROCHE	SAINT PAUL LA ROCHE	24481	05 53 55 35 70	2001	NON
2	DÉCHETS VERTS ST MÉDARD EN JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	33449	05 56 70 17 00	1997	NON
15	PLATEFORME DE COMPOSTAGE CAUBEYRES	CAUBEYRES	47058	05 53 94 59 22	2006	NON
11	PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'AUDENGE	AUDENGE	33019		2004	NON
4	PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CESTAS	CESTAS	33122	05 56 60 00 72	1999	NON
13	PLATEFORME DE COMPOSTAGE FARGUES DE LANGON	FARGUES	33164	05 56 62 26 00	2005	NON
8	PLATEFORME DE COMPOSTAGE FOULAYRONES	FOULAYRONNES	47100		2002	NON
16	PLATEFORME DE COMPOSTAGE GASCogne COMPOST	DURANCE	47085	05 53 65 86 67	2006	NON
7	PLATEFORME DE COMPOSTAGE MARCILLAC ST QUENTIN	MARCILLAC SAINT QUENTIN	24252	05 53 59 57 71	2001	NON
12	PLATEFORME DE COMPOSTAGE MASSUGAS	MASSUGAS	33277	05 56 61 46 27	2005	NON
5	PLATEFORME DE COMPOSTAGE MONFLANQUIN	MONFLANQUIN	47175	05 53 36 55 21	2001	NON
1	PLATEFORME DE COMPOSTAGE NAUJAC-SUR-MER	NAUJAC SUR MER	33300		1990	NON
9	PLATEFORME DE COMPOSTAGE PARDAILLAN	PARDAILLAN	47199	06 70 57 44 61	2002	NON
10	PLATEFORME DE COMPOSTAGE ST DENIS DE PILE	SAINT DENIS DE PILE	33393	05 57 55 39 79	2004	NON
19	PLATEFORME DE COMPOSTAGE ST JEAN D'ILLAC	SAINT JEAN D'ILLAC	33422	05 57 97 37 77		NON
18	PLATEFORME DE COMPOSTAGE ST SELVE	SAINT SELVE	33474	05 62 00 78 91	2007	NON
3	PLATEFORME DE COMPOSTAGE TEICH	TEICH	33527	05 57 52 38 38	1997	NON
14	USINE DE COMPOSTAGE VILLENEUVE-SUR-LOT	VILLENEUVE SUR LOT	47323		2005	NON
CHAUDIERES BIOMASSE						
67	CHAUFFERIE BOIS POUR HOPITAL ET CLINIQUE	ARCACHON	33009		2012	
96	CHAUDIERE POUR ECOLE	LE HAILLAN	33200		2015	
14	COMMUNE	BEAUREGARD-ET-BASSAC	24031		2002	
82	CHAUFFERIE GRANULES POUR ECOLE ET LOCAUX COMMUN	LAMOTHE-LANDERRON	33221		2013	
88	PISCINE MALBENTRE	PUJOLS	33344		2014	
5	M. ALAIN IACHI	VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	47320			
81	CHAUFFERIE POUR BAT CENTRE DE TRANSFER SMICVAL	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	33416		2013	
25	CHAUFFERIE BOIS ET RDC POUR UNIVERSITE BORDEAUX I	TALENCE	33522		2005	
40	CHAUDIERE BOIS POUR EXPLOITATION AGRICOLE	SAINTE-COLOMBE	33390		2008	
24	COMMUNE	SAINT-PIERRE-DE-COLE	24485		2005	
4	RDS LES AKENES	LORMONT	33249			
22	CHAUDIERE BOIS POUR ATELIERS (MENUISERIE)	SABLONS	33362		2004	
44	BATIMENT COMMUNAL	BRUGES	33075		2009	
34	COMMUNE	DOUVILLE	24155		2007	
33	COMMUNE	VILLAMBLARD	24581		2007	
39	COMMUNE	ROUFFIGNAC-DE-SIGOULES	24357		2008	
21	CHAUDIERE BOIS (SCIERIE)	LAVAZAN	33235		2004	
80	ECOLE PRIMAIRE	GALAPIAN	47107		2013	
95	CHAUDIERE BATIMENT PUBLIC	SAUVETERRE-DE-GUYENNE	33506		2015	
7	RESIDENCES DE L'ISLE	ANTONNE-ET-TRIGONANT	24011		1998	
3	LES CHAUX DU PERIGORD	SAUVETERRE-LE-LAMANCA	47292			
94	CHAUFFERIE ECOLE	GAURIAC	33182		2015	

Tableau 13 : Installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Aquitaine
Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde

66	BCIAT CHAUDIERE	BASSENS	33032		2012	
13	CHAUFFAGE DE CHAIS	SAINT-PALAIS	33456		2002	
51	MAISON DE REPOS	LOLME	24244		2010	
79	CHAUFFERIE POUR LYCEE	BLANQUEFORT	33056		2013	
97	CHAUFFERIE + RDC	CARTELEGUE	33101		2016	
32	CHAUFFERIE BOIS ET RDC COMMUNAL	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	33463		2007	
65	CHAUDIERE CHATEAU VITICOLE	PORTETS	33334		2012	
78	CHAUFFERIE RDC BATIMENTS COMMUNAUX	GENERAC	33184		2013	
77	RDC QUARTIER TERRES NEUVES	BEGLES	33039		2013	
55	EARL LE RELAIS	ANDIRAN	47009		2011	
50	FOYER D'ACCUEIL	SAINTE-FOY-DE-BELVES	24406		2010	
76	CHAUFFERIE ET RDC POUR GROUPE SCOLAIRE	EYSINES	33162		2013	
93	LAGARRIGUE	LAGARRIGUE	47129		2015	
31	ECOLIS	LA DORNAC	24153		2007	
43	CENTRE AQUACAP	CHAMPCEVINEL	24098		2009	
64	GARNICA PHYWOOD	SAMAZAN	47285		2012	
75	LYCEE PROFESSIONNEL	COULAURES	24137		2013	
2	BRIQUETERIE	GIRONDE-SUR-DROPT	33187			
6	GAEC LA BURGLETTE	VILLENEUVE-SUR-LOT	47323		1995	
63	CHAUFFERIE POUR COLLEGE	COUTRAS	33138		2012	
62	CHAUFFERIE BOIS POUR MARPA	MARGUERON	33269		2012	
20	COMMUNE	BOURDEILLES	24055		2004	
26	CHAUFFERIE MIXTE FOD BUCHE	CAPTIEUX	33095		2006	
10	COMMUNE	LE BOURDEIX	24056		2001	
49	ECOLIS	JUMILHAC-LE-GRAND	24218		2010	
87	EHPAD	CARSAC-AILLAC	24082		2014	
54	CHAUFFERIE BOIS ET RDC COMMUNAL	LA REOLE	33352		2011	
74	CHAUFFERIE BOIS ET RDC COMMUNAL	MAURIAC	33278		2013	
92	ECOLIS HEPAD LASCAUX 4	MONTIGNAC	24291		2015	
91	HOPITAL CHARLES PERRENS	BORDEAUX	33063		2015	
42	SECHAGE BOIS	SAINT-SYMPHORIEN	33484		2009	
12	CHAUDIERE BOIS POUR SECHAGE DE BOIS (SCIERIE)	VENDAYS-MONTALIVET	33540		2002	
73	EPI DE GASCOGNE	FRANCESSAS	47102		2013	
72	CHAUFFERIE POUR COLLEGE	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	33389		2013	
19	COMMUNE	VANXAINS	24564		2004	
61	IME	NEUVIC	24309		2012	
38	EHPAD	CASTELS	24087		2008	
41	XILOFRANCE	DAMAZAN	47078		2009	
71	CHAUFFERIE POUR COLLEGE	LIBOURNE	33243		2013	
86	HOPITAL	CASTELJALOUX	47052		2014	
90	LAURENT SAUDEL	CLAIRAC	47065		2015	
53	ECOLIS	COUX-ET-BIGARQUE	24142		2011	
48	PIP	LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	24172		2010	
37	CITE SCOLAIRE	RIBERAC	24352		2008	
23	ECO-CENTRE	SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE	24486		2005	
36	CC CENTRE AQUATIQUE	NONTRON	24311		2008	
30	CHAUFFERIE GRANULES POUR MAISON COMMUNALE	SAVIGNAC	33508		2007	
15	COMMUNE	MEYRALS	24268		2003	
18	COMMUNE	MIALET	24269		2004	
17	COMMUNE	GOUT-ROSSIGNOL	24199		2004	
1	GAEC DEMETER IACHI	PUCH-D'AGENAIS	47214			
47	MAISON DU PARC	LA COQUILLE	24133		2010	
89	LOGEMENTS COLLEGE BATIMENTS PUBLICS	COULOUNIEUX-CHAMERS	24138		2015	
60	COMMUNE	LANOUAILLE	24227		2012	
8	MAISON DE RETRAITE	LE BUGUE	24067		1999	
29	COMMUNE	SARLANDE	24519		2007	
59	GOUR DE L'ARCHE	PERIGUEUX	24322		2012	
70	HOPITAL DESARNAUTS	FUMEL	47106		2013	
16	COLLEGE	BELVES	24035		2004	
58	SECHAGE BOIS DE SCIERIE	BELIN-BELIET	33042		2012	
9	MAISON DE RETRAITE	PAYZAC	24320		2000	
69	LA FEDULINE	BIAS	47027		2013	
28	COMMUNE	LEGUILLAC-DE-CERCLES	24235		2007	
46	DELEGATION DE SERVICES PUBLIC	SAINT-ASTIER	24372		2010	
57	CHAUFFERIE GRANULES POUR CARRE DES JALLES	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	33449		2012	
85	ECOLE PRIMAIRE	LAUZUN	47142		2014	
45	CHAUFFERIE BOIS ET RDC POUR MAISON DE RETRAITE	LESPARRE-MEDOC	33240		2010	
84	EHPAD ANDRIEU	MONFLANQUIN	47175		2014	
27	CHAUFFERIE BOIS POUR ECOLE	BIGANOS	33051		2007	
83	CHAUFFERIE POUR COLLEGE	SAINT-DENIS-DE-PILE	33393		2014	
56	ECOLIS	GENIS	24196		2012	
68	ECOLE PRIMAIRE	TOURNON-D'AGENAIS	47312		2013	
11	MAISON DE RETRAITE	VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	24585		2002	
52	MAISON FAMILIALE RURALE	THIVIERS	24551		2011	
35	CHAUFFERIE BOIS ET RDC COMMUNAL	PELLEGRUE	33316		2008	

Les installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Charentes-Cognac

id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	INSTALLATION
						ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR LA GESTION DES MARCS ET LIES ?
DISTILLERIES						
1	DISTILLERIE DE LA TOUR	PONS	17800	05 46 91 31 44	1989	Oui
2	REVICO	ST LAURENT DE COGNAC	16100	05 45 82 49 99	1970	Oui
3	SOCIETE DES VINS ET EAUX DE VIE	SAINT PALAIS DE NEGRIGNAC	17210	05 46 04 60 08		Oui
UNITES DE METHANISATION						
1	MÉTHANISATION À LA FERME ACTIBIO LA CHAPELLE	LA CHAPELLE	16140	06 15 27 31 69		
2	MÉTHANISATION VIN REVICO	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	16100	05 45 82 49 99		
3	MÉTHANISATION STEP ROCHEFORT	ROCHEFORT	17300	05 46 82 67 90		
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE						
1	CENTRE DE CLERAC	CLÉRAC	17270	05 46 04 03 38	2011	
2	CENTRE DE COMPOSTAGE D'ANGOULEME	ANGOULÊME	16000	05 45 61 88 00	1994	
3	CENTRE DE COMPOSTAGE DE CHAMBON	CHAMBON	17290	05 46 43 01 56	2003	
4	CENTRE DE COMPOSTAGE DE CHERMIGNAC	CHERMIGNAC	17460	05 46 92 60 64	1994	
5	CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOUZAT (TERRALYS)	DOUZAT	16290	05 56 64 82 26	2009	
6	CENTRE DE COMPOSTAGE DE FONTENET (SODITER)	FONTENET	17400	05 46 51 37 01	1998	
9	CENTRE DE COMPOSTAGE DE LA ROCHELLE	PÉRIGNY	17180	05 46 43 18 52	2000	
7	CENTRE DE COMPOSTAGE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER	SAINT-PALAIS-SUR-MER	17420	05 46 39 19 35	1977	
8	CENTRE DE COMPOSTAGE DE VOUHE	VOUHÉ	17700		2005	
10	CENTRE DE POULLIGNAC	POULLIGNAC	16190	05 45 65 82 50	2003	
11	CENTRE DE SAINTE SEVERE	SAINTE-SÉVÈRE	16200	05 45 80 59 44	1997	
12	CO-COMPOSTAGE CHRISTIAN DANIAU (AGRICULTEUR)	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	16230	05 45 20 38 85	2008	
13	CO-COMPOSTAGE CHRISTIAN MARIN (AGRICULTEUR)	FONTCLAIREAU	16230	06 14 10 75 01	2008	
14	CO-COMPOSTAGE FRANCK OLIVIER (AGRICULTEUR)	VITRAC-SAINT-VINCENT	16110	05 45 22 58 60	2002	
15	CO-COMPOSTAGE GILLES DUPOIRIER (AGRICULTEUR)	NIEUIL	16270	05 45 71 30 98	2008	
16	CO-COMPOSTAGE JEAN-LUC LASSOUDIERE (AGRICULTEUR)	SAINT-FRAIGNE	16140	06 83 87 31 96	2008	
17	CO-COMPOSTAGE PEPINIERES CHARENTAISES	MONTEMBOEUF	16310	05 45 65 02 61	2009	
18	CO-COMPOSTAGE PHILIPPE SUIRE (AGRICULTEUR)	SALLES-DE-VILLEFAGNAN	16700		2004	
19	ECOPOLE D'ECHILLAIS	ÉCHILLAIS	17620	05 46 83 11 04	2000	
20	COMPOSTAGE DE SAINTE-SÉVÈRE AVEC TMB	SAINTE-SÉVÈRE	16200		2012	
21	CO-COMPOSTAGE EARL LES BOURGEONS	MARILLAC-LE-FRANC	16110	06 80 59 31 31	2014	
22	CO-COMPOSTAGE GAEC DE LA BIGRIE (AGRICULTEUR)	BOUËX	16410	06 21 06 25 51	2014	
23	CO-COMPOSTAGE PERISAT/POUMAILLOUX	HIESSE	16490	06 60 93 65 39	2014	
24	ECOPOLE DE L'ILE D'OLERON		17550		2009	
CHAUDIERES BIOMASSE						
1		ABZAC				
2		LES ADJOTS				
3		ANGEAC CHARENTE				
4		ANGOULEME				
5		ANGOULEME				
6		AUBETERRE SUR DRONNE				
7		AUBETERRE SUR DRONNE				
8		AUNAC				
9		BAIGNES SAINTE RADEGONDE				
10		BAIGNES SAINTE RADEGONDE				
11		BAIGNES SAINTE RADEGONDE				
12		BARBEZIEUX SAINT HILAIRE				
13		BARDENAC				
14		BAYERS				
15		BERNEUIL				
16		BLANZAC PORCHERESSE				
17		BONNES				
18		BRILLAC				
19		BROSSAC				
20		BROSSAC				
21		CHABRAC				
22		CHALAIS				
23		CHAMPAGNE MOUTON				
24		CHASSENEUIL SUR BONNIEURE				
25		CHASSENON				
26		CHATEAUBERNARD				
27		CHAVENAT				
28		CHIRAC				
29		CONFOLENS				
30		CONFOLENS				
31		COURBILLAC				
32		LES ESSARDS				
33		EYMOUTHIER				

Tableau 14 : Installations de valorisation de la biomasse dans le bassin Charentes-Cognac
Source : BNIC

34	JUIGNAC	
35	LESSAC	
36	LESTERPS	
37	MANOT	
38	MONTBRON	
39	MONTBRON	
40	MONTEMBOEUF	
41	MONTMOREAU SAINT CYBARD	
42	MONTMOREAU SAINT CYBARD	
43	MOUTHIERS SUR BOEME	
44	MOUTHIERS SUR BOEME	
45	ORIOLES	
46	PERIGNAC	
47	ROUGNAC	
48	ROUSSINES	
49	SAINT BONNET	
50	SAINT MARY	
51	SAINT ROMAIN	
52	SAINT ROMAIN	
53	SALLES DE BARBEZIEUX	
54	SEGONZAC	
55	SEGONZAC	
56	SEGONZAC	
57	SERS	
58	TAIZE AIZIE	
59	TOUVERAC	
60	TOUVERAC	
61	VILLEBOIS LAVALETTE	
62	YVIERS	
63	ANGLIERS	
64	AYTRE	
65	BOSCAMNANT	
66	BUSSAC FORET	
67	LE CHATEAU D OLERON	
68	DOLUS D OLERON	
69	L EGUILLE	
70	GEMOZAC	
71	LA GREVE SUR MIGNON	
72	JONZAC	
73	JONZAC	
74	JONZAC	
75	MONTLIEU LA GARDE	
76	MONTLIEU LA GARDE	
77	ORIGNOLLES	
78	PONS	
79	PREGUILLAC	
80	ROCHEFORT	
81	LA ROCHELLE	
82	LA ROCHELLE	
83	LA ROCHELLE	
84	LA ROCHELLE	
85	LA ROCHELLE	
86	LA ROCHELLE	
87	LA RONDE	
88	SAINT AGNANT	
89	SAINT GEORGES DES COTEAUX	
90	SAINT GEORGES DU BOIS	
91	SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	
92	SAINT JEAN DE LIVERSAY	
93	SAINT MEDARD D AUNIS	
94	SAINT SATURNIN DU BOIS	
95	SAINT SEVER DE SAINTONGE	
96	SAINT SORLIN DE CONAC	
97	SAINTES	
98	SOUBISE	
99	TONNAY BOUTONNE	
100	VIRSON	

Les installations de valorisation de la biomasse en Champagne

Id	NOM	COMMUNE	CODE POSTAL	TELEPHONE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	INSTALLATION ENREGISTREE AUPRES DE FAM POUR GESTION DES MARCS ET
DISTILLERIES						
1	DISTILLERIE JEAN GOYARD	AY	51160	03 26 55 19 11	1911	Oui
2	GRAP'SUD UNION	POCANCY	51130	03 26 66 89 67	2006	Oui
3	DISTILLERIE DU BEAUJOLAIS	CHARENTAY	69220	04 74 06 15 15	1996	Oui
UNITES DE METHANISATION						
1	SCEA PORCYNERGIE	BLACY	51300	03 26 41 21 70	2015	Oui
2	SARL BIO-AISNERGIES	ANGUILCOURT-LE-SART	2800	06 40 29 40 41	2014	Non
3	GAEC MANSOURT	HARTENNES-ET-TAUX	2210	06 81 84 97 86	2014	Non
4	SAS ENER'BUISS	DAMPIERRE	10240	06 75 33 45 84	2009	Non
5	GAEC THOREY	LANTAGES	10210	03 25 42 62 90	2015	Non
6	GAEC DES PRAIRIES	LA LOUPTIERE-THENAD	10400	03 25 24 75 06	2016	Non
7	SARL BIO-SEINE	MÉRY-SUR-SEINE	10170	06 14 09 41 65	2015	Non
8	SARL PANAI'S ENERGIE	THENNELIÈRES	10410	06 10 01 86 65	2015	Non
9	EARL DU PARADIS	CLESLES	51260	03 26 80 36 63	2014	Non
10	SAS CHAMPARGONNE BIOGAZ	NOIRLIEU	51330	06 18 62 96 51	2015	Non
11	GAEC DUTHOIT-PHILIPPOTEAUX	SERVON-MELZICOURT	51800	03 26 60 03 78	2012	Non
12	MÉTHAGAZ	VAUDEMANGE	51380	03 26 67 95 08	2014	Non
13	SARL EUREK'ALIAS	COLOMBEY-LES-CHOISEUL	52240	03 29 07 34 06	2010	Non
14	SAS CMV BIOGAZ	CHALANCEY	52160	03 81 61 66 94	2015	Non
15	GAEC DE L'ECLUSE	HÂCOURT	52150	06 09 45 30 25	2016	Non
16	SAS MÉTHANOBOIS	MARBÉVILLE	52320	06 86 10 76 66	2016	Non
17	GAEC MORLOT	SOULANCOURT-SUR-MOUZON	52150	06 10 59 76 42	2016	Non
18	BIOENERGIE DE LA BRIE	CHAUMES-EN-BRIE	77390	01 64 06 07 82	2013	Non
19	LETANG BIOGAZ	SOURDUN	77171	06 80 04 81 93	2014	Non
20	O'TERRES ENERGIES SAS	USSY-SUR-MARNE	77260	06 31 28 36 24	2014	Non
PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE						
1	LA COMPOSTIÈRE DE L'AUBE	BOUILLY	10320	06 23 37 81 15		Oui
2	VALOR' AISNE	BARENTON-BUGNY	2000	03 23 78 20	1999	Non
3	THIÉRACHE COMPOSTAGE	FONTAINE LES VERVINS	2140	03 23 91 00 61	2004	Non
4	AISNE COMPOST	MONCEAU LE NEUF ET FAUCOU	2270	03 23 20 60 60	2003	Non
5	SITA DECTRA	ALLEMANT	2320	03 23 53 57 61	2011	Non
6	ASB GREENWORLD	SAINTE PREUVE	2350	03 23 22 05 25		Non
7	EARL BÉZU LES FÈVES	BÉZU LES FÈVES	2400	03 23 70 35 98	2008	Non
8	TERRALYS	BAR SUR SEINE	10110	03 25 29 88 08	200	Non
9	TERRALYS	BOSSANCOURT	10140	03 25 29 88 08	2002	Non
10	AGRICOMPOST 10	FEUGES	10150	03 25 76 95 66	2005	Non
11	VALEST	MONTREUIL SUR BARSE	10270	03 25 41 29 05	2003	Non
12	FRESNOY ENVIRONNEMENT	MONTPOTHIER	10400	03 25 39 94 43	2012	
13	TERRALYS	WARMERIVILLE	51110	03 21 79 35 90	2012	Non
14	COMPOSTIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VITRY, CHAMPAGNE ET DER	VITRY LE FRANÇOIS	51300	03 26 74 19 65	2004	Non
15	VALTERRA BRIE COMPOST	NEUVY	51310	01 46 56 66 91	2012	Non
16	SEDE ENVIRONNEMENT	VELYE	51350	03 83 57 37 20	2005	Non
17	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE COMPOSTAGE CHAMPENOIS	LIVRY-LOUVERCY	51400	03 26 82 26 91	2013	Non
18	AUREADE	LA VEUVE	51520	03 26 68 70 10	2006	Non
19	BROYAGE NORD EST	TOURS-SUR-MARNE	51150	03 26 82 26 91	1997	
20	BIODEPE	CHAUMONT	52000	03 80 37 05 07	2007	Non
21	GENERIS	RÉAU	77016	01 64 83 58 60	2013	Non
22	GENERIS	SAMOREAU	77016	01 64 83 58 60	2004	Non
23	CTM	SAINTS	77120	01 64 03 51 63	2004	Non
24	SOMOVAL	MONTHYON	77122	01 60 44 40 03	1998	Non
25	BRIE COMPOST	CERNEUX	77320	01 64 01 22 82	2010	Non
26	REP	FRESNES SUR MARNE	77410	01 55 67 60 00	2010	Non
27	PHYTORESTORE LA BIOFERME	LA BROSSÉ-MONTCEAUX	77940	01 60 57 50 66	2008	Non
28	C'MATER	COURCY	51220	03 26 06 63 79	2014	
VALORISATION DES SOUS-PRODUITS VITICOLES						
1	SARL ECOCEP	VERZENAY	51360	06 07 11 42 08	2010	Non

Tableau 15 : Installations de valorisation de la biomasse en Champagne
Source : Comité Champagne

Annexe 3

Répertoire des acteurs de la valorisation de la biomasse en France

ORGANISME/INSTITUTION	OUTIL	PERSONNE RESSOURCE	SITE WEB	COURRIEL	TELEPHONE	MISSION BIOMASSE
ADEME	SINOE		http://www.sinoe.org/			SINOE est une base de données et un outil d'analyse sur les déchets et installations
FranceAgriMer	Observatoire National des Ressources en Biomasse (ONRB)	Philippe Bonnard	https://observatoire-biomasse.franceagrimer.fr/Pages/default.aspx	philippe.bonnard@franceagrimer.fr		objectif principal : suivi de la disponibilité de la ressource, assister les "cellules biomasse".
	Cellules biomasse		contact.observatoire-biomasse@franceagrimer.fr			Services déconcentrés. Plans d'approvisionnement, projets électricité ou chaleur biomasse, suivi de l'utilisation de la ressource
	Les sous produits de la vinification		http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/La-filiere-en-bref/Mieux-connaître-le-vin/Les-sous-produits-de-la-vinification			Réglementation (fiches de synthèse par voie de valorisation), liste des opérateurs enregistrés et certifiés, laboratoires agréés .
	Observatoire de la viticulture française	Aurélien Tostain	http://www.observatoire-viti-france.com/	a.tostain@dyopta.com	04 67 04 60 38	Décrit, pour l'ensemble du vignoble français, la production vitivinicole et ses évolutions (cartographie)
Réseau rural français	Etude de gisement biomasse		http://www.gisement-biomasse.fr/			Estimation disponible de la ressource pour un projet
Union nationale des distilleries vinicoles (UNDV)		Claire Douence	http://www.undv.fr	undv.cldouence@yahoo.fr	06 68 60 30 20	Relais et connaissance des distilleries et de leurs équipements sur l'ensemble du territoire national. Gestion de la biomasse vinicole, maîtrise logistique
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)	Base des installations classées		http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/			Base des installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité)
OBSERV'ER - L'Observatoire des énergies renouvelables-			http://www.energies-renouvelables.org/			Promeut le développement des énergies renouvelables (informe, veille, propose solutions..)
IFV	Projet Biomasse Vitivinicole	Valérie Lempereur Sophie Penavayre	http://www.vignevin.com/recherche/territoires/co-produits-viticoles/co-produits-viticoles/	valerie.lempereur@vignevin.com	04 74 06 43 44	Coordonne le projet biomasse vitivinicole
				Sophie.penavayre@vignevin.com	04 74 06 10 73	
Chambres d'Agriculture			http://www.chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/developper-des-projets/economie-et-production-energies/			information, formation et accompagnement de projets, études de gisements
Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Viticoles (FNDVCV)		Frédéric Pelenc		fndcv@club-internet.fr	01 44 17 58 89	Relais et connaissance des distilleries et de leurs équipements sur l'ensemble du territoire national. Gestion de la biomasse vinicole, maîtrise logistique

Tableau 16 : Acteurs de la valorisation de la biomasse en France

Répertoire des acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

ORGANISME/INSTITUTION	OUTIL	PERSONNE RESSOURCE	SITE WEB	COURRIEL	TELEPHONE	MISSION BIOMASSE
ADEME Bourgogne		Bertrand Aucordonnier Michel Azière	http://www.bourgogne.ademe.fr	bertrand.aucordonnier@ademe.fr michel.aziere@ademe.fr	03 80 76 89 80 03 80 76 89 73	Accompagnement : Méthanisation agricole, biomasse, bois énergie
ADEME Franche-comté		Florence Morin Louison Riss	http://franche-comte.ademe.fr/		03 81 25 50 10 03 81 25 50 14	Méthanisation, bois énergie
ADEME, Régions Auvergne Rhône-Alpes	SINDRA		http://www.sindra.org/			Observatoire des déchets (ménagers, dangereux)
Hespul		Yann Crévolin	http://www.hespul.org/	yann.crevolin@hespul.org	04 37 47 96 07	Espace Info Energie (EIE) : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement de projets sur toutes les questions liées à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables toutes filières confondues (dont bois énergie)
Agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes (RAEE)	Cogénération biomasse en Rhône-Alpes		http://www.cogenerationbiomasserhonealpes.org/			Panel d'outils et d'information afin de participer au développement des projets de méthanisation, de gazéification et de combustion pour la production d'électricité (cartes, fiches d'infos/unités, listes des acteurs...)
	Biogaz Rhône-Alpes		http://www.biogazrhonealpes.org/			Panel d'outils et d'informations afin de participer au développement des projets de biogaz
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes		Cécile Philibert	http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/		04 78 63 13 5	
Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO)			http://www.reseauqualitecompost.net/			Organisme (association) certificateur/sites de compostage, thématique étendue depuis 2015 au biogaz-digestat et valorisation de la biomasse en générale
CA 71		Thomas Gontier Benjamin Alban		tgontier@sl.chambagri.fr	03 85 29 56 20	Diagnostic énergétique, suivi de projets de méthanisation (T.Gontier), étude sarments (B.Alban)
Lycée de Davayé	Etude de sarments	Jean-philippe Cognard				Machinisme (tests..)

Tableau 17 : Acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Répertoire des acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Aquitaine

ORGANISME/INSTITUTION	OUTIL	PERSONNE RESSOURCE	SITE WEB	COURRIEL	TELEPHONE	MISSION BIOMASSE
ADEME Aquitaine		Lénaïg Lickel	http://www.aquitaine.ademe.fr/	lenaig.lickel@ademe.fr	05 56 33 80 28	Méthanisation agricole
ADEME, Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, CUMA Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	Methaqtion	Véronique Gelak	http://methaqtion.org/	veronique.gelak@cuma.fr	05 56 79 64 36	Dispositif régional d'accompagnement des projets de méthanisation
Région Aquitaine, direction du développement durable		Julie Michels	http://www.aquitaine.fr/	julie.michels@laregion-alpc.fr	05 57 57 02 36	Chargée de mission méthanisation, bois énergie, réseaux et géothermie
Conseil général Gironde		Dominique Beauté	http://www.gironde.fr/ics/16/accueil			
Syndicat mixte inter-territorial du pays du Haut Entre-deux mers (SIPHEM)		Bertrand Mathat	http://www.siphem.fr/	bertrand-mathat@siphem.fr		Animateur bois énergie Gironde
Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)		Mercedes Aguilera	http://www.alec-cub33.fr/	mercedes.aguilera@alec-cub33.fr	05 56 00 53 37	Animatrice bois énergie Gironde, l'ALEC est un centre de ressource pour la diffusion et l'application de nouvelles solutions techniques et des meilleures technologies disponibles
Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de la Dordogne (FDCUMA24)		Bertrand Langlois	http://www.dordogne.cuma.fr/fiches/federation-departementale-des-cuma-de-dordogne	bertrand.langlois@wanadoo.fr	05 53 45 47 77	Animateur bois énergie Dordogne
Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE47)		Jean-Marie Sarion	http://www.sdee47.fr/	jean-sarion@sdee47.fr	05 53 77 09 09	Animateur bois énergie Lot-et-garonne
CA33	Projet national de valorisation de la biomasse vitivinicole	Marie Daniele Maxime Christen Pacal Guilbault	http://www.gironde.chambagri.fr/	m.daniele@gironde.chambagri.fr m.christen@gironde.chambagri.fr p.guilbault@gironde.chambagri.fr	05 56 35 00 00	Participe au projet biomasse vitivinicole

Tableau 18 : Acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Aquitaine

Répertoire des acteurs de la valorisation de la biomasse en Champagne

ORGANISME/INSTITUTION	OUTIL	PERSONNE RESSOURCE	SITE WEB	COURRIEL	TELEPHONE	MISSION BIOMASSE
Comité Champagne	Projet biomasse vitivinicole	Marie-Noëlle Viaud	http://www.champagne.fr/	marie-noelle.viaud@civc.fr	03 26 51 19 59	Sous-produits vinicoles
		Mathieu Liébart		mathieu.liebart@civc.fr	03 26 51 50 60	Sous-produits viticoles
Chambre d'agriculture de la Marne		David Hervé	http://www.marne.chambagri.fr/	david.herve@marne.chambagri.fr	03 26 64 08 13	Pré-étude pour unité de méthanisation à la ferme
Chambre d'agriculture de l'Aube		Audry Croenne	http://www.aube.chambagri.fr/	audry.croenne@aube.chambagri.fr	03 25 43 72 72	Bioénergies
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne		Pauline Bonnet	http://www.haute-marne.chambagri.fr/	pbonnet@ Haute-Marne.chambagri.fr	03 25 35 02 86	Bioénergies
Chambre d'agriculture de l'Aisne		Guillaume Rautureau	http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/accueil/	guillaume.rautureau@ma02.org	03 23 22 50 20	Energie et biomasse
Chambre d'agriculture de la Seine et Marne		Rémi Fortier	http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/	remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr	06 23 10 39 20	Energie
La biomasse au service des territoires			http://www.biomasse-territoire.info/			
ADEME Champagne-Ardenne		Axel Wyckuysse	http://www.champagne-ardenne.ademe.fr/	axel.wyckuysse@ademe.fr	03 26 69 20 96	Énergies renouvelables – Fonds Chaleur
ADEME Picardie		Christophe Roger	http://picardie.ademe.fr/	christophe.roger@ademe.fr	03 22 45 55 41	Energies renouvelables
		Mathias Taisne		mathias.taisne@ademe.fr	03 22 45 55 40	Méthanisation
Biogaz Vallée		Grégory Lannou	http://www.biogazvallee.eu/	g.lannou@biogazvallee.com	03 25 71 80 15	Développer la filière française de la méthanisation et de ses valorisations
Pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources		Caroline Rayol	http://www.iar-pole.com/	-	06 26 69 07 96	Méthanisation
		Nina Quélénis		quelenis@iar-pole.com	03 23 24 92 06	Intelligence économique
Direction du Développement Agricole et Forestier			https://www.champagne-ardenne-guide-des-aides.fr/les-aides/Pages/AGRI-Chaufferies-biomasse-exploitations-agricoles.aspx	agriculture@cr-champagne-ardenne.fr	03 26 70 31 31	Attribution de subvention pour étude de faisabilité et investissement dans une chaudière biomasse

Tableau 19 : Acteurs de la valorisation de la biomasse en Champagne

Répertoire des acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Charentes-Cognac

ORGANISME/INSTITUTION	OUTIL	PERSONNE RESSOURCE	SITE WEB	COURRIEL	TELEPHONE	MISSION BIOMASSE
Chambre d'Agriculture de la Charente	Conseil		www.charente.chambagri.fr	accueil@charente.chambagri.fr	05 45 24 49 49	Conseil
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	Conseil		http://www.charente-maritime.chambagri.fr	larochelle@charente-maritime.chambagri.fr	05 46 50 45 00	Conseil
ADEME Poitou-Charente			http://www.ademe-poitou-charentes.fr/	ademe.poitou-charentes@ademe.fr	05 49 50 12 12	Accompagnement : Méthanisation agricole, biomasse, bois énergie
Pôle des Eco-Industrie Poitou-Charentes	Etude technique, animation, accompagnement technique		http://eco-industries.poitou-charentes.fr/contact.php	contact@eco-industries.poitou-charentes.fr	05 49 44 64 96	Pôle de compétitivité régional permettant de valoriser et d'accompagner les chercheurs, industriels, agriculteurs et prestataires de services.
Fédération des CUMA Poitou-Charentes	Projet collectif, accompagnement		http://www.cuma.fr/fiches/federation-regionale-des-cuma-de-poitou-charentes	pca.cpcl@cuma.fr	05 49 44 74 90	Mise en commun de matériel, projet collectif
Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat Poitou-Charentes	Observatoire Régional, statistiques		http://www.arecpc.com/	info@arecpc.com	05 49 30 31 57	

Tableau 20 : Acteurs de la valorisation de la biomasse dans le bassin Charentes-Cognac

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Le projet Biomasse Vitivinicole a été coordonné par l'IFV (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde, le Comité Champagne et le Bureau Interprofessionnel du Cognac) et a bénéficié du soutien financier de FranceAgriMer.

Il a permis d'une part d'établir un recensement des gisements de biomasses et des installations pour leur valorisation à l'échelle de quatre bassins de production viticole (Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, Aquitaine, Champagne, Charentes-Cognac), et d'autre part de définir une méthode à appliquer à d'autres bassins, voire à une échelle plus fine, au sein de territoires marqués par une problématique de gestion de la biomasse vitivinicole.

Cinq livrables sont issus du projet Biomasse Vitivinicole : l'Atlas Biomasse Vitivinicole qui présente la méthodologie générale et les cartes réalisées à l'échelle des 4 bassins de production du projet ; ainsi qu'un Atlas par bassin de production qui présente des cartes à une échelle plus fine.

L'ensemble des livrables peut être téléchargé sur le site internet de l'IFV (www.vignevin.com).

CONTACTS

Bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Sophie Penavayre

Chargée de mission Environnement, Développement Durable et Territoires

Institut Français de la Vigne et du Vin, Pôle Bourgogne - Beaujolais - Jura - Savoie

sophie.penavayre@vignevin.com

Bassin Aquitaine

Maxime Christen

Responsable étude et gestion des sols, Service Vigne et Vin

Chambre d'Agriculture de la Gironde

m.christen@gironde.chambagri.fr

Bassin Champagne

Marie-Noëlle Viaud

Comité Champagne

Pôle Technique et Environnement

marie-noelle.viaud@civc.fr

Bassin Charentes-Cognac

Laëtitia Four

Responsable du pôle Développement Durable

Bureau National Interprofessionnel du Cognac

lfour@bnic.fr

INSTITUT FRANÇAIS
DE LA VIGNE ET DU VIN

ATLAS

Projet Biomasse Vitivinicole

Crédit photo couverture :

IFV-CA33

